بنك الجزائر

RAPPORT 2013

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Octobre 2014

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2013

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.7

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.18

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.29

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET
TAUX DE CHANGE.....p.41

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.62

CHAPITRE VI :
INTERMEDIATION ET
INFRASTRUCTURE BANCAIRE.....p.72

CHAPITRE VII :
CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE.....p.96

CHAPITRE VIII :
POLITIQUE MONETAIRE.....p.108

CONCLUSION.....p.144

ANNEXE :
TABLEAUX STATISTIQUES.....p.154

INTRODUCTION

Les performances économiques et financières des années 2001 à 2008, en particulier l'amélioration de la position financière extérieure et l'accumulation de ressources d'épargne budgétaire, ont permis à l'économie nationale de faire preuve de résilience face au choc externe de grande ampleur intervenu en 2009, inhérent à l'intensification de la crise financière internationale et à la crise économique mondiale. La consolidation de la position financière extérieure entre 2010 et 2012 et le degré de stabilité monétaire et financière en témoignent.

L'activité économique est restée dynamique en 2013, tirée par la croissance hors hydrocarbures bien répartie entre les secteurs, en situation de relative consolidation budgétaire et d'amenuisement du déficit global des opérations du Trésor. Cependant, la vulnérabilité des finances publiques à la volatilité des prix des hydrocarbures est d'actualité et la marge de manœuvre de la sphère budgétaire dans l'allocation des ressources à la croissance est moindre. Par ailleurs, la forte expansion des crédits à l'économie, appuyée par des conditions financières plus favorables et des mesures de soutien aux PME, contribue à la relance de l'investissement productif et au dynamisme de l'activité économique hors hydrocarbures.

La stabilité du taux de change effectif a étayé l'objectif de politique monétaire en 2013, en contexte de décélération significative du rythme d'expansion monétaire. Si l'efficacité de la conduite de la politique monétaire a été décisive en 2013 en matière de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, l'année sous revue a enregistré une désinflation qui a permis un retour à court terme du taux d'inflation à l'objectif cible d'inflation.

L'efficacité de la conduite de la politique monétaire a contribué à la stabilité financière dont le cadre a été renforcée au cours des trois dernières années, d'autant que l'année sous revue a été marquée par une amélioration des indicateurs de solidité financière du secteur

bancaire. Une solvabilité appréciable, une rentabilité confortable, des ressources hors hydrocarbures accrues et une position de liquidité solide ont permis d'asseoir une allocation dynamique des fonds prêtables, pendant que les organes de supervision bancaire ont intensifié les contrôles au niveau des banques dans le cadre de l'approche risques.

Le présent rapport de la Banque d'Algérie analyse les principales évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2013, avec un accent particulier sur les développements du secteur bancaire et sa contribution accrue au financement de l'économie, en situation de finances publiques plus vulnérables au risque de baisse du prix du pétrole. La formulation et la conduite de la politique monétaire y sont largement explicitées, notamment sous l'angle de son rôle décisif dans le contrôle du processus inflationniste et dans la préservation de la stabilité monétaire.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale en 2013 s'est caractérisée par une reprise progressive dans les pays avancés, bien qu'à des degrés variables selon les pays. Dans les économies émergentes, la croissance économique s'est quelque peu ralentie, le taux de croissance restant, cependant relativement élevé mais bien en-deçà des niveaux d'avant crise. Dans les pays en développement, la croissance s'est stabilisée à un niveau appréciable bien que les performances varient selon les pays.

Cette évolution de l'activité économique mondiale s'est accompagnée d'une relative stabilisation du taux de croissance des échanges commerciaux mondiaux. En effet, ces échanges commerciaux mondiaux ont enregistré un taux de croissance de 2,9 % au cours de l'année sous revue (2,8 % en 2012). Cette stabilisation intervient après un fort recul par rapport à 2010 (12,8 %) et 2011 (6,2 %). Cette stabilisation du taux des échanges commerciaux mondiaux en 2013 reflète une stabilisation des taux de croissance sur l'année des importations et des exportations aussi bien des pays avancés que des pays émergents et en développement, bien que les exportations de ces derniers aient enregistré un léger recul (3,9 % en 2013 contre 4,2 % en 2012) et que les importations des pays avancés aient enregistré un léger raffermissement (1,3 % en 2012 contre 1,0 % en 2013). Quant aux termes de l'échange de biens, ils ont généralement été quelque peu négatifs pour les pays émergents et en développement (-0,2 % en 2013 contre 0,7 % en 2012) et en amélioration relative pour les pays avancés (0,4 % en 2013 contre -0,7 % en 2012).

Malgré ces évolutions globalement positives, la reprise de l'économie mondiale demeure fragile et sujette à des risques et vulnérabilités nouveaux et anciens. En particulier, le déficit budgétaire et la dette publique demeurent élevés dans certains pays avancés malgré les efforts de consolidation des récentes années, les taux de chômage affichent toujours des niveaux historiquement hauts dans beaucoup de ces pays, et l'agenda des réformes financières, particulièrement dans la zone euro, demeure inachevé. A cela s'ajoute la faiblesse persistante de l'inflation dans les économies avancées, pouvant conduire à une situation de déflation qui contrarierait la reprise économique dans ces pays, et les risques de détérioration accrue de la situation économique dans les pays émergents, en liaison avec la volatilité des flux de capitaux, le durcissement des conditions financières, la

suppression graduelle des mesures de relance et l'essoufflement des modèles de croissance poursuivis par ces pays et fondés sur l'exportation et l'investissement, en situation d'atonie persistante de la demande intérieure.

I.1 - CROISSANCE ECONOMIQUE

Globalement, le rythme de croissance de l'économie mondiale en 2013 s'est situé à 3,0 %, sensiblement le même rythme que celui enregistré en 2012 (3,1 %). Sur l'année sous revue, la performance des pays avancés et celle des pays émergents et en développement ont également été sensiblement similaires à celles enregistrées en 2012, soit 1,3 % et 4,7 % respectivement, contre 1,4 % et 4,9 % respectivement en 2013. Cependant, l'évolution semestrielle de la croissance de l'économie mondiale a été marquée au second semestre par un meilleur rythme dans les pays avancés, notamment aux Etats-Unis où le taux de croissance a atteint 3,5 %, pendant que les économies émergentes et en développement enregistraient un tassement de leur rythme de croissance après le fléchissement amorcé en 2011.

Sur fond d'atténuation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, l'activité économique s'est renforcée en 2013 dans les pays avancés, particulièrement au cours du second semestre.

Aux Etats-Unis, les incertitudes relatives à la politique budgétaire, liées notamment au « fiscal cliff », au « sequester » et à la « spending authority » ont pesé négativement sur la dépense publique et sur l'activité économique au cours des premiers mois de l'année sous revue. Soutenue par un regain de dynamisme des exportations et des reconstitutions de stocks, une politique monétaire très accommodante, une amélioration des conditions de crédit, la poursuite de la reprise dans le marché de l'immobilier, après une longue période de détérioration, l'amélioration de la situation et des perspectives dans le marché du travail et une relative atténuation des incertitudes relatives à la politique budgétaire suite à des compromis entre l'administration et le Congrès, la croissance économique aux Etats-Unis a gagné en vigueur à partir du mois de mai, affichant pour l'année sous revue un taux de 1,9 %, nettement inférieur à celui de 2012 (2,8 %) mais confortant des perspectives de croissance économique plus fortes en 2014 et 2015 compte tenu du raffermissement en cours des fondamentaux. Reflétant le resserrement budgétaire et la poursuite du dynamisme de l'activité économique, le déficit budgétaire s'est sensiblement réduit, passant de 9,7 % du PIB en 2012 à 6,4 % du PIB en 2013, pendant que la dette publique est passée de 102,3 % du PIB à fin 2012 à 104,6 % du PIB à fin 2013.

Après une longue période de récession, l'activité économique dans la zone euro a renoué avec la croissance dans le courant de l'année 2013, dans un contexte marqué par l'apaisement progressif de la crise de la dette souveraine. Une politique monétaire là également très accommodante, une moindre consolidation budgétaire que les années précédentes, un regain de confiance dans la reprise économique mondiale et, dans certains pays de la zone tels que l'Allemagne, une situation favorable sur le marché du travail ont soutenu la reprise de la demande intérieure, pendant que la contribution des exportations nettes s'améliorait, notamment dans les pays de la périphérie à l'intérieur de la zone euro. Ainsi, la croissance trimestrielle est sortie de la zone négative dès le deuxième trimestre, bien que son niveau soit resté faible. Au total et sur l'année sous revue, le taux de croissance est demeuré négatif à -0,4 %, contre -0,7 % l'année précédente. Les taux les plus élevés ont été enregistrés dans certains pays du centre de la zone, notamment en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg, et de la périphérie (Malte, Estonie, Slovaquie), pendant que l'intensité de la récession s'amoindrissait dans des pays comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce et s'intensifiait à Chypre. Globalement, le déficit budgétaire dans la zone a quelque peu fléchi en 2013 (3,1 % du PIB contre 3,7 % du PIB en 2012), eu égard aux efforts de consolidation dans plusieurs pays ces dernières années, avec, cependant, un niveau de dette publique qui reste important, soit 95,6 % du PIB, en hausse par rapport à son niveau de l'année précédente (93,0 % du PIB).

Au Japon, l'activité économique en 2013 a été soutenue par le raffermissement de la consommation privée suite à la forte hausse des cours des actions et l'amélioration de la situation sur le marché du travail. Elle a également bénéficié de l'impulsion budgétaire prévue dans le programme du gouvernement Abe. Le train de mesures contenues dans ce programme (Abenomics) s'articule autour de trois axes, à savoir (i) une politique budgétaire expansive à court terme pour soutenir un important plan de relance, (ii) une politique monétaire très flexible afin de lutter contre la déflation et (iii) la mise en œuvre de réformes structurelles afin de soutenir la croissance à moyen terme, y compris en améliorant le fonctionnement des marchés du travail et des produits et en stimulant la productivité et la compétitivité pour renforcer le potentiel de croissance. Au total, compte tenu de bons résultats au cours des deux premiers trimestres, d'une moindre performance au troisième trimestre (en raison du recul des exportations nettes) et d'un rebond au dernier trimestre, la croissance économique a enregistré un taux annuel de 1,6 %, en relative amélioration par rapport au taux de croissance de l'année 2012. Bien qu'en baisse, le déficit budgétaire demeure élevé à 8,3 % du PIB contre 8,7 % du PIB en 2012 alors que la dette

publique s'est davantage alourdie, atteignant 243,1 % du PIB à fin 2013 contre 237,3 % du PIB en 2012.

Dans les autres pays avancés, l'activité économique a enregistré des performances relativement appréciables pour beaucoup d'entre eux, notamment en Grande-Bretagne, au Canada, à Singapour et en Australie (1,8 %, 1,7 %, 3,7 % et 2,5 % respectivement), pendant que d'autres pays comme la Finlande et les Pays-Bas continuent d'enregistrer des taux de croissance sensiblement négatifs (-1,0 % et -0,9 % respectivement) en raison de processus de restructuration industrielle en cours (Finlande), d'atonie de la demande intérieure et de consolidation budgétaire (Pays-Bas).

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance économique en 2013 a enregistré une légère baisse par rapport à son niveau de 2012 (4,7 % contre 4,9 % respectivement), lui-même nettement en-deçà des taux enregistrés les années précédentes (7,6 % et 6,2 % en 2010 et 2011 respectivement) et durant les années pré-crise (8,2 % en 2006 et 8,7 % en 2007). Ce rythme de croissance relativement moindre en 2013 par rapport à celui de 2012, en dépit de la dépréciation des monnaies de beaucoup de ces pays et du regain de dynamisme de l'activité économique dans les pays avancés, reflète globalement un fléchissement du rythme d'investissement dans beaucoup de pays émergents et un durcissement des conditions de financement externes suite à l'annonce par la Federal Reserve de restreindre ses achats de titres.

Au sein de ce groupe, les pays d'Asie continuent d'afficher les taux de croissance les plus élevés, soit 6,5 % en 2013 contre 6,4 % en 2012 pour ce sous-groupe. Parmi ces pays, la Chine enregistre un taux de croissance économique de 7,7 %, soit le même taux enregistré en 2012. L'activité économique dans ce pays, entravée au premier semestre par le ralentissement des exportations et la faiblesse de la demande intérieure, a bénéficié au second semestre de la mise en œuvre d'un programme de relance et d'une politique monétaire accommodante. Le tassement de la croissance en Chine, même à un niveau qui reste élevé a eu des effets de contagion négatifs sur beaucoup d'autres pays de la région en raison de leurs relations commerciales intenses avec ce pays. De son côté, l'Inde a enregistré un taux de croissance de 4,4 % en 2013, en hausse par rapport à celui de 2012, tiré notamment par une reprise de l'investissement.

Le rythme de la croissance économique en Russie en 2013 a connu un net repli, tombant à 1,3 % contre 3,4 %, et 4,3 % 2011, l'activité économique

dans ce pays ayant subi les effets de la relative baisse des prix mondiaux du pétrole et de la faiblesse des investissements.

En Amérique latine et les Caraïbes, le rythme de croissance économique a poursuivi la nette décélération entamée en 2012, affichant un taux de 2,7 % (contre 3,0 % en 2012 et 4,5 % en 2011). Après une forte décélération en 2012 (1,0 %), l'activité économique au Brésil, plus grand pays de la région, a repris en 2013 et enregistre un taux de 2,3 %. En revanche, le Mexique a connu une forte décélération de son rythme de croissance, qui est passé de 3,7 % en 2012 à 1,2 % en 2013. Il en est de même pour le Venezuela dont le taux de croissance passe de 5,6 % en 2012 à 1,0 % en 2013. L'activité économique demeure cependant forte dans d'autres pays de la région, dont le Chili (4,2 %), qui bénéficient de fondamentaux solides et de la reprise économique dans les pays avancés, notamment aux Etats-Unis.

La croissance économique dans la région MOANAP (Moyen Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan) a connu une nette décélération en 2013, le taux de croissance passant de 4,1 % en 2012 à 2,4 % en 2013. Cependant, cette baisse est, dans une large mesure attribuable à la forte baisse de la croissance dans un nombre limité de pays, dont la Lybie et l'Afghanistan. La croissance des pays exportateurs de pétrole dans cette région est restée vigoureuse, bien qu'en baisse par rapport à 2012, soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes et des conditions monétaires accommodantes. Les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés dans les pays du GCC (Conseil de Coopération du Golf) (3,8 % en Arabie Saoudite, 4,8 % aux Emirats Arabes Unis, 6,2 % au Qatar et 4,9 % au Bahreïn). Dans plusieurs pays importateurs de pétrole, les performances en matière de croissance économique ont été également appréciables, reflétant notamment la poursuite de programmes de relance, soutenus par la baisse relative des prix mondiaux du pétrole. Dans les pays arabes en transition, les transitions politiques en cours continuent de peser sur la croissance économique et l'emploi, malgré le recours de certains de ces pays au financement extérieur exceptionnel auprès du FMI et autres institutions multilatérales. En Afrique subsaharienne, l'activité économique continue d'être soutenue par des politiques macroéconomiques saines et d'être tirée par une demande intérieure solide (consommation et investissement). Le rythme de croissance dans cette région a atteint 5,0 % en 2013, sensiblement le même taux que celui de 2012 (4,9 %).

I.2 - COURS DES MATIERES PREMIERES ET INFLATION

Les prix des matières premières ont poursuivi en 2013 la tendance baissière amorcée durant le deuxième semestre de 2012, le ralentissement de l'activité économique dans les pays émergents ayant pesé sur la demande mondiale de ces produits. En moyenne et sur l'année sous revue, les cours des matières premières non énergétiques exprimés en dollars ont enregistré une baisse de 1,2 % après une baisse de 10 % enregistrée en 2012. Dans ce groupe de produits, les cours des métaux ont fléchi de 4,2 % (après avoir baissé de 16,8 % en 2012), alors que les cours des produits alimentaires et les produits agricoles ont connu une légère hausse de 1,1 % et 1,4 % respectivement après avoir baissé de 2,4 % et 12,7 % respectivement en 2012. Pour leur part, les cours des produits manufacturés ne se sont repliés que de 0,3 % (-1,0 % en 2012), en phase avec le regain de dynamisme de l'activité économique dans les pays avancés. Quant aux cours des produits énergétiques, ils ont reculé en moyenne de 0,9% contre une hausse de 1,0 % en 2012. Au cours de l'année sous revue, les cours mondiaux du baril de pétrole Brent ont connu une évolution volatile. Soutenus notamment par des conditions météorologiques défavorables en Amérique du Nord et en Europe ainsi que par les incertitudes géopolitiques prévalant en Afrique du Nord et au Moyen Orient, ils ont évolué à la hausse en début d'année, s'approchant de la barre des 120 dollars par baril à la mi-février. Cependant, l'atonie de la demande, liée à la faiblesse de la reprise économique dans les pays avancés au cours des premiers mois de l'année et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents ont rapidement pesé sur ces cours, entrainant leur repli jusqu'à atteindre 99 dollars par baril à fin avril. Les cours du Brent se sont par la suite redressés, portés par le raffermissement de la reprise économique dans les pays avancés et par la persistance des incertitudes géopolitiques, leur niveau atteignant 116 dollars par baril au début du mois de septembre. L'atténuation de ces tensions durant les derniers mois de l'année a contribué à ramener le prix du Brent à une moyenne de 110,6 dollars par baril au mois de décembre.

Mesurée par la variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, l'inflation dans les pays avancés a sensiblement reculé en 2013, atteignant 1,4 % contre 2,0 % en 2012.

La baisse a particulièrement concerné la zone euro, où le taux d'inflation est passé de 2,5 % en 2012 (2,7 % en 2011) à 1,4 % en 2013 et à moins de 1 % durant le quatrième trimestre de l'année sous revue, faisant émerger des risques de faiblesse durable de l'inflation, voire de déflation qui pourrait se traduire par une hausse des taux d'intérêt réels que la politique monétaire

peinerait à contenir, compte tenu du taux directeur déjà proche de zéro, un alourdissement du fardeau de la dette privée et publique et un recul de la demande et de l'activité économique, en contexte de chômage déjà élevé.

Aux Etats-Unis, le taux d'inflation est passé de 2,1 % en 2012 (3,1 % en 2011) à 1,5 % en 2013 et ce, malgré la baisse du chômage. Un dynamisme accru de l'activité économique et la reprise en cours de la demande intérieure, portée notamment par un effet de richesse lié à la reprise du secteur immobilier et à l'amélioration attendue de la situation sur le marché du travail devraient, cependant contribuer à relever progressivement ce niveau d'inflation.

Au Japon, l'inflation est redevenue positive pour la première fois depuis 2008, s'établissant à 0,3 % en moyenne annuelle (0,0 % en 2012 et -0,3 % en 2011), stimulée par la récente reprise de la croissance, la dépréciation du yen et l'assouplissement par la Banque du Japon de sa politique monétaire pour lutter contre la déflation.

Dans les pays émergents et en développement, l'inflation s'est globalement stabilisée, soit à un taux de 5,9 % en 2013 contre 6,0 % en 2012. Bien que la dépréciation des monnaies de certains pays émergents, notamment en Asie et en Amérique Latine, suite à l'annonce par la Federal Reserve de son intention de restreindre ses achats d'actifs, ait engendré des pressions à la hausse sur le taux d'inflation, ce taux est, cependant, demeuré relativement stable par sous-groupes. Ainsi, dans les pays émergents d'Asie, l'inflation est passée de 4,7 % en 2012 à 4,8 % en 2013, la Chine enregistrant en 2013 le même taux qu'en 2012 (2,6 %). Dans les pays émergents d'Amérique Latine et des Caraïbes, le taux d'inflation est passé à 6,8 % contre 5,9 % l'année précédente, les taux en Argentine, au Brésil et au Venezuela figurant parmi les plus élevés du sous-groupe. Dans les pays émergents d'Europe, le taux d'inflation a enregistré une baisse (4,2 % en 2013 contre 5,8 % en 2012), compte tenu des liens commerciaux plus denses avec la zone euro. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord, les tensions inflationnistes se sont généralement amenuisées reflétant des politiques monétaire et budgétaire prudentes.

I.3 - POLITIQUES BUDGETAIRE ET MONETAIRE

La consolidation budgétaire engagée dans plusieurs pays avancés depuis 2010 s'est poursuivie en 2013 mais à un rythme moindre que celui des années précédentes, le ralentissement du rythme répondant au souci de relance et de

soutien à la croissance économique qui demeure fragile, notamment dans la zone euro. Les efforts de consolidation durant les dernières années ont permis de réduire substantiellement les déficits budgétaires dans beaucoup de ces pays mais la dette publique reste généralement élevée, voire en hausse dans la plupart des cas. Les conditions monétaires sont restées très accommodantes.

Aux Etats-Unis, les dépenses publiques ont subi l'effet de resserrement lié à la législation dite « fiscal cliff » (malgré l'accord intervenu en début d'année entre l'administration et le Congrès assouplissant le resserrement budgétaire), le « sequester » et la « spending authority ». En conséquence, le déficit budgétaire s'est sensiblement amenuisé en 2013, passant de 9,7 % du PIB en 2012 à 6,4 % du PIB en 2013, pendant que la dette publique est passée de 102,3 % du PIB à fin 2012 à 104,6 % du PIB à fin 2013.

Par ailleurs, face à l'amélioration graduelle de la situation économique, la Federal Reserve a annoncé au mois de mai de l'année sous revue son intention de restreindre ses achats de titres. Cette annonce a eu pour effet de pousser à la hausse les taux d'intérêt à long terme, les niveaux de ces taux demeurant, cependant, en-deçà de leurs niveaux d'avant la crise économique et financière internationale. Le taux des fonds fédéraux, taux directeur, est resté inchangé (compris dans la fourchette 0 à 0,25 %), traduisant la volonté de la Federal Reserve de continuer à soutenir la croissance économique et à favoriser la résorption du chômage, dans un contexte marqué par un resserrement budgétaire, une faible inflation et des anticipations inflationnistes bien ancrées ainsi qu'un taux de chômage encore relativement élevé bien qu'en baisse (6,7 % en décembre 2013 contre 7,9 % en décembre 2012 et 9,9 % en décembre 2009). Cette démarche de la Federal Reserve est conforme à son engagement de maintenir le taux des fonds fédéraux dans cette fourchette aussi longtemps que le taux de chômage serait supérieur à 6,5 %.

Dans la zone euro, les efforts de consolidation budgétaire entrepris ces dernières années se sont généralement poursuivis en 2013 mais à un rythme moindre dans le but de favoriser la reprise de l'activité économique après une longue période de récession. Il en est résulté une poursuite de la tendance à la baisse du déficit budgétaire, qui passe de 3,7 % en 2012 à 3,1 % en 2013 pour l'ensemble de la zone, soit une réduction de plus de la moitié par rapport à son niveau en 2009 (6,4 %).

A l'instar de la politique monétaire aux Etats-Unis, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) est restée très accommodante. En

contexte de reprise économique hésitante, de poursuite de la baisse de l'inflation, de faiblesse des tensions inflationnistes et d'atonie des développements en matière de crédits à l'économie, la BCE a réduit son taux directeur à deux reprises, le ramenant de 0,75 % à 0,25 % et a assoupli davantage les conditions d'accès au refinancement.

Au Japon, en raison de la mise en œuvre du plan de relance à court terme prévu dans le programme du gouvernement, le déficit budgétaire en 2013 est demeuré élevé à 8,3 % du PIB. Le programme, cependant, prévoit une réduction sensible de ce déficit dans le moyen terme, y compris à travers l'augmentation du taux de la TVA qui doit intervenir en deux temps, en 2014 et 2015 et qui passe de 5 % actuellement à 10 % en 2015. Dans ce pays également, la politique monétaire a été très accommodante, la Banque du Japon ayant décidé de fortement accroître l'octroi de liquidités en augmentant substantiellement ses achats de titres, tout en maintenant son taux directeur dans la fourchette comprise entre 0 et 0,1 % et ce, afin de lutter contre la déflation et soutenir la croissance.

I.4 – COURS DE CHANGE

L'année 2013 a continué d'enregistrer de larges mouvements des taux de change nominaux. Entre janvier et février 2013, la parité EUR/USD a connu une augmentation de l'ordre de 0,32 %, passant de 1,3304 EUR/USD au mois de janvier à 1,3347 EUR/USD au mois de février. L'euro s'est ensuite déprécié au mois de mars et s'est apprécié au mois d'avril, avant de perdre du terrain au mois de mai et de s'apprécier de nouveau au mois de juin, atteignant 1,3197 EUR/USD en moyenne mensuelle. Entre le mois de juillet et le mois d'octobre, l'euro s'est de nouveau apprécié par rapport au dollar américain, passant de 1,3088 EUR/USD à 1,3646 EUR/USD, avant de se déprécier quelque peu en novembre et reprendre en décembre, atteignant 1,3708 dollars pour un euro en moyenne mensuelle, soit une appréciation sur l'année de l'ordre de 3,04 % entre janvier et décembre 2013.

Au cours de l'année sous revue et en termes nominaux, le yen s'est fortement déprécié contre l'euro, passant de 118,12 EUR/YEN à 141,71 EUR/YEN en moyenne annuelle, soit une dépréciation de l'ordre de 19,97 % et ce, après des variations à la hausse et à la baisse en cours d'année, notamment entre le mois de mai et le mois de septembre. Par rapport au dollar américain, le Yen est passé d'une moyenne mensuelle de 88,94 USD/YEN à 103,34 USD/YEN.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)

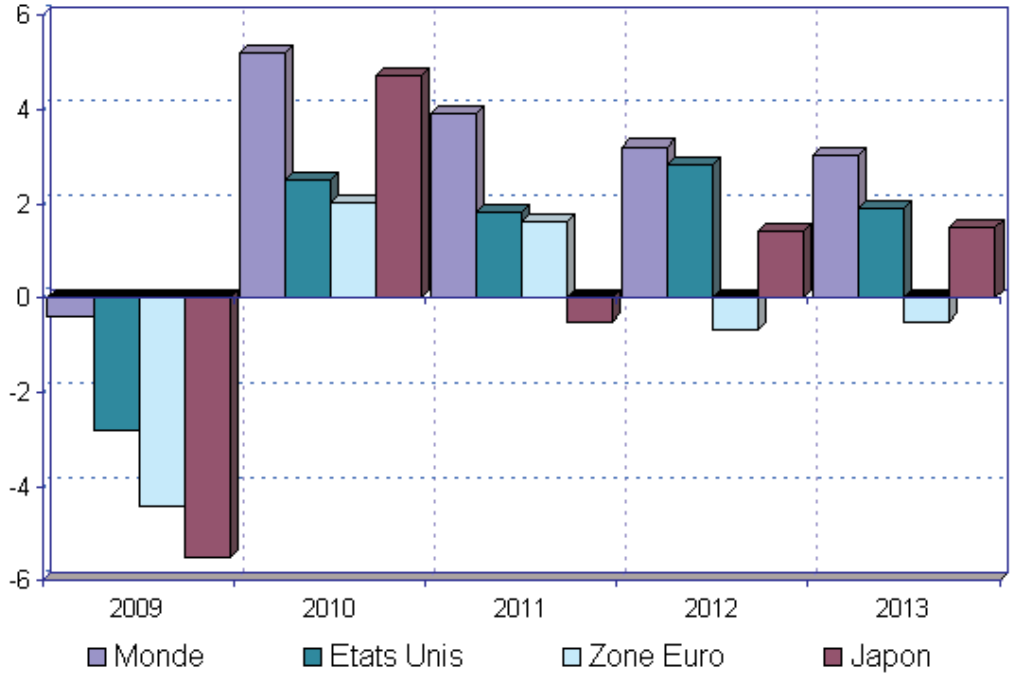

GRAPHIQUE 2

INFLATION (%)

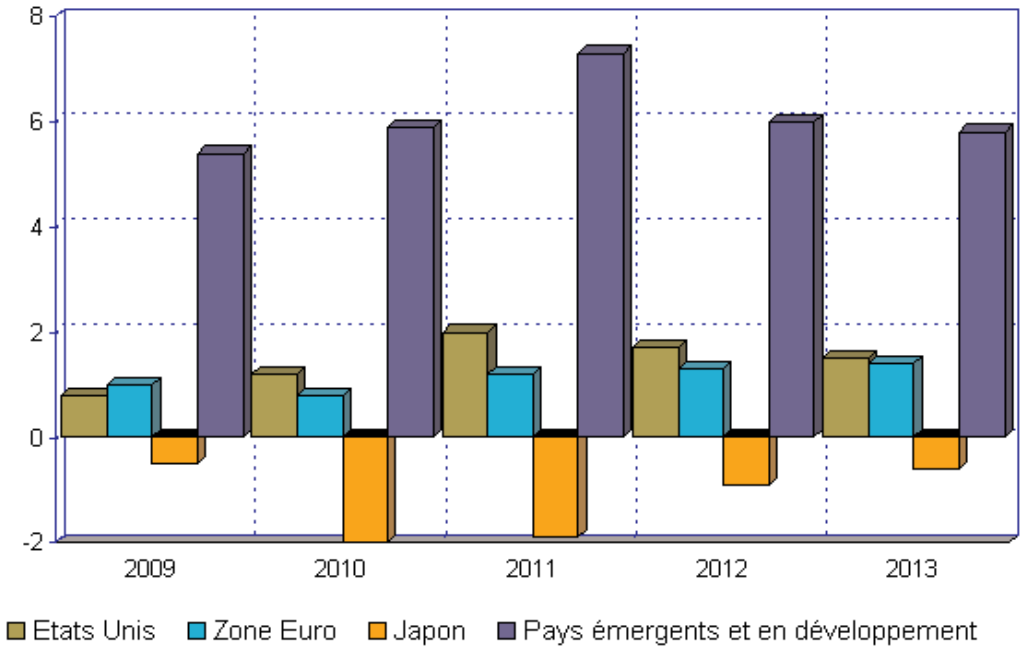

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité économique s'est ralentie en 2013, en raison du tassement de la croissance de la demande globale et de la baisse de la production d'hydrocarbures. Le produit intérieur brut est estimé à 16 569,3 milliards de dinars (208,7 milliards de dollars)[1] et la croissance en volume du produit intérieur brut (le PIB) se limite à 2,8 %, en recul de 0,5 point et celle du PIB hors hydrocarbures demeure stable à 7,1 %.

Compte tenu de la croissance démographique de 2,07 %, le PIB par habitant progresse de 0,73 % (1,14 % en 2012).

En 2013, la hausse des prix à la consommation s'est nettement ralentie à 3,26 % après le pic décennal de 8,89 % de l'année précédente et les prix à la production industrielle ont suivi la même dynamique de désinflation. Ils progressent de 0,2 % dans le secteur industriel public, rythme en baisse de 2,4 points de pourcentage, et dans le secteur privé l'inflation régresse à 0,6 % contre 2,9 % l'année précédente.

Le chômage s'est stabilisé en 2013 à 1,12 million, soit 9,8 % de la population active contre 11,0 % en 2012.

Enfin, le salaire mensuel net moyen dans le secteur productif hors agriculture a augmenté de 8,19 % en 2012, à 31 755 dinars, soit 1,76 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (18 000 dinars en 2012).

II.1 – PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

La croissance économique est de nouveau atone après un léger redressement en 2012. Les mauvaises performances du secteur des hydrocarbures qui enregistre sa huitième année consécutive de déclin et la baisse des investissements publics n'ont pu être compensées par l'expansion substantielle de l'agriculture, des services et de la construction.

A l'exception du secteur des hydrocarbures qui subit une profonde récession, tous les autres ont réalisé une croissance positive, celles des services marchands et de l'agriculture étant les seules à dépasser les performances réalisées en 2012.

---

[1]Au taux de change moyen annuel de de 79,3809 dinars par dollar US en 2013.

II.1.1 - Évolution de l'activité

Avec 2,8 % de hausse du produit intérieur brut en 2013 contre 3,3 % en 2012, l'activité économique enregistre une croissance égale à celle de 2011; néanmoins, hors hydrocarbures, la croissance demeure vigoureuse à 7,1 %, au même rythme que l'année précédente.

Le tissu économique s'est densifié. Selon le ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement, il compterait 750 000 petites et moyennes entreprises (PME, d'effectif inférieur à 250 salariés) au second semestre 2013, constituées en majorité (59,1 %) de personnes morales. Près de 60 500 entreprises sont de nouvelles créations (+ 8,8 % en glissement annuel entre les deux premiers semestres 2012 et 2013)[2] . Cette expansion des PME, marquée par la prédominance du secteur des services (61,3 % des créations nettes), a permis d'offrir 139 000 nouveaux postes de travail dont 78 500 emplois salariés.

La production agricole

La production agricole obtient des résultats appréciables en 2013. De tous les secteurs d'activité, l'agriculture a réalisé la plus forte croissance en volume avec 8,8 % contre 7,2 % l'année précédente. Elle participe à hauteur de 9,3 % du PIB et 12,7 % de la valeur ajoutée de la sphère réelle. Sans atteindre la performance de 2011, sa contribution à l'expansion du PIB (28,3 % soit 0,8 point de pourcentage), au second rang après celle des services non marchands, est nettement supérieure à son poids relatif dans la valeur ajoutée.

Hormis la céréaliculture dont la production est en baisse significative, notamment celle du blé tendre, la croissance de la quasi-totalité des spéculations s'est accélérée.

Après la bonne campagne de l'année précédente, la croissance de la production céréalière a fléchi à 4,3 % (20,9 % en 2012). Estimée à 4,91 millions de tonnes, elle est inférieure à la production moyenne quadriennale, caractéristique du cycle agricole. Excepté la production d'avoine, toutes les spéculations céréalières sont en recul. La récolte de blé des deux variétés dur et tendre a baissé substantiellement (3,1 % et 5,6 % respectivement) et la production d'orge a suivi la même tendance décroissante. Une campagne céréalière très moyenne, la reconstitution des stocks et des besoins croissants ont conduit à accroître les importations de 2,6 % en volume et de 0,4 % en valeur à 10,1 millions de tonnes et 3,27 milliards de dollars, la baisse des cours mondiaux du blé dur, du maïs et du riz ayant quasiment compensé le coût des quantités supplémentaires.

[2]Source : Ministère du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, bulletin statistique n°13, novembre 2013.

La tendance haussière de la production maraîchère se maintient et sa croissance s'accélère. Avec 11,9 millions de tonnes en 2013, elle a progressé de 14,2 % contre 8,5 % l'année précédente. La forte hausse de la production de pommes de terre (15,8 %, 4,88 millions de tonnes), conjuguée à celles de la tomate industrielle (6,0 %, 9,0 millions de tonnes), de la viticulture (5,9 %, 0,575 million de tonnes) ainsi que des agrumes (11,3 %) ont permis de consolider cette dynamique. Après la campagne oléicole désastreuse de 2012, marquée par la perte du tiers de la production, la production s'est nettement redressée avec une récolte en très forte hausse (48,1 %, 0,583 million de tonnes).

La production de lait a augmenté de 5,5 % (3,1 milliards de litres et 83,7 litres/habitant) et sa collecte continue de progresser rapidement (+ 18,7 %), mais elle ne concerne encore que moins du quart des disponibilités.

La croissance de la production animale-viande rouge et viande blanche-, a repris de la vigueur. Ainsi, la production de viande rouge s'est accrue de 6,2 % (4,8 % en 2012) et celle de la volaille de 15,4% (7,9 % en 2012).

Malgré l'expansion de la production agricole et de l'offre, croissance apparemment nettement supérieure à celle de la demande, le niveau des prix à la consommation des produits agricoles frais demeure très élevé et subit des hausses largement supérieures à l'inflation moyenne. Les dysfonctionnements du marché perdurent et appellent donc des mesures organisationnelles vigoureuses.

Le bâtiment et travaux publics

L'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) continue de progresser à un rythme soutenu (6,6 %) mais moins rapide que l'année précédente, du fait de la baisse des investissements publics (- 16,7 % de dépenses du budget d'équipement) et de l'achèvement des grands travaux d'infrastructures (autoroutes, métro, logements).Avec une valeur ajoutée de 1 620,2 milliards de dinars, représentant 9,8 % du PIB et 12,6 % de la valeur ajoutée de la sphère réelle, ce secteur génère 22,2 % de la croissance en volume soit 0,61 point.

Selon les données du Ministère de l'Habitat, 276 900 logements ont été livrés en 2013, en hausse de 38,9 % et la production a progressé sensiblement pour les quatre (4) catégories de logements (auto-construction, logement social, logement aidé, logement promotionnel). Avec 54,0 % de hausse annuelle et 62,7% du total des livraisons, les programmes de logement aidé ont enregistré

la plus forte croissance. Les logements sociaux livrés sont estimés à 78 500, en hausse de 28,3 % et le logement promotionnel (public et privé), qui ne représente que 2,1 % de la production totale, a enregistré une forte croissance (7,3 %) due essentiellement aux progrès de la promotion privée (18,8 %) qui a surmonté l'important recul de 2012 (- 5,9 %). Enfin, l'auto-construction s'est redressée en réalisant 18 900 logements (+ 27,7 %). Les livraisons cumulées au cours de la période 2004-2013 sont estimées à 1 925 000 unités.

Les services marchands

L'activité des services marchands s'est nettement redressée après son léger repli de l'année précédente en réalisant sa plus forte croissance depuis 2008. Avec une valeur ajoutée de 3 827,4 milliards de dinars, en hausse de 7,8 % (+ 1,4 point), cette activité contribue pour plus de la moitié (56,3 %) de la croissance du PIB et génère près du quart du flux de richesse (23,1 %) grâce au dynamisme des deux branches du commerce et des transports qui ont fortement progressé (10,4 % et 5,0 % respectivement). Une production agricole en forte croissance et des importations qui augmentent sensiblement (13,9 %) sont à l'origine de ces bonnes performances des services marchands.

L'industrie

L'expansion du secteur industriel s'est ralentie en 2013 pour retourner à son rythme de 2011. Avec 4,1 % de hausse de la valeur ajoutée industrielle (publique et privée), taux quasiment égal au taux moyen des 14 dernières années (4,09 %), la croissance de l'industrie recule d'un point de pourcentage (5,1 % en 2012) et, hors-hydrocarbures, elle demeure la plus faible de tous les secteurs, ne contribuant à la croissance du PIB qu'à concurrence de 6,7 %, taux inférieur de plus de 20 points à celui de l'agriculture.

Excepté deux branches - industries diverses, cuirs et chaussures - dont la valeur ajoutée baisse, substantiellement pour la première (7,8 % et 0,5 % respectivement), toutes les autres ont réalisé des taux de croissance positifs, pour la plupart inférieurs à ceux de 2012. Il convient de relever la récession de la branche des industries diverses dont la croissance est négative pour la 3ème année consécutive qui a perdu 16,4 % de sa valeur ajoutée au cours de cette période. Quatre branches se distinguent en réalisant une progression annuelle supérieure à 4 % : l'agro-alimentaire (7,0 %), les industries sidérurgiques, mécaniques, métallurgiques et électriques (5,5 %), la chimie (5,0 %) et la branche eau et énergie (4,3 %). Représentant ensemble 4,5 % de la valeur ajoutée de la sphère réelle, elles contribuent pour 16,4 % de sa croissance (1,6 %).

Avec 37,3 % de la valeur ajoutée industrielle, la branche agroalimentaire demeure dominante et motrice de l'activité industrielle, stimulée par le dynamisme de l'activité du travail des grains et de l'industrie laitière, elles-mêmes tirées par la forte croissance des importations de céréales et par l'expansion de la production locale de lait.

La relative bonne performance de la branche eau et énergie (4,3 %, en recul néanmoins de 5,9 points), due essentiellement à l'expansion considérable de la consommation des ménages qui contribue à hauteur de 82,5 % de la croissance de la demande en gaz et à 54,6 % de celle d'énergie électrique.

L'industrie du bois dont la valeur ajoutée croît de 3,6 % et l'industrie agroalimentaire sont les deux branches qui améliorent leurs performances (+ 1,3 point et 1,4 % respectivement).

Les rythmes de croissance des autres branches restent modestes à 1,8 % pour les « mines et carrières », 0,6 % pour les « matériaux de construction » et 0,3 % pour l'industrie textile.

La croissance du secteur industriel et plus particulièrement celle de l'industrie manufacturière demeure très faible au regard des besoins du marché intérieur en biens de consommation et d'investissement ainsi qu'en emploi, notamment qualifié, auquel aspirent les cohortes de plus en plus nombreuses de diplômés.

La relance de l'investissement public et privé pour la reconstruction d'une économie productive, à même de répondre à la demande du marché intérieur en biens de consommation et d'investissement devient incontournable, si l'on veut affronter la transition énergétique dans de bonnes conditions.

Les hydrocarbures

La décroissance du secteur des hydrocarbures se poursuit pour la huitième année consécutive et peut être assimilée à un véritable déclin en perdant plus du quart (29,5 %) de sa valeur ajoutée en huit (8) ans. En 2013, elle a régressé de 5,5 %, la plus forte baisse de la décennie, après avoir reculé de 3,4 %, en 2012. Avec une valeur ajoutée de 5 299,6 milliards de dinars (62,58 milliards de dollars), les hydrocarbures ne génèrent plus que 29,9 % du flux de richesses (PIB) et contribuent négativement à la croissance à hauteur de 69,2 %.

La persistance du ralentissement de la croissance économique mondiale a continué à pousser le prix des hydrocarbures liquides et gazeux à la baisse. Après le retournement du premier trimestre 2012, la tendance baissière des

prix s'est poursuivie en 2013. Le cours annuel moyen du baril de pétrole brut a baissé de 1,35 % à 109,55 dollars contre 111,05 dollars en 2012 et celui des hydrocarbures gazeux a suivi la même tendance décroissante en perdant 7,25 % pour le gaz naturel à 10,47 dollars le million de BTU (11,30 dollars en 2012).

Au total, le recul des prix à l'exportation conjugué à de moindres volumes exportés d'hydrocarbures tant liquides que gazeux (- 7,4 %) à 99,3 millions tonnes équivalent pétrole (TEP) s'est traduit par la baisse de 10,27 % des recettes d'exportation à 63,327 milliards de dollars.

La production industrielle du secteur public

L'industrie publique consolide sa croissance en 2013 à un rythme modéré de 0,9 % en moyenne annuelle (1,6 % en 2012), mais elle n'a pas encore retrouvé son niveau de l'année de base de l'indice (1989).

La croissance de l'industrie hors hydrocarbures, quoique modeste, se confirme (2,3 % contre 5,5 % en 2012) et celle des industries manufacturières est de nouveau positive après des années de récession. Elle est estimée à 1,8 % (0,0 % en 2012).

Cette consolidation est due au dynamisme du secteur de l'énergie qui continue à croître à un rythme néanmoins plus modéré qu'auparavant (2,1 % contre 12,1 % en 2012), et par l'accélération de la croissance des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électroniques et électriques (ISMMEE) dont l'indice progresse de 5,5 % (7,6 % en 2012 faisant suite au repli de 3,3 % en 2011).

Trois autres secteurs de l'industrie publique ont réalisé de bonnes performances et renoué avec la croissance après leur sévère récession de 2012 : l'industrie du bois et liège (1,9 %), les mines et carrières (6,0 %) ainsi que le secteur des matériaux de construction (0,3 %). L'industrie textile progresse notablement (4,3 %) mais ne retrouve pas encore son niveau de 2011 après la chute de 2012 (- 12,2 %). La production du secteur des cuirs qui avait enregistré une nette progression en 2012 (8,5 %) est de nouveau en baisse de 2,3 %. Enfin, l'indice de la production du secteur des hydrocarbures recule de 2,3 %, après l'important repli de 6,6 % de l'année précédente et celle de l'industrie chimique suit la même tendance et se contracte de 2,4 %.

Selon l'enquête industrielle de l'Office National des Statistiques (ONS), effectuée auprès des chefs d'entreprise au 4ème trimestre 2013, l'activité indus-

trielle du secteur public a été plus vigoureuse mais elle a montré des signes d'essoufflement dans le secteur privé, évolutions opposées à celles déclarées au 3ème trimestre, en repli pour le premier et relativement stable pour le secteur privé. Néanmoins, l'utilisation des capacités de production a progressé pour les deux secteurs à plus de 75 %. En dépit de la contraction de la demande de produits industriels du secteur privé, elle reste globalement importante et progresse pour les produits industriels des entreprises publiques. Néanmoins, une proportion importante d'entreprises publiques (96 %) et privées (78 %) déclare détenir des stocks substantiels de produits finis au 4ème trimestre 2013.

La croissance à deux chiffres du secteur de l'énergie (production d'électricité et de gaz) a nettement décéléré en 2013 à 2,1 % contre 12,1 % l'année précédente, malgré l'accroissement du nombre d'abonnés (5,6 % à 11 716 000) qui n'a pu compenser le ralentissement de la croissance de la consommation moyenne des ménages (8,1 % et 4,3 % respectivement).

Les ventes d'électricité qui se sont élevées à 45 058 gigawatheures en 2013 ont progressé de 4,4 %, rythme en nette baisse de 6,5 points par rapport à l'année précédente. Par contre, la forte croissance de la consommation de gaz naturel se poursuit et s'accélère en 2013, progressant de 3,4 points à 12,12 % et 106,3 gigathermies.

Comme en 2012, la hausse de la demande est principalement le fait de la consommation des ménages pour les deux types d'énergie. (Électricité basse tension et gaz basse pression). Leur contribution à la croissance de la demande est de 54,6 % pour l'électricité et 82,5 % pour le gaz naturel. Il faut rappeler que cette forte hausse de la demande intérieure d'énergie qui absorbe 50,9 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 30,1 % des disponibilités est difficilement soutenable à long terme.

La tendance décroissante de la production d'hydrocarbures se poursuit en 2013. L'indice de la production du secteur a de nouveau reculé de 2,3 %, après s'être replié de 6,6 % l'année précédente. Cette récession est due à la baisse substantielle de l'indice de la production de pétrole et de gaz de 3,7 %, les autres activités de la filière -raffinage et liquéfaction- étant demeurés stables.

Après trois (03) années de récession, la production du secteur des mines et carrières s'est redressée, progressant de 6,0 %, mais cette embellie redevable aux deux seules branches de l'extraction de sable et de sel, n'oblitère ni les contre-performances cumulées des années précédentes ni l'important recul de l'extraction des minerais de phosphate et de fer.

Le secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE) poursuit sa croissance et la consolide. La production progresse de 5,5 % (7,6 % en 2012), mais son niveau (indice de 60,4) reste très inférieur à celui de 1989. La forte croissance de la branche sidérurgique (39,9 %) et de celle de la fabrication de biens de consommation mécaniques (73,6 %) a impulsé celle du secteur et a limité les effets de la récession importante à - deux (02) chiffres - de cinq de ses douze branches.

L'industrie publique de la chimie, du caoutchouc et des plastiques est de nouveau en récession en perdant 2,4 %, après l'embellie de 2012 (1,5 %). A l'exception des deux branches de la fabrication de produits pharmaceutiques et de la fabrication des autres biens intermédiaires en plastique dont la production a progressé, les six autres branches du secteur ont toutes enregistré des baisses considérables de leur indice, notamment la chimie minérale de base et la chimie organique de base.

La récession du secteur agroalimentaire s'est aggravée en 2013. L'indice de la production a fléchi de 0,6 % après avoir reculé de 2,1% l'année précédente. Cette contraction de l'indice, due à la chute considérable (73,3 %) de la production de la branche de la fabrication des conserves de fruits et légumes cumulée aux baisses de trois autres branches, n'a pu être compensée par la croissance substantielle des branches du travail des grains et de l'industrie laitière (4,3 % et 2,0 % respectivement), induites par l'expansion de la collecte de lait et de la reconstitution des stocks de céréales.

L'industrie publique des cuirs et chaussures enregistre des performances en dents de scie et son niveau reste insignifiant (moins de 6 % de celui de 1989). Après la forte hausse de 2012 (8,8 %), sa production régresse de 2,3 % en 2013 en raison du ralentissement de l'activité de la fabrication des biens intermédiaires dont l'indice a reculé de 4,7 %, après avoir enregistré une croissance à deux chiffres en 2012. La croissance substantielle (+ 3,0 %) de la seconde branche du secteur - la fabrication des biens de consommation en cuir - n'a pas été suffisante pour compenser le repli de la première.

Après avoir reculé de 12,9 % l'année précédente, l'industrie textile publique a connu une légère embellie en 2013 avec une croissance de 4,3 % due à la reprise de l'activité de la fabrication des biens intermédiaires qui a progressé de 6,2 %.

Enfin, grâce à la relance des industries du liège et de l'ameublement qui progressent toutes deux à des taux à deux chiffres (46,2 % et 39,2 %), le secteur industriel du bois renoue avec la croissance (1,9 %) malgré les médiocres

performances de ses deux autres branches (menuiserie générale et fabrication du papier).

Au total, l'industrie publique édifiée aux prix de lourds sacrifices continue de se dégrader. Elle appelle de nouveaux investissements de modernisation et d'extension pour retrouver et accroître ses parts du marché intérieur et contribuer à l'indispensable expansion de l'offre d'emplois et de biens à la mesure de la demande économique et sociale sans cesse croissante.

II.2 - DEMANDE

Après avoir retrouvé un rythme de croissance élevé en 2012, rompant ainsi avec les deux années précédentes, la dépense intérieure brute (absorption) a continué à progresser substantiellement en 2013 à un rythme néanmoins légèrement plus faible.

Malgré le fléchissement de la consommation finale (53,9 % du PIB) à 3,4 %, en recul de 0,8 point, dû à la stagnation de la consommation des administrations publiques qui n'augmente que de 0,8 % en volume et baisse de 4,2 % en valeur nominale, la forte hausse des investissements (8,6 %) et la stabilisation de la croissance de la consommation des ménages à 5,0 % ont impulsé la progression de la demande finale et l'ont portée à 8,4 % (en baisse néanmoins de 1,3 point).

La baisse de la demande des administrations publiques dans ses deux composantes de consommation finale et d'investissement à la suite de la consolidation du budget de l'État, qui s'est traduite par la contraction des dépenses (13,7 %) après leur emballement de l'exercice 2012 (20,6 %), a été plus que compensée par l'accroissement de la demande des ménages.

La tendance haussière[3] des importations fléchit mais se maintient à un niveau élevé. Estimées à 55,02 milliards de dinars soit 26,4 % du PIB, les importations ont progressé de 9,8 % en 2013 (- 4,1 points) sous l'effet conjugué de la stabilisation du rythme de croissance de l'importation de services à 6,1 % (+ 0,2 point) et du ralentissement de celle des biens qui diminue de 5,1 points à 10,4 %.

Cette évolution des importations, si elle devait se maintenir à ce rythme risquerait de réduire sensiblement le solde des paiements extérieurs et deviendrait difficilement soutenable à long terme.

---

[3] Les taux de croissance des importations (volume) proviennent de la comptabilité nationale (ONS) et non de la balance des paiements (BA)

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)

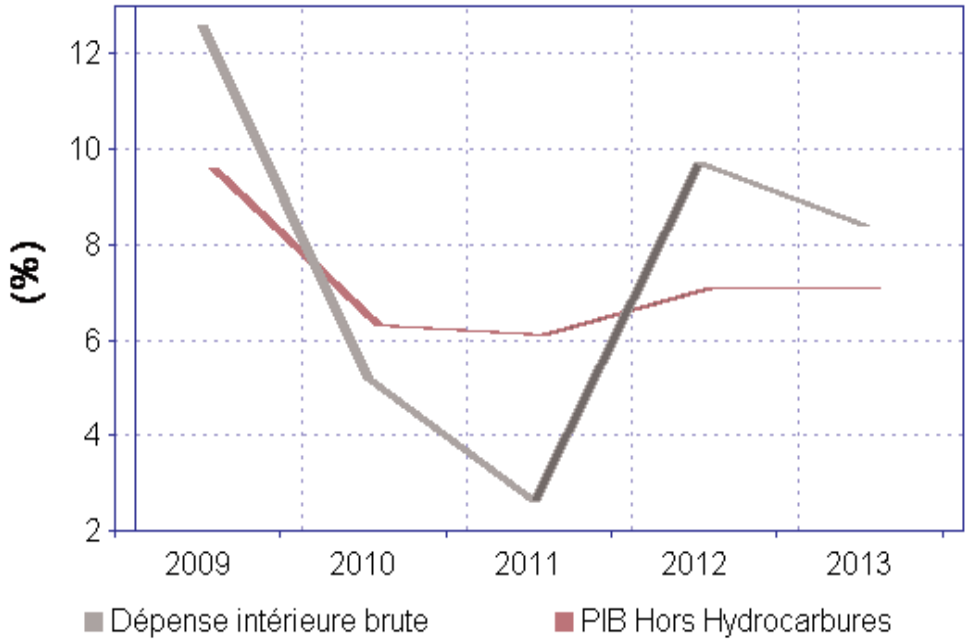

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)

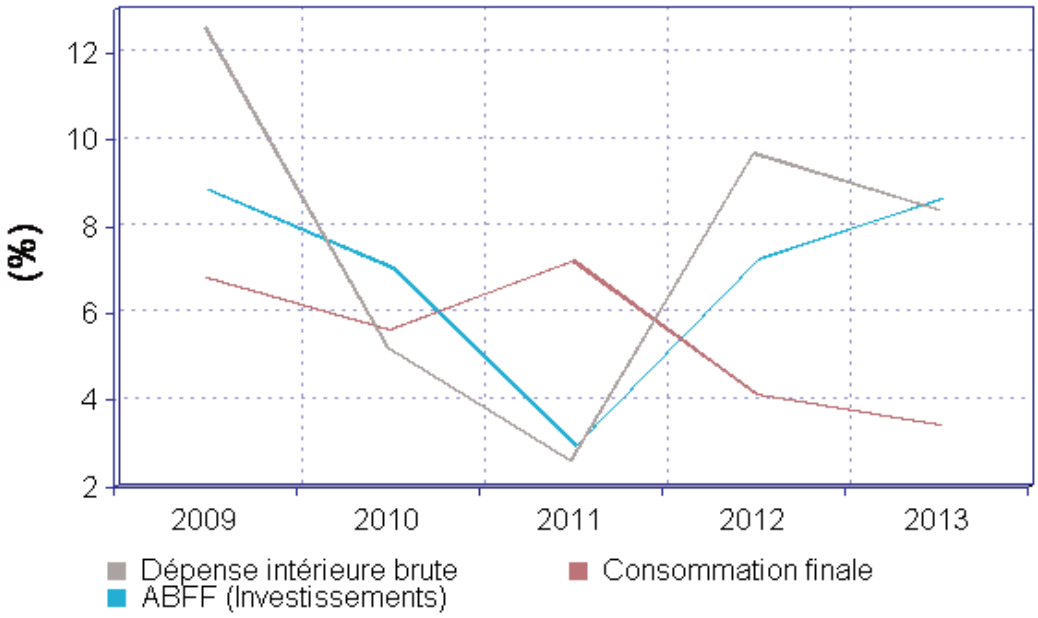

CHAPITRE III :

EVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX

Après une forte inflation enregistrée en 2012, la plus élevée de la décennie, l'année 2013 a été marquée par une désinflation ample et rapide. La hausse des prix a retrouvé un rythme beaucoup plus modéré, compatible avec l'objectif de moyen terme en la matière. L'inflation annuelle moyenne en 2013, la plus faible depuis 7 ans, est estimée à 4,15 % pour l'indice national et à 3,26 % pour celui de la capitale, en baisse respectivement de 5,55 et 5,63 points par rapport à l'année 2012. Les deux indices, base 100 en 2001, ont respectivement atteint 171,5 et 160,3 points en décembre 2013.

En perdant 9,0 points de pourcentage par rapport au pic de 2012 (12,2 %), la forte désinflation des prix des biens alimentaires dont le rythme annuel moyen s'est établi à 3,18 % en 2013, le plus faible depuis 2006 pour cette catégorie de biens, et leur pondération élevée (43,1 % de l'indice), ont fortement contribué à contenir l'inflation globale à 3,26 % en 2013. Ainsi, les produits alimentaires ne contribuent plus à l'inflation globale que pour 46,0 % (1,5 point), soit 16,8 points de moins qu'en 2012. Ce résultat est dû au recul significatif de la hausse des prix des produits agricoles frais, dont le taux annuel moyen se limite à 4,02 % en 2013 contre 21,4 % au titre de l'année 2012. La hausse des prix des produits agricoles frais qui participait pour près de la moitié de l'inflation en 2012, n'y contribue plus que pour 28,4 %, proportion qui reste cependant plus élevée que leur pondération.

La désinflation des prix des produits alimentaires en 2013 est générale. Les cours annuels moyens des produits agricoles importés sont également baissiers pour la plupart. Néanmoins, celui du lait en poudre se distingue par une très forte hausse annuelle moyenne (47,4 %).

L'indice annuel des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) baisse pour la seconde année consécutive. Il fléchit de 1,64 % en 2013, après avoir reculé de 7,25 % l'année précédente. Excepté l'indice des produits laitiers qui a augmenté de 25,37 %, ceux de tous les autres groupes (viande, céréales, huiles alimentaires, sucre) ont tous reculé ; les baisses les plus importantes étant celles des indices des huiles (13,81 %) et du sucre (17, 90 %).

A l'opposé de la dynamique baissière des prix mondiaux des produits agricoles, l'indice national des valeurs unitaires (IVU) des biens alimentaires importés progresse sensiblement (3,6 %), alors que l'IVU global progresse

modérément de 1,0 % en moyenne annuelle. Par contre, l'IVU des biens de consommation importés autres qu'alimentaires a notablement augmenté (5,8 %) à un rythme cependant beaucoup plus lent que l'année précédente (26,1 %).

L'inflation des prix à la production industrielle se ralentit dans les deux secteurs privé et public. Les prix sont quasiment stables dans le secteur public (0,2 %) et progressent de 0,6 % contre des hausses annuelles moyennes respectives de 2,6 % et 2,9 %.

Comme en 2012, l'inflation est essentiellement endogène. Mais en 2013, sous l'angle des déterminants de l'inflation, l'impact de l'évolution monétaire et du taux de change nominal est plus significatif et ce, malgré la modération du rythme d'expansion monétaire.

III.1 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'inflation des prix à la production industrielle des deux secteurs public et privé a ralenti en 2013, après une accélération significative en 2012, notamment dans le secteur privé (+1,9 point). En rythme annuel, estimée à 0,2 % dans le secteur public, l'inflation recule de 2,4 points de pourcentage et dans le secteur privé, la désinflation est aussi significative ; la hausse de l'indice diminue de 2,3 points à 0,6 %.

III.1.1 - Prix à la production industrielle publique

L'indice annuel moyen des prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public, base 100 en 1989, a atteint 1218,4 en 2013. L'inflation en rythme annuel est estimée à 0,2 % en recul de 2,4 points de pourcentage et l'inflation des prix de l'industrie manufacturière est estimée à 1,4 % contre 1,1 % l'année précédente.

Le taux annuel moyen de croissance des prix du secteur industriel public, au cours de la période 2000-2013, est estimé à 3,44 %, taux quasiment identique à celui de la période 2000-2012. De même, l'inflation moyenne des industries manufacturières publiques est en légère baisse de 0,06 point. Elle atteint 3,21 % contre 3,27 %. En niveau, les prix de la production industrielle publique ont été multipliés par 12,18 depuis l'année de base de l'indice (1989).

En 2013, les prix ont été quasiment stables dans 5 des 9 secteurs d'activité, en déflation pour les mines et carrières et l'énergie, et en hausse significative

pour les deux activités des matériaux de construction et des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMMEE). L'inflation des prix des « matériaux de construction », estimée à 5,7 % en moyenne annuelle, est la plus élevée de tous les secteurs. Sa contribution à l'inflation, cumulée à celle des ISMMEE représente 0,63 points de pourcentage pour une inflation globale de 0,2 point au titre de l'année sous revue.

Réglementés, les prix de l'énergie sont en baisse de 1,2 % en 2013, malgré le choc lié à la forte hausse de la demande (entreprises et ménages) qui a progressé de 9,3 % pour le gaz et 4,4 % pour l'énergie électrique.

L'importante baisse des prix du minerai de phosphates (-21,1 %) après leur flambée de 2012, conjuguée à celle des prix de l'extraction du minerai de fer et de sel (respectivement 1,2 % et 8,0 %) ainsi que la relative stabilité des prix des deux autres branches (2,6 % pour l'extraction de sable et 1,8 % pour les autres matières minérales) sont à l'origine de la désinflation des prix du secteur des mines et carrières (-16,8 %).

En moyenne annuelle, l'inflation dans le secteur des ISMMEE est supérieure cependant à l'inflation du secteur manufacturier. Mesurée à 2,8 %, elle est tirée par la forte hausse des prix de la branche de la construction des véhicules industriels (18,1 %) et par celle, plus faible (2,1 %) mais de forte pondération (un cinquième du secteur), de la fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques. Pour la majorité des autres branches, la hausse des prix est inférieure à 1,5 %. Enfin, le secteur des ISMMEE participe à hauteur de 0,39 point à l'inflation totale (0,2 points).

La forte hausse des prix des liants hydrauliques (9,0 %), est à l'origine de la forte inflation (5,7 %) du secteur des matériaux de construction et celle de la branche de la fabrication des produits en ciment se limite à 0,3 %. Les prix des deux autres branches sont stables (0,0 %). Les prix des matériaux de construction demeurent toujours très volatils et génèrent 0,44 point de l'inflation totale de l'industrie publique (0,2 point).

L'inflation annuelle moyenne des industries agroalimentaires est estimée à 0,1 %, contre 0,7 % en 2012. Cette hausse est due à la seule inflation des prix de la branche du travail des grains (0,3 %), les prix des produits des 7 autres branches du secteur demeurant stables (0,0 %). Il est utile de rappeler que les mesures transitoires de soutien des prix des produits agricoles importés, décidées en 2011, sont toujours en vigueur et, de surcroît, les cours mondiaux sont quasiment tous en baisse, à l'exception de celui des laits en poudre qui

a connu de fortes augmentations (53 % en glissement annuel à décembre 2013).

Les prix de toutes les branches de l'industrie chimique sont demeurés stables (0,0 %) pour la troisième année consécutive.

Pour la seconde année consécutive, la désinflation des prix du secteur de l'industrie du bois et liège se confirme ; estimée à 0,6 % en moyenne annuelle, la hausse des prix décélère de 1,1 point de pourcentage grâce à la stabilité des prix des deux branches de l'ameublement et du liège (23,2 % du poids du secteur à eux deux). Par contre, les deux autres branches « menuiserie générale » et « fabrication du papier » ont vu leur prix croître modérément au même taux de 0,7 %.

Les prix des industries textiles sont quasiment stables avec une légère hausse de 0,1 %, générée par l'accroissement des prix de 0,2 % de la branche de la fabrication des biens de consommation textile.

Le ralentissement de l'inflation dans l'industrie du cuir et chaussures se confirme en 2013. Celle-ci est estimée à 0,1 % en moyenne annuelle et relève de la hausse des prix des biens intermédiaires en cuir (0,2 %) ; l'activité de fabrication des biens de consommation en cuir ayant stabilisé ses prix (0,0 %).

Pour la seconde année consécutive, la désinflation s'est poursuivie dans l'industrie publique et la hausse de l'indice général est inférieure à celle du secteur privé. Néanmoins, le différentiel d'inflation de l'industrie manufacturière demeure défavorable à l'industrie publique (0,8 point).

III.1.2 - Prix à la production industrielle du secteur privé

Après une année d'inflation élevée, estimée à 2,9 %, le secteur industriel privé a renoué avec un rythme modéré de hausse de prix. Aussi bien pour l'indice général que pour celui des industries manufacturières, l'inflation annuelle moyenne est estimée à 0,6 %.

Depuis l'année 2000, la hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,30 % contre 1,35 %, (entre 2000 et 2012), en recul de 0,05 point. Cette inflation annuelle moyenne est encore inférieure à celle du secteur public (3,44 %), même si le différentiel se réduit régulièrement depuis 3 ans.

A l'exception du secteur agroalimentaire dont l'inflation annuelle moyenne des prix est estimée à 2,1 %, celle des 8 autres secteurs d'activité est inférieure à 0,3 %.

Il faut relever l'inflation du secteur agroalimentaire, encore élevée en 2013 malgré son repli de 0,4 point en moyenne annuelle, générée par la progression des indices des deux (2) branches du « travail des grains » et de la « fabrication de produits alimentaires » et ce, en dépit du maintien des mesures transitoires de soutien des prix des produits agricoles importés.

Le secteur des mines et carrières est en désinflation pour la troisième année consécutive, avec des prix stables (0,0 %) après une baisse de de 2,9 % en 2012.

Les industries textiles et les ISMMEE sont les deux autres secteurs qui ont enregistré des hausses de prix, faibles au demeurant, au même taux de 0,3 %, mais cela correspond à une inflation en repli par rapport à l'année précédente, 1,4 et 1,0 point respectivement.

Positif à 2,2 points en 2012, le différentiel d'inflation entre les prix à la consommation des produits alimentaires industriels (2,4 %) et les prix à la production industrielle du secteur agroalimentaire privé (2,1 %) est devenu négatif à 0,3 point en 2013. Ce qui pourrait indiquer que les marges de distribution sur ces biens ont été contenues en 2013.

III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION

En décembre 2013, l'indice national des prix à la consommation, base 100 en 2001, est estimé à 171,5 points portant l'inflation annuelle moyenne à 4,15 %, pendant que celui du Grand Alger a atteint 160,3 points, en hausse de 3,26 %. Les deux taux ont considérablement baissé par rapport à leur niveau de l'année 2012, enregistrant une contraction de 5,55 et 5,63 points, respectivement.

Cette tendance décroissante a été favorisée à la fois par la bonne tenue des prix des produits alimentaires, notamment de ceux des produits agricoles frais et des biens manufacturés, en dépit de l'accélération de l'inflation des prix des services. La baisse significative des cours mondiaux des principaux produits agricoles importés, hormis ceux du lait en poudre qui ont considérablement augmenté, a contribué à la désinflation enregistrée au cours de l'année 2013. Au cours de cette même année, l'inflation des prix des produits alimentaires a reculé de 9,0 points à 3,2 % et la hausse des prix des biens manufac-

turés n'est plus que de 1,97 %, en repli de 4,6 points. Seule la catégorie des services a enregistré une accélération de la hausse des prix à 6,2 %, progressant de 1,2 point par rapport à l'année 2012.

III.2.1 - Prix des biens de consommation importés

En 2013, les cours mondiaux des principaux produits agricoles importés (céréales, huiles alimentaires, sucre, lait en poudre) ont poursuivi leur tendance décroissante. Cependant, en évoluant à la hausse, le prix du lait en poudre fait exception. Conjuguée au maintien des mesures de régulation et de soutien (exonération des droits de douane, TVA), cette déflation a sans doute contribué significativement à la désinflation des prix des biens alimentaires sur le marché intérieur. Cependant, l'indice des valeurs unitaires (IVU) des biens alimentaires importés a progressé sensiblement de 3,6 % et celui des biens de consommation autres qu'alimentaires enregistrait une hausse de 5,8 %, nettement plus faible qu'en 2012 (26,1 %).

L'indice des prix à la consommation des biens à fort contenu d'import a suivi la même dynamique que l'IPC. En moyenne annuelle, il a reculé de 6,9 points de pourcentage en 2013, passant de 7,4 % à 0,5 % et demeurant très en deçà de l'inflation globale estimée à 3,3 %. La contribution des biens à fort contenu d'import à l'inflation annuelle moyenne s'est accrue en proportion, tout en demeurant constante en points d'inflation (1,2 point en 2012 et 2013), passant de 13,8 % à 23,2 %, soit 0,1 point de moins que son poids dans l'indice global

Pour la seconde année consécutive, les cours moyens annuels des principaux produits agricoles ont reculé par rapport à 2012. Ceux du lait en poudre font exception à cette dynamique en progressant de près de 50 %.

Après une année de baisse, le cours du blé dur a recommencé à croître au second semestre 2013 pour atteindre 353 dollars la tonne, soit quasiment son niveau de décembre 2012. En moyenne annuelle, cependant, les prix ont reculé de 1,9 % ; par contre, le prix annuel moyen du blé tendre (Trigo pan) a gagné près de 10 % à 325,3 dollars la tonne, après un second semestre 2013 de forte hausse.

En baisse notable au premier semestre 2013 et quasiment stables au second, les cours annuels moyens des huiles alimentaires ont reculé sensiblement à des taux à deux chiffres (13,8 % pour l'huile de soja et 11,0 % pour celle de tournesol), à environ 980 dollars la tonne en décembre 2013.

La croissance de la demande des pays asiatiques et du Moyen-Orient a stimulé la hausse des cours du lait en poudre ; après deux années de relative stabilité, ceux-ci sont de nouveau en forte hausse. En un an, le prix de la tonne de lait en poudre a augmenté de 53 % à 5 100 dollars en décembre 2013, soit une hausse de 46,8 % en moyenne annuelle.

Enfin, la tendance baissière des cours du sucre en vrac s'est poursuivie et amplifiée en 2013. En effet, ils ont retrouvé leur niveau de juillet 2010 ; la livre de sucre était offerte à 17,68 cents de dollars en novembre 2013, en baisse de 19,6 % en moyenne annuelle.

Cette évolution baissière de la plupart des biens agricoles importés par l'Algérie a contribué à contenir à la fois la facture globale et l'impact sur le budget de l'État. Néanmoins, la hausse des quantités importées et celle des prix d'autres biens de consommation ont abouti à augmenter la valeur des importations des biens de consommation alimentaires de 16,3 %.

III.2.2 - Prix à la consommation

Après deux années d'accélération de la hausse des prix à la consommation qui a culminé à 9,7 % en moyenne annuelle en 2012 pour l'indice national, l'inflation est revenue à 4,15 % en 2013, la plus faible depuis sept ans. L'indice des prix du Grand Alger, quant à lui, a fléchi de 5,63 points à 3,26 % en 2013.

Les biens alimentaires ont enregistré la plus forte désinflation (- 9,0 points à 3,18 %), celle des biens manufacturés, bien que moindre, est néanmoins significative (- 4,6 points à 1,97 %) ; par contre, l'inflation des prix des services continue à s'accélérer, progressant de 1,2 point en 2013 et de 4 points en cinq (05) ans à 6,22 %.

La forte désinflation des prix des biens alimentaires a été tirée par le très net ralentissement de la hausse des prix des produits agricoles frais qui n'est plus que de 4,02 % en 2013, ayant ainsi diminué de 17,4 points en un an. Bien que moins ample, la même dynamique de désinflation a été suivie par les prix des produits alimentaires industriels, puisque leur inflation a baissé de 2,3 points à 2,37 % en 2013.

L'évolution des prix des services est à contre-courant de la tendance générale. Ils ont augmenté de 6,22 % et leur hausse s'est accélérée. Elle est la plus élevée depuis le pic de 2007, estimée à 7,49 %.

La tendance croissante des prix des biens manufacturés s'est retournée en 2013. L'inflation annuelle en la matière est passée du maximum de 6,6 % de 2012 à 1,97 %, son taux le plus faible depuis six ans (1,3 % en 2007).

Comme en 2011, fait assez rare pour être relevé, l'inflation des prix des produits alimentaires est inférieure à l'inflation moyenne, même si elle dépasse encore notablement celle des biens manufacturés. Les prix de ces derniers n'ont augmenté que de 1,97 %, soit 1,21 point de moins que ceux des biens alimentaires (3,18 %).

La contribution des biens alimentaires à l'inflation annuelle moyenne a retrouvé des proportions plus conformes à son poids dans le budget des ménages (43,1%). Après avoir atteint un maximum en 2006 de 76,0 % et régressé régulièrement pour rebondir en 2012 à 62,8 %, elle s'est limitée à 46,0 % en 2013, soit près de 3 points (2,8), au-dessus de la pondération de cette catégorie de biens. Malgré son repli de 21,2 points en un an, la contribution de la hausse des prix des produits agricoles frais (49,7 %) demeure importante, soit près du double de leur poids (1,7) dans l'indice (16,9 %). Il faut relever par contre, la relative bonne tenue des prix des produits alimentaires industriels dont la faible hausse (2,37 %) ne participe que pour 17,5 % à l'inflation globale, taux inférieur de 8,7 points à leur pondération.

La modération de l'inflation des prix des biens manufacturés qui s'est limitée à 1,97 % a abouti à une forte réduction de leur contribution. Elle a reculé de 5,5 points à 21,85 %, très en deçà de l'importance de ce groupe de produits (39,9 %). L'examen de l'évolution des prix selon les huit (8) groupes de produits montre que trois (3) d'entre eux se distinguent par une forte inflation annuelle moyenne et, ensemble, ils génèrent près de la moitié (47,5 %) de l'inflation totale pour une pondération cumulée de moins du tiers (29,5 %). Avec 7,75 %, le groupe « habillement-chaussures » a subi la plus forte inflation annuelle moyenne en 2013, inflation qui a connu une forte accélération ininterrompue depuis 2009, année où la hausse des prix se limitait à 0,44 %. Le groupe « transport et communications », dont les prix ont augmenté de 5,61 %, vient en seconde position et la tendance haussière s'accélère depuis 2010 (2,5 %). Enfin, malgré une légère désinflation de 0,17 point en 2013, l'inflation des prix du groupe « santé et hygiène corporelle » a suivi quasiment la même tendance haussière pour aboutir à 4,14 % contre 1,84 % en 2008.

Pour la seconde année consécutive, la hausse des prix des viandes rouges - ovine et bovine - de 14,3 % et 14,9 % respectivement contribue fortement (96,7 % en 2013) à l'inflation annuelle moyenne des biens alimentaires. Plus

précisément, c'est la hausse des prix de la viande ovine qui joue un rôle moteur dans la dynamique des prix de ce groupe de produits. Ne représentant que 13,3 % du groupe alimentaire et 5,7 % de l'indice global, la hausse des prix de la viande ovine contribue à concurrence de 84,5 % à l'inflation du groupe alimentaire et à 38,9 % pour ce qui est de l'inflation annuelle moyenne.

Il faut relever la relative modération de la hausse des prix des fruits et légumes en 2013 comparativement à leur flambée en 2012. A titre d'exemple, le prix moyen de la pomme de terre a baissé de 27,5 % et celui des légumes a progressé modérément de 1,2 %.

L'inflation des prix des quatorze (14) produits réglementés, représentant le quart de l'indice d'ensemble (26,1 %) et comprenant six (6) biens alimentaires, s'est accélérée et a plus que doublé en 2013. Estimée à 4,3 % en moyenne annuelle, en hausse de 2,4 points (1,9 % en 2012), elle est générée par la hausse de cinq (5) produits incluant trois biens alimentaires, dont les prix ont augmenté de 10,5 % en glissement annuel, essentiellement en raison de la forte hausse des tarifs de taxi en janvier 2013. L'indice de ces derniers, stable depuis, a néanmoins progressé de 42,9 % en glissement annuel.

La relative stabilité des cours mondiaux des produits agricoles importés (céréales, produits laitiers, oléagineux, produits tropicaux) et de la demande, la croissance de l'offre des produits locaux et importés ainsi que la reconduction des mesures transitoires de régulation et de soutien des prix (exonération de TVA, droits de douanes, fiscalité sur les bénéfices des activités de transformation) sont à l'origine de la désinflation d'ensemble malgré quelques dérives sectorielles, notamment dans celui des services.

L'inflation fondamentale mesurée par la hausse de l'indice annuel moyen hors produits alimentaires frais (de pondération 83,1 %), qui avait fortement augmenté en 2012 à 5,6 %, s'est nettement ralentie à 3,03 % en décembre 2013, son plus bas niveau depuis cinq ans (2,40 % en 2009). Inférieure à la hausse de l'indice global, l'inflation fondamentale suit un trend baissier depuis dix-sept mois (juillet 2012), date à laquelle elle avait culminé à 5,96 %. La tendance haussière des années précédentes s'est donc retournée et cette nouvelle dynamique baissière semble dépasser le mouvement conjoncturel pour s'installer dans la durée. Plus qu'à des progrès organisationnels du marché intérieur, ce retournement tendanciel est dû au mouvement de désinflation chez les principaux partenaires économiques et au tassement de la demande domestique en relation avec la stabilité du pouvoir d'achat du plus grand

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL (base 2001)

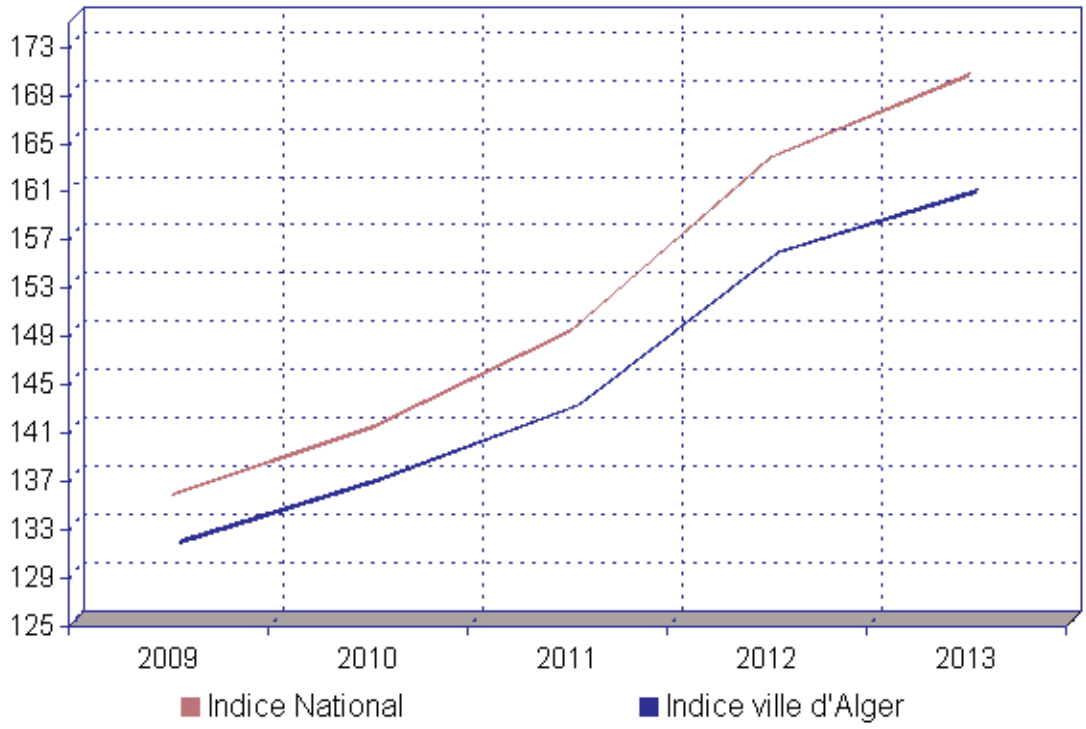

GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE (base 2001)

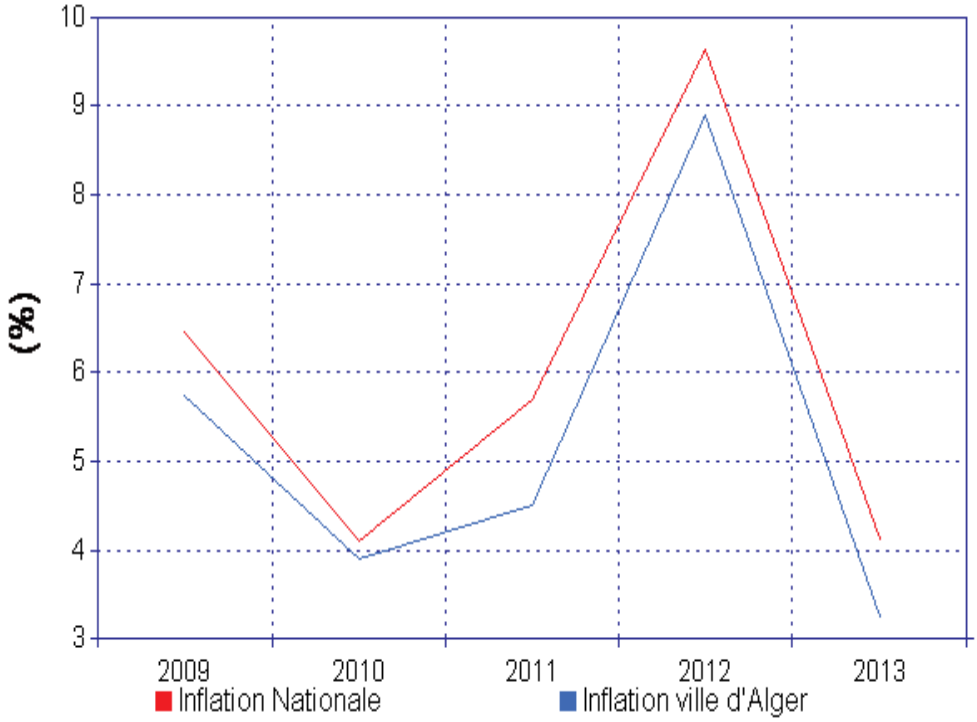

nombre (en 2012 le salaire net moyen a augmenté de 8,2 % soit une baisse du salaire net réel moyen de 0,7 %).

Les tendances baissières de l'inflation en Europe et en Algérie, et le rythme de baisse plus rapide dans notre pays, ont conduit à la convergence des taux annuels moyens et à la baisse considérable du différentiel d'inflation entre l'Algérie et la zone Euro. De 6,40 points en 2012, l'écart s'est réduit à 1,85 point de pourcentage.

En conclusion, sous l'angle des déterminants de l'inflation, la relative stabilité des deux facteurs autres que la masse monétaire et le taux de change nominal, que sont les prix des biens à fort contenu d'import et ceux à la production industrielle du secteur agroalimentaire, a induit une hausse de la contribution de la masse monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures). L'incidence des variations de taux de change nominal, croissante aussi, est encore importante. En effet, à décembre 2013 et pour la première fois depuis 2001, le niveau des prix des biens importés a reculé de 3,5 % en glissement annuel (indice des prix à fort contenu d'import de pondération 23,3 %), correspondant à une contribution négative de 0,8 % à l'inflation globale en glissement. Avec une contribution des prix des biens à fort contenu d'import déflaté du taux de change effectif nominal, devenue négative en 2013, et une très faible contribution des prix à la production industrielle de l'agroalimentaire, l'inflation en 2013 est significativement baissière et tendanciellement de nature monétaire.

CHAPITRE IV :

BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS
ET TAUX DE CHANGE

La forte réduction de la dette extérieure durant la seconde moitié des années 2000, en contexte d'envolée des importations des biens et services, a été rendue possible grâce à l'accumulation soutenue des réserves officielles de change à partir de l'année 2001. Ces importants éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie, face à l'intensification de la crise financière internationale en 2008 et l'avènement de la crise économique mondiale en 2009. Ils ont permis, en conséquence, de faire face aux effets du choc externe de grande ampleur de 2009.

Après l'amélioration de la position financière extérieure en 2010, une viabilité renforcée de la balance des paiements extérieurs a caractérisé les années 2011 et 2012, d'autant que la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie peut être qualifiée de performance historique face à un environnement international marqué par la persistance de l'acuité des risques souverains. Cependant, la performance de la balance des paiements a été beaucoup moindre en 2013, en raison principalement de la poursuite de l'augmentation des importations de biens conjuguée à la contraction des exportations d'hydrocarbures.

La Banque d'Algérie a poursuivi au cours de l'année 2013 la politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel, malgré la situation de volatilité accrue des cours de change des principales devises à partir de mi-2013 qui a véhiculé de fortes pressions sur les monnaies des pays émergents. Dans un tel contexte, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes vise à préserver la stabilité financière externe.

IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

En tant que socle pour la stabilité financière externe retrouvée à partir de l'année 2001, la consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements durant six années consécutives (2003-2008) a permis de développer une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie aux chocs externes, à l'exemple de celui de grande ampleur de l'année 2009.

Cependant, en dépit de la solidité de la position des réserves officielles de change et de la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie, face

à un environnement international marqué par une résurgence de la volatilité financière, la situation de la balance des paiements de l'année 2013 est venue traduire la vulnérabilité de celle-ci au niveau élevé des importations de biens, même si une partie de ces importations est destinée à la production et à l'investissement.

IV.1.1 - Evolution de la balance des paiements : une viabilité préservée face à des risques à la hausse

L'évolution de la balance extérieure courante au cours de l'année 2013 confirme la vulnérabilité de la balance des paiements extérieurs à toute contre-performance des exportations d'hydrocarbures, à en juger par l'évolution enregistrée aux deuxième et troisième trimestres, en situation de persistance du trend haussier des importations de biens en 2013. Après le choc externe de grande ampleur de l'année 2009 (62,3 dollars/baril), suivi par une viabilité renforcée de la balance des paiements extérieurs en 2011 (112,94 dollars/baril) et 2012 (111,05 dollars/baril), l'année 2013 a enregistré un léger excédent de la balance extérieure courante avec un prix moyen de 109,55 dollars/baril.

Le prix moyen mensuel du pétrole a fluctué entre 101,45 et 115,79 dollars/baril au cours de l'année 2013. Après une hausse au premier trimestre 2013 (112,51 dollars/baril) par rapport au dernier trimestre 2012 (110,24 dollars/baril), le prix moyen trimestriel du pétrole brut a fléchi au second trimestre 2013 à 104,40 dollars/baril (- 7,21 %), débouchant sur une moyenne semestrielle de 108,55 dollars. Par contre, une amélioration des prix a été observée au troisième et quatrième trimestres 2013 respectivement, 110,59 dollars/baril et 110,63 dollars/baril.

En conséquence, et sous l'effet d'un fort recul des quantités d'hydrocarbures exportées (- 7,37 %), les exportations d'hydrocarbures en valeur se sont contractées de 10,27 % au cours de la période sous revue par rapport à l'année 2012. Elles se sont établies à 63,33 milliards de dollars en 2013 (70,58 milliards de dollars en 2012), avec un montant semestriel à la baisse de 32,27 à 31,06 milliards de dollars. Le profil trimestriel des exportations d'hydrocarbures a été impacté davantage par l'évolution des quantités d'hydrocarbures exportées que par celle de leurs prix. En effet, les exportations d'hydrocarbures se sont contractées, en valeur, de 17,2 % au second trimestre 2013 (14,61 milliards de dollars contre 17,66 milliards au premier), alors que leurs prix n'ont reculé, sur la même période, que de 7,2 %, suivies par une stabilisation au troisième trimestre 2013 à 14,60 milliards de dollars en dépit de la progression des prix, sur la période, de 5,9 %. Par la suite, elles se sont hissées à 16,46

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 7

COMMERCE EXTERIEUR

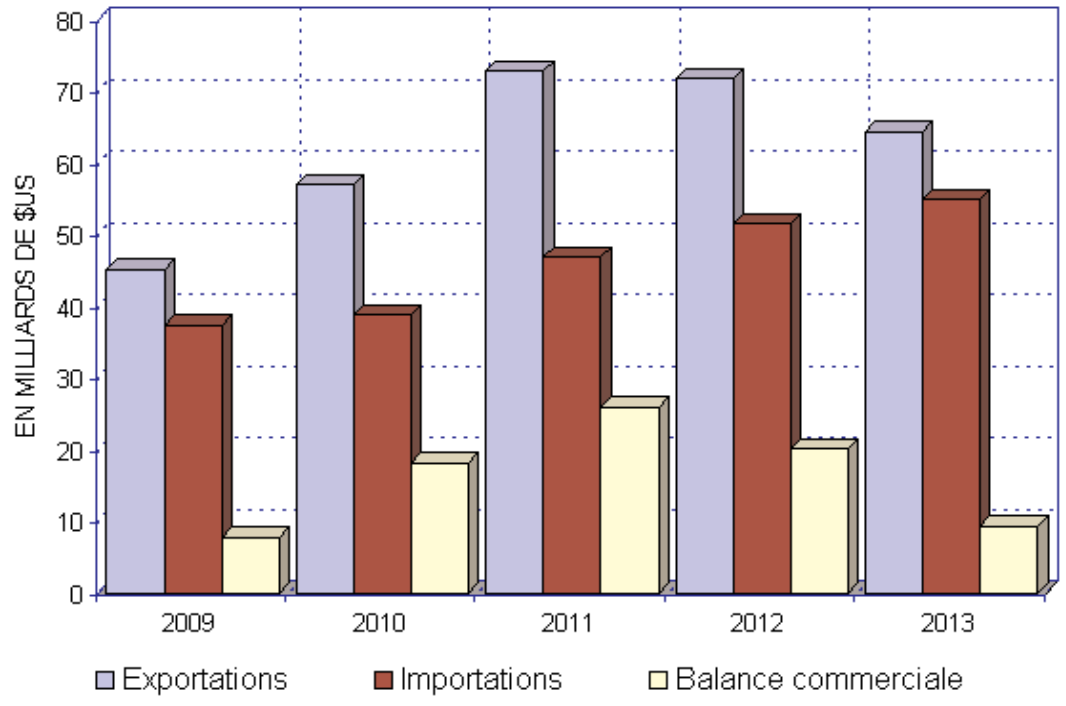

GRAPHIQUE 8

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

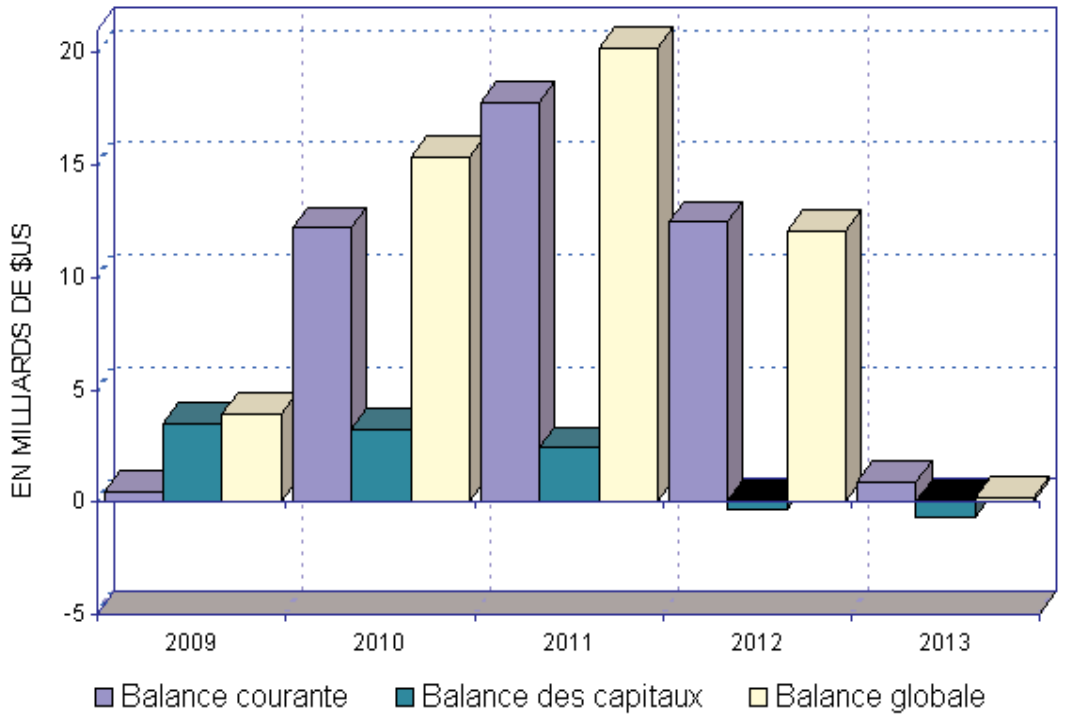

milliards de dollars au quatrième trimestre 2013, soit une augmentation, en valeur, de 12,7 %, alors que les prix ont stagné entre le troisième et le quatrième trimestres de 2013 à 110,6 dollars/ baril.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles se sont stabilisées à 1,1 milliard de dollars en 2013 comparativement à leur niveau de 2012 et 2011, confirmant leur faiblesse structurelle en situation de trend haussier des importations de biens en rythme annuel.

Les importations de biens fob ont progressé de 6,6 % au cours de la période sous revue par rapport à l'année 2012, atteignant 54,99 milliards de dollars contre 51,57 milliards de dollars. Ce niveau d'importations atteint en 2013 est non soutenable, eu égard au profil des exportations tant en volume qu'en valeur. Un tel niveau d'importations, après ceux déjà élevés réalisés en 2011 et 2012, contrarie l'objectif escompté des mesures de prudence prises en 2009 pour faire face au choc externe de grande ampleur, à travers notamment le renforcement du dispositif de traçabilité des paiements avec l'extérieur au titre des opérations courantes dites de bonne foi et de lutte contre l'informel.

Les données trimestrielles indiquent un trend haussier au premier semestre 2013, alors que le troisième trimestre a enregistré un recul des importations fob à 12,47 milliards de dollars (15,09 milliards de dollars au second trimestre contre 14,14 milliards de dollars au premier). Elles se sont ensuite établies à 13,30 milliards de dollars au titre du quatrième trimestre 2013, confirmant la diminution des importations de biens au second semestre sous l'effet de la contraction de celles des produits pétroliers, des biens alimentaires, des matières premières, des produits semis finis et des biens d'équipement. Pour mémoire, la poursuite du rebond des importations de biens enregistré en 2012 a été tirée par l'envolée des importations des biens de consommation non alimentaires et des importations de produits pétroliers, alors que les importations de biens d'équipement industriels avaient reculé.

Il est utile de noter que deux tendances opposées ont caractérisé l'évolution des importations de biens au cours de l'année 2013. En effet, celles-ci ont progressé de 3,42 milliards de dollars entre 2012 et 2013 et ont baissé de 3,45 milliards de dollars entre le premier semestre et le second semestre de 2013. Si la hausse entre 2012 et 2013 est due, dans une large mesure, à la progression des importations de biens d'équipement, la baisse enregistrée entre les deux semestres de l'année 2013 est due, essentiellement, à la baisse des importations de l'énergie (- 1,2 millard de dollars).

BALANCE DES PAIEMENTS

	2009	2010	2011	2012	2013 *
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**0,402**	**12,149**	**17,766**	**12,418**	**0,831**
Balance commerciale	7,784	18,205	25,961	20,167	9,384
Exportations (f.o.b.)	45,186	57,090	72,888	71,736	64,377
Hydrocarbures	44,415	56,121	71,661	70,583	63,327
Autres (hors hydrocarbures)	0,771	0,969	1,227	1,153	1,050
Importations (f.o.b.)	-37,402	-38,885	-46,927	-51,569	-54,993
Services, hors revenus des facteurs, nets	-8,696	-8,340	-8,805	-7,006	-6,825
Crédits	2,986	3,567	3,745	3,822	3,914
Débits	-11,682	-11,907	-12,550	-10,828	-10,739
Revenus des facteurs nets	-1,318	-0,366	-2,039	-3,906	-4,514
Crédits	4,746	4,598	4,453	3,733	3,548
Débits	-6,064	-4,964	-6,492	-7,639	-8,062
Paiements des intérêts	-0,173	-0,110	-0,241	-0,134	-0,067
Autres	-5,891	-4,854	-6,251	-7,505	-7,995
dont: part des associés (hydrocarb.)	-3,920	-3,930	-4,970	-6,342	-5,911
Transferts nets	2,632	2,650	2,649	3,163	2,786
Solde du compte de capital	**3,457**	**3,177**	**2,375**	**-0,361**	**-0,697**
Compte de capital				-0,009	
Investissements directs nets	2,546	3,478	2,045	1,541	1,961
Capitaux officiels nets	**1,515**	**0,136**	**-1,081**	**-0,587**	**-0,384**
Tirages	2,198	0,575	0,067	0,266	0,062
Amortissements	-0,683	-0,439	-1,148	-0,853	-0,446
Erreurs et omissions (en net)	-0,604	-0,437	1,411	-1,306	-2,274
Solde global	**3,859**	**15,326**	**20,141**	**12,057**	**0,134**
Financement	**-3,859**	**-15,326**	**-20,141**	**-12,057**	**-0,134**
Augmentation des réserves brutes (-)	-2,278	-14,996	-20,035	-12,216	-0,239
Rachats au FMI					
Autres créances, produits de placement d(	0,089	-0,078	0,102	0,195	0,167
Allocations de DTS	-1,670				
Position de réserves au FMI	0,000	-0,252	-0,208	-0,036	-0,062
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	148,910	162,221	182,224	190,661	194,012
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**36,405**	**38,326**	**36,765**	**36,667**	**35,419**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	62,250	80,150	112,943	111,045	109,550

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

L'analyse de la structure des importations au titre de l'année 2013 indique que les importations de « biens d'équipements industriels» qui occupent le premier rang avec une part de 27,7 % ont enregistré une hausse de 19,1 % par rapport à l'année 2012. De plus, malgré leur diminution au troisième trimestre 2013 et leur stabilisation au quatrième, ce groupe a contribué à hauteur de 71,3 % à l'augmentation du total des importations au cours de la période sous revue. Quant à la contribution des « demi-produits » qui ont atteint 19,4 % du total des importations en 2013, occupant ainsi le deuxième rang, elle est estimée à 18,9 %. Les importations au titre de ce groupe se sont accrues de 6,5 % au cours de l'année 2013 comparativement à l'année précédente. En conséquence, la forte progression des importations de biens destinées à l'exploitation de l'outil de production et à l'investissement (demi-produits et biens d'équipement industriels et agricoles) explique à hauteur de 90,2 % la hausse des importations totales en 2013. Il s'agit là d'une tendance favorable relativement à l'année 2012 qui a été, comme souligné plus haut, marquée par l'envolée des importations de biens de consommation non alimentaires.

Cette dernière catégorie d'importations, occupant le troisième rang avec une part de 19,2 %, a vu son taux de croissance fléchir à 12,1 %, pendant que sa contribution à la hausse des importations totales est estimée à 33,3 %. Par ailleurs, avec une part de 16,4 %, les importations de « biens alimentaires », qui occupent le quatrième rang, se sont accrues de 6,2 % et contribuent à concurrence de 15,5 % à la hausse des importations totales. En revanche, les importations au titre du groupe « énergie et lubrifiants », occupant le cinquième rang dans la structure des importations totales (7,5 %), ont reculé de 11,2 % à 4,139 milliards de dollars en 2013 contre 4,659 milliards de dollars en 2012.

Après un excédent de 3,85 milliards de dollars au premier trimestre 2013, une performance meilleure que celle enregistrée au troisième et quatrième trimestres 2012, la balance commerciale a enregistré un déficit au deuxième trimestre 2013 (-0,18 milliard de dollars) sous l'effet principalement de la contraction des exportations d'hydrocarbures, tout en restant excédentaire au titre du premier semestre 2013 (3,67 milliards de dollars). Par la suite, la diminution des importations de biens au troisième trimestre est à l'origine de la reconstitution de l'excédent commercial (2,31 milliards de dollars) au cours de ce trimestre, reflétant une tendance favorable appuyée par la stabilisation des exportations d'hydrocarbures. L'excédent commercial s'est amélioré au quatrième trimestre 2013 (3,41 milliards de dollars), pour atteindre 9,39 milliards de dollars au titre de toute l'année sous revue contre 20,17 milliards de dollars en 2012 (25,96 milliards de dollars en 2011). Cela reflète la vulnérabilité de la balance commerciale au profil des exportations d'hydrocarbures, qui connaissent une contraction en volume, en situation de persistance de la hausse des importa-

tions de biens en rythme annuel même si le second semestre 2013 a enregistré une diminution en la matière. Il s'agit là d'une tendance favorable puisque leur niveau est même inférieur à celui du second semestre 2012.

Quant aux importations de services hors revenus des facteurs, qui se sont stabilisées autour d'un montant semestriel de 5 milliards de dollars durant l'année 2013, elles ont légèrement reculé comparativement à l'année 2012. Cette tendance favorable a contribué au léger recul du déficit du poste services hors revenus des facteurs, soit un déficit de 6,82 milliards de dollars en 2013 contre 7,00 milliards de dollars en 2012.

Sous l'effet d'une diminution des transferts nets à 2,78 milliards de dollars contre 3,16 milliards de dollars en 2012, qui a représenté une performance historique, et d'un léger creusement du déficit des « revenus des facteurs » (-4,51 milliards de dollars), en situation de persistance du taux directeur de la FED à un niveau quasi nul depuis l'avènement de la crise financière internationale, le compte courant de la balance des paiements extérieurs a clôturé l'année 2013 avec un excédent de 0,83 milliard de dollars, après avoir enregistré un déficit de 0,85 milliard de dollars au cours des neuf premiers mois de l'année sous revue. La performance en la matière du quatrième trimestre est d'autant plus appréciable que l'excédent enregistré (1,69 milliard de dollars) a largement compensé le déficit des neuf premiers mois qui a concerné, pour l'essentiel, le deuxième trimestre (- 1,55 milliard de dollars). Cependant, l'excédent du compte courant de la balance des paiements extérieurs enregistré en 2013 est très faible comparativement aux années 2012 (12,42 milliards de dollars) et 2011 (17,77 milliards de dollars). Il traduit, en particulier, le net amenuisement de l'excès de l'épargne sur l'investissement qui a caractérisé les treize dernières années. En la matière, l'année 2013 est similaire à l'année 2009, mais en l'absence de choc externe matérialisé par la baisse des prix des hydrocarbures.

Eu égard à la stabilisation des prix du pétrole et à la diminution des importations au second semestre 2013, ce fort amenuisement de l'excédent du compte courant extérieur interpelle sous l'angle de la capacité d'exportations d'hydrocarbures en volume. De plus, les efforts de promotion des exportations hors hydrocarbures ne semblent pas produire pleinement les effets escomptés, malgré les mesures prises en 2011 par le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie, et que les réalisations en termes de substitution aux importations sont bien en deçà des attentes. En particulier, la part relative des importations de biens de consommation non alimentaires dans le total des importations a fortement augmenté entre 2010 (14,5 %) et 2013 (19,1 %).

Malgré une relative amélioration du poste investissements directs étrangers (nets) à 1,96 milliard de dollars en situation de déficit du poste « capitaux officiels nets », le compte de capital et opérations financières a enregistré un déficit estimé à 0,70 milliard de dollars au titre de l'année 2013. En conséquence, la balance des paiements extérieurs globale a clôturé avec un excédent de seulement 0,13 milliard de dollars, soit un quasi équilibre après les importants excédents des années 2012 (12,06 milliards de dollars) et 2011 (20,14 milliards de dollars). Il s'agit là de la plus faible performance depuis 2000, année de retour à la reconstitution des avoirs extérieurs suite au choc externe de 1998/1999.

Au total, l'encours des réserves de change (or non compris) est évalué à 194,012 milliards de dollars à fin décembre 2013 contre 190,661 milliards de dollars à fin décembre 2012, en situation de faible flux de réserves conjugué à l'effet de valorisation. Leur niveau avait fléchi à 189,750 milliards de dollars à fin juin 2013, sous l'effet du déficit de la balance courante au second trimestre, avant de se hisser à 191,866 milliards de dollars à fin septembre 2013. De plus, si la progression des réserves a été faible comparativement aux années 2012 et 2011, la position financière extérieure nette de l'Algérie reste solide, appuyée par un niveau historiquement bas de la dette extérieure (3,396 milliards de dollars à fin décembre 2013 contre 3,694 milliards de dollars à fin décembre 2012). Le niveau des réserves ainsi accumulées dépasse les seuils d'adéquation habituels pour les pays émergents, ce qui permet à l'Algérie de faire face à d'éventuels chocs externes et de préserver la stabilité extérieure.

La Banque d'Algérie a poursuivi en 2013 la gestion prudente des réserves officielles de change en mettant de plus en plus en avant le suivi rigoureux et la gestion des risques, au moyen notamment de mesures de prudence appropriées pour préserver le capital des investissements de toute perte, tout en atteignant un niveau de rendement acceptable compte tenu de la persistance de l'environnement de faibles taux d'intérêt mondiaux. A fin décembre 2013, les emprunts publics à 10 ans aux Etats-Unis affichaient un rendement de 3,03 % contre 1,92 % pour les titres publics allemands de même maturité. En outre, la gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie contribue à la stabilité financière extérieure sur le moyen terme, en contexte de conduite flexible de la politique de taux de change effectif du dinar, à proximité de son niveau d'équilibre fondamental.

IV.1.2 – Du renforcement de la soutenabilité de la dette extérieure

Après la crise de la dette extérieure qui a suivi le choc externe de 1986 et qui a débouché sur le rééchelonnement de la dette extérieure entre 1994 et 1998,

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES
PAR TYPE DE CREDITS

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES

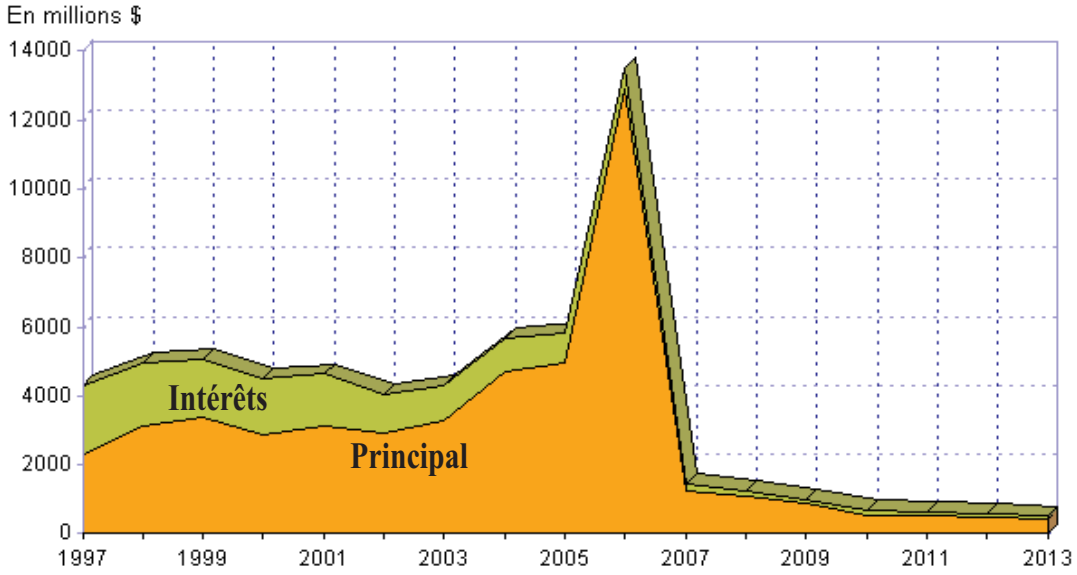

Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette

l'Algérie a mis en œuvre une stratégie de désendettement extérieur au moyen d'importants remboursements par anticipation, principalement entre 2004 et 2006. L'année 2006 a été démonstrative en la matière puisqu'elle a connu une forte réduction de la dette publique extérieure. Cela a donc permis à l'Algérie de réduire très substantiellement son exposition financière vis-à-vis du reste du monde juste à la veille de la crise financière internationale.

En tant qu'un des ancrages de la solidité de la position financière extérieure nette de l'Algérie qui, elle, reste solide, le niveau historiquement bas de la dette extérieure totale à fin 2013 (3,396 milliards de dollars) confirme la pertinence du désendettement extérieur dans une conjoncture financière internationale marqué depuis plusieurs années par l'acuité des risques souverains.

Après une stabilisation entre 2006 et 2010 à environ 5,6 milliards de dollars (5,536 milliards de dollars à fin 2010), l'encours de la dette extérieure totale a diminué en 2013 pour la troisième année consécutive (3,396 milliards de dollars contre 3,694 milliards de dollars à fin 2012 et 4,410 milliards de dollars à fin 2011).

Pour ce qui est de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes, il s'est établi à 2,068 milliards de dollars à fin 2013 contre 2,489 milliards de dollars à fin 2012, confirmant la tendance baissière depuis 2004. De 21,411 milliards de dollars à fin 2004, cet encours a chuté à 5,062 milliards de dollars à fin 2006, année de forte réduction de la dette extérieure (11,580 milliards de dollars). La contraction s'est poursuivie en 2007 et 2008, de sorte que la très faible exposition financière de l'Algérie juste avant l'avènement de la crise financière internationale a constitué un important élément de sauvegarde face à la contagion financière qui a atteint plusieurs pays émergents à partir de l'année 2008. L'année 2011 a été clôturée avec un montant de 3,268 milliards de dollars, après des passages de 4,841 milliards de dollars à fin 2008 et à 3,758 milliards de dollars à fin 2010.

Pour mémoire, l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes comporte des dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie. L'année 2009 a vu l'introduction de mesures législatives endiguant le financement extérieur des investissements en partenariat, privilégiant le recours à l'épargne intérieure accrue en contexte de solvabilité soutenue.

Représentée essentiellement par les crédits acheteurs et les avances des maisons mères à leurs filiales en Algérie, la dette à court terme a progressé à 1,328

ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	0,010	0,009	0,008	0,007	0,002
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,169	2,830	2,442	1,780	1,498
Crédits gouvernementaux directs	2,157	2,017	1,800	1,288	1,189
Crédits acheteurs & fourn. assurés	1,012	0,813	0,642	0,492	0,309
Crédits financiers	0,473	0,315	0,283	0,234	0,128
Crédits financiers & Crédits-bails	0,473	0,315	0,283	0,234	0,128
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	-
Financement d'acomptes	-	-	-	-	-
Crédits commerciaux non assurés	0,035	0,009	0,003	0,003	0,000
Crédits fournisseurs	0,035	0,009	0,003	0,003	0,000
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous-Total :	**3,787**	**3,263**	**2,836**	**2,124**	**1,728**
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,569	0,495	0,432	0,365	0,340
Total dette à moyen et long termes	**4,356**	**3,758**	**3,268**	**2,489**	**2,068**
Dette à court terme **	1,331	1,778	1,142	1,205	1,328
Total de la dette extérieure	**5,687**	**5,536**	**4,410**	**3,694**	**3,396**

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins 9

Source : Banque d'Algérie

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2013

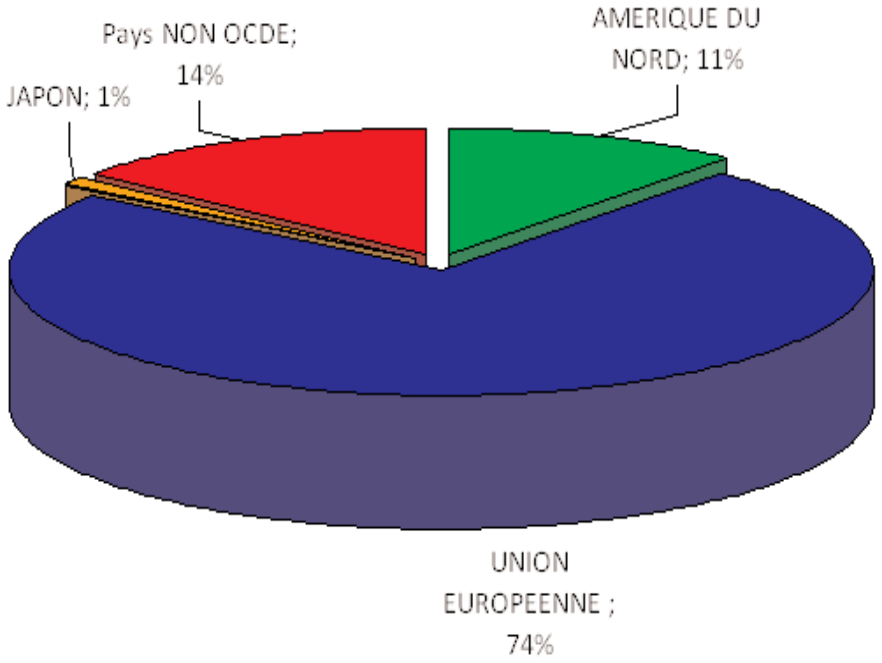

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES
PAR DEVISE AU 31/12/2013

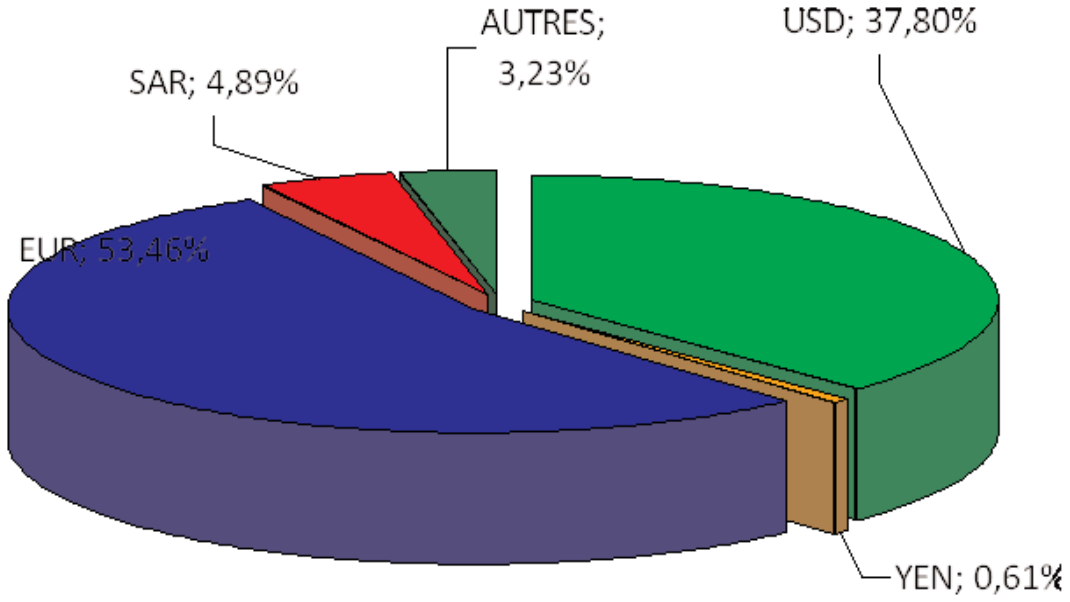

milliard de dollars à fin 2013 (1,205 milliard de dollars à fin 2012 et 1,142 milliard de dollars à fin 2011), tout en restant en deçà du « pic » atteint à fin 2010 (1,778 milliard de dollars). Cette dette à court terme est portée essentiellement par la clientèle des banques privées qui privilégie les crédits acheteurs pour financer ses importations.

La structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2013, confirme la prédominance des crédits bilatéraux qui s'établissent à 1,498 milliard de dollars (1,780 milliard de dollars à fin 2012). Cette catégorie de crédit s'est contractée de 15,84 % en 2013, représentant 72,43 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes (71,51 % en 2012 et 74,72 % en 2011). Ces crédits bilatéraux se répartissent à concurrence de 79,37 % pour les crédits gouvernementaux et 20,63 % pour les crédits commerciaux garantis. Pour ce qui est des crédits financiers représentés pour l'essentiel par ceux des maisons mères à leurs filiales en Algérie, leur encours de 0,568 milliard de dollars à fin 2013 (0,699 milliard de dollars à fin 2012) correspond à une part relative de 27,47 % de l'encours de la dette à moyen et long termes.

L'effet de la forte réduction de la dette extérieure au cours de la seconde moitié des années 2000 émerge clairement au niveau des indicateurs pertinents en la matière, comme en témoigne la très bonne soutenabilité de la dette extérieure à fin 2013. En particulier, le service de la dette extérieure a reculé à 0,520 milliard de dollars à fin 2013 (0,844 milliard de dollars à fin 2012), soit le plus bas niveau des cinq dernières années, avec un montant de 0,470 milliard de dollars au titre du principal. Pour mémoire, le service de la dette est tombé en dessous d'un milliard de dollars depuis 2009 (0,666 milliard de dollars en 2010), après les importants remboursements par anticipation opérés en 2006.

En conséquence, le ratio du service de la dette extérieure s'est établi à 0,76 % en 2013, alors qu'il était de 2,1 % en 2009 (59 % en 1999). Ce très faible niveau pour la cinquième année consécutive confirme la très bonne soutenabilité de la dette à moyen et long termes. En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat (0,118 milliard de dollars contre 0,480 milliard de dollars en 2012) a représenté seulement 22,7 % du service de la dette extérieure totale en 2013 (56,9 % en 2012), en contexte de très faible exposition des finances publiques à la dette extérieure. En effet, la dette publique extérieure s'est établie à seulement 0,834 milliard de dollars à fin 2013 contre 16,529 milliards de dollars à fin 2003.

En ce qui concerne la structure de la dette par devise, elle montre que la part du dollar a diminué à 38 % en 2013 contre 42 % à fin 2012 et 46 % à fin 2011, alors que celle de l'euro est montée à 53 % à fin 2013 (50 % à fin 2011) ; les parts relatives des autres devises étant très faibles. La quasi absence de mobilisation de dette en 2013 a fait que l'impact du taux de change a joué sous forme de valorisation au titre de l'encours de fin 2012. Contrairement à sa dépréciation en 2012, l'euro s'est apprécié de 3,37 %, en moyenne annuelle, contre le dollar en 2013, passant de 1,2848 dollar pour un euro en 2012 à 1,3281 dollar pour un euro en 2013, l'encours de la dette extérieure a enregistré une légère baisse en 2012. En outre, le niveau très bas de l'encours réduit substantiellement l'effet de la volatilité accrue des cours de change des principales devises, intervenue en 2013, sur la dette extérieure de l'Algérie.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes par taux d'intérêt (fixe versus variable), la part à taux fixe s'est hissée à 90 % en 2013, après une stabilisation à 84 - 85 % entre 2010 et 2012. Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long termes qui était de 2,36 % en 2010 (2,35 % en 2008) s'est établi à 2,05 % en 2013 contre 2,11 % en 2012.

Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur, d'autant que le ratio encours de la dette à moyen et long termes/PIB a poursuivi son recul à 1,0 % en 2013 (1,22 % en 2012, 1,64 % en 2011 et 2,33 % en 2010) contre 35,2 % en 2003 et 16 % en 2005, l'année 2006 ayant enregistré d'importants remboursements par anticipation. De plus, l'encours de la dette extérieure totale ne représente que 5 % des exportations de biens et services en 2013.

Au total, le niveau très bas de la dette extérieure à moyen et long termes, la faible progression de la dette à court terme en 2013 après son fort recul en 2012 et le très faible niveau du service de la dette extérieure à moyen et long termes (0,76 % des exportations des biens et services), sont des indices pertinents quant à la très bonne soutenabilité de la dette extérieure de l'Algérie. Cette performance est d'autant plus appréciable que l'environnement international est marqué par la persistance de l'acuité des risques souverains dans les pays développés et des besoins de financement extérieurs accrus de plusieurs pays émergents et en développement. De plus, ces derniers ont connu en 2013 de fortes sorties de capitaux corrélatives à la résurgence de la volatilité financière sur les marchés financiers à partir de mai-juin 2013.

IV.2 - MARCHE INTERBANCAIRE ET TAUX DE CHANGE

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes en contexte d'ajustements structurels en 1994-1998, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes (biens et services, revenus des facteurs et transferts) a été complété en septembre 1997. En effet, l'Algérie a adopté en septembre 1997 les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International relatives à la convertibilité des monnaies des pays membres pour les transactions internationales courantes. Ces dispositions figurent également dans l'accord d'association avec l'Union Européenne, signé en 2002. Elles constituent enfin un élément de base dans les négociations avec l'OMC.

La convertibilité courante du dinar porte sur les transactions courantes de la balance des paiements extérieurs (biens et services, revenus des facteurs et transferts, y compris les allocations de change au titre des soins à l'étranger, scolarité à l'étranger et voyages à l'étranger). Le dispositif défini par le règlement n° 95-07 du 23 décembre 1995, modifiant et remplaçant le règlement n° 92-04 du 22 mars 1992, relatif au contrôle des changes avait déjà permis une avancée décisive en matière de convertibilité courante du dinar. En 2007, le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger est venu confirmer cette convertibilité, à travers son article 3 qui stipule que : « … les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agréés ».

IV.2.1- Marché interbancaire des changes

En phase avec la libéralisation du régime des changes et l'amélioration de la balance des paiements, le marché interbancaire des changes a été mis en place par la Banque d'Algérie dès le début de 1996.

Depuis, les cours de change du dinar vis-à-vis des principales devises sont déterminés de manière flexible sur le marché interbancaire des changes en fonction des conditions de l'offre et de la demande. Le taux de change n'est pas seulement le prix d'une monnaie par rapport à une autre, mais il joue un double rôle de variable d'ajustement macroéconomique et de stabilisateur (amortisseur) en cas de choc externe.

Les fondamentaux macroéconomiques étayent la politique de stabilisation du taux de change du dinar à son niveau d'équilibre. Pour mémoire, et selon les institutions financières multilatérales, le taux de change effectif du dinar a at-

teint son niveau d'équilibre en 2004, année à partir de laquelle la position financière nette a enregistré une amélioration soutenue, du moins jusqu'à l'avènement du choc externe de grande ampleur en 2009 suite à l'intensification de la crise financière internationale.

L'évaluation du taux de change effectif réel d'équilibre pour l'Algérie repose sur une des trois approches (équilibre macroéconomique, viabilité extérieure et taux de change réel d'équilibre) adoptées par le groupe consultatif du taux de change (CGER) créé par le Fond Monétaire International en 1990, à savoir celle fondée sur le taux de change réel d'équilibre déterminée en fonction des fondamentaux de l'économie. Un taux de change réel d'équilibre est défini comme le taux qui permettrait à l'économie d'être simultanément dans des positions d'équilibre interne et externe.

Dans le cas de l'Algérie, le taux de change effectif réel d'équilibre, selon le modèle développé par la Banque d'Algérie, évolue tendanciellement en fonction de la fluctuation de quatre fondamentaux économiques : le prix réel du pétrole brut, la dépense publique, le différentiel de productivité et le degré d'ouverture. En effet, le taux de change effectif réel est un indicateur synthétique de compétitivité englobant les échanges commerciaux de l'Algérie avec quinze de ses principaux pays partenaires commerciaux représentant 88 % des échanges globaux de l'année de base (1995). Aussi, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des principaux partenaires commerciaux de l'Algérie. Les cours de change de la monnaie nationale vis-à-vis des principales devises sont déterminés, en toute transparence, sur le marché interbancaire des changes où interviennent dix-neuf (19) banques de la place et la Banque d'Algérie comme source principale d'offre de devises. La détermination des cours de change du dinar, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché et donc des règles internationales en la matière.

Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de moyen terme du taux de change effectif réel du dinar ; le taux de change effectif réel de moyen terme du dinar devant rester proche de sa valeur d'équilibre déterminée par les fondamentaux de l'économie nationale sous l'angle de perspective.

La Banque d'Algérie continue de conduire une politique active de taux de change - flottement dirigé - avec l'objectif de stabilisation du taux de change

effectif réel. Il est donc nécessaire de renforcer davantage les fondamentaux du taux de change, notamment par des gains de productivité dans les secteurs hors hydrocarbures, et de renforcer également la compétitivité externe de ces derniers. Le renforcement en 2011 du dispositif de soutien aux exportations hors hydrocarbures s'inscrit dans cet objectif stratégique. En la matière, le délai de rapatriement des recettes d'exportations hors hydrocarbures a été porté de 120 jours à 180 jours, par règlement du Conseil de la monnaie et du crédit d'octobre 2011, pendant que la Banque d'Algérie a augmenté la quotité de ces recettes utilisables à la libre initiative des opérateurs pour promouvoir leurs exportations.

La Banque d'Algérie a également pris, en octobre 2011, de nouvelles mesures pour activer le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises. Cependant, sur le plan opérationnel, les banques sont restées inactives au cours des années 2012 et 2013 sur le segment à terme du marché interbancaire des changes, en dépit de la reprise des opérations sur le marché monétaire interbancaire.

IV.2.2 - Evolution du taux de change du dinar

Cinq ans après le début de la crise économique et financière internationale, les marchés financiers connaissent une volatilité liée aux problèmes inhérents à la situation difficile de l'économie mondiale en transition en 2013. Après les larges mouvements des cours de change des principales devises (dollar américain, euro, yen et livre sterling), y compris en termes de taux de change réels, durant les trois derniers trimestres de l'année 2012, cette volatilité s'est accrue depuis mai – juin 2013. La volatilité des cours de change s'est également étendue à travers le monde, affectant particulièrement certaines économies émergentes et en développement qui enregistrent des sorties de capitaux.

L'évolution des cours de change de ces devises au cours de l'année 2013 a eu un impact sur les principales économies émergentes en situation de moindre accumulation des réserves de change, même si les niveaux de leurs réserves de change restent historiquement élevés. En moyenne annuelle, le taux de change moyen annuel du dollar américain s'est déprécié de 2,54 % face au yuan chinois au cours de l'année 2013, soit 6,1482 USD/CNY contre 6,3085 USD/CNY en 2012, après avoir enregistré une dépréciation de 2,39 % en 2012. Par ailleurs, le cours moyen du dollar sur les douze mois de l'année 2013 a enregistré des appréciations face au réal brésilien et la roupie indienne, respectivement de l'ordre de 10,44 % (16,69 % en 2012) et 9,68 % (30,52 % en

2012). Leurs cours moyens sont passés respectivement de 1,9530 USD/BRL en 2012 à 2,1569 USD/BRL en 2013 et de 53,3586 USD/INR en 2012 à 58,5252 USD/INR en 2013.

En 2013, le taux de change moyen annuel de l'Euro a enregistré des appréciations par rapport aux cours enregistrés en 2012 au titre de quatre monnaies de pays émergents. Face au réal brésilien, l'euro s'est apprécié de 14,23 % (2,8669 EUR/BRL contre 2,5097 EUR/BRL en 2012), pendant qu'il s'est apprécié de 13,47 % (77,8753 EUR/INR contre 68.6295 EUR/INR en 2012) par rapport à la roupie indienne et de 12,28 % (44,8248 EUR/RUB contre 39,9238 EUR/RUB en 2012) vis-à-vis du rouble russe. Enfin, l'euro s'est très faiblement apprécié (0,69 %) par rapport au yuan chinois, soit 8,1655 EUR/CNY en 2013 contre 8,1094 EUR/CNY en 2012, après une dépréciation de 9,86 % enregistrée en 2012. Au cours de cette même année, le taux de change moyen annuel de l'Euro s'était déprécié de 2,34 % par rapport au rouble russe (39,9238 EUR/RUB contre 40,8797 EUR/RUB en 2011).

Cette nouvelle conjoncture de volatilité des cours de change des principales devises, qui a resurgi de nouveau à partir de mai-juin 2013 et a impacté négativement les économies émergentes, a nécessité le renforcement par la Banque d'Algérie du mécanisme flexible et dynamique de gestion de ses interventions sur le marché interbancaire des changes, notamment par le renforcement du suivi quotidien de l'évolution du taux de change nominal combiné aux perspectives d'évolution des prix relatifs.

C'est donc dans une situation de volatilité des cours de change des principales devises à partir de mai 2013, que le cours moyen annuel du dinar contre le dollar américain a connu une dépréciation de 2,36 %. Le taux de change moyen annuel du dinar algérien contre le dollar américain s'est établi à 79,3809 USD/DZD en 2013 contre 77,5519 USD/DZD en 2012. Par contre, le taux de change moyen mensuel du dinar contre le dollar américain a enregistré une dépréciation de seulement 0,6 % et ce, entre décembre 2012 (78,1868 USD/DZD) et décembre 2013 (78,6569 USD/DZD). Le taux de change mensuel de fin de période du dinar algérien contre le dollar américain a atteint un maximum de 81,4128 USD/DZD à fin septembre 2013 contre un haut de 81,9104 USD/DZD à fin juillet 2012. En termes de variation trimestrielle de fin de période, le quatrième trimestre de l'année 2013 a connu une appréciation du dinar contre le dollar américain de 4 % par rapport au troisième trimestre de la même année, où le cours de fin de période est passé de 81,4128 USD/DZD à fin septembre à 78,1524 USD/DZD à fin décembre 2013. Néanmoins, sous l'angle du cours moyen trimestriel, l'appréciation du dinar face au dollar américain est de 0,34 % entre le troisième trimestre et le quatrième

trimestre de l'année 2013, soit respectivement un cours de 80,3915 USD/DZD et de 80,1209 USD/DZD. Cette évolution favorable est à mettre en relation avec l'excédent de la balance courante au dernier trimestre de l'année sous revue, après le déficit enregistré au cours des neuf premiers mois.

Parallèlement, le cours de change annuel moyen du dinar contre l'euro s'est déprécié de 3,21 % en 2013 par rapport à l'année 2012, passant de 102,1627 EUR/DZD en 2012 à 105,4374 EUR/DZD en 2013, pendant que ce dernier s'est apprécié de 3,37 % contre le dollar américain en 2013 (1,3281 €/USD en 2013 contre 1,2848 €/USD en 2012). Le cours moyen trimestriel du dinar face à l'euro a enregistré une dépréciation de 2,39 %, entre le troisième et le quatrième trimestres de l'année sous revue. Par contre, en termes de variation trimestrielle de fin de période, le taux de change du dinar contre l'euro s'est apprécié de 2,75 % durant le quatrième trimestre de l'année 2013 par rapport au troisième trimestre de la même année, où le cours est passé de 109,9155 EUR/DZD au troisième trimestre à 106,8930 EUR/DZD au quatrième trimestre 2013.

Sous l'effet de l'amenuisement du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses 15 principaux pays partenaires commerciaux, soit à 1,71 point à décembre 2013 contre 6,23 points en décembre 2012, et de l'augmentation des prix relatifs, le taux de change effectif réel du dinar s'est déprécié de 2,34 % en moyenne en 2013 par rapport à la même période de 2012. Cependant, le taux de change effectif réel du dinar reste apprécié d'environ 4 % à décembre 2013 par rapport à son niveau d'équilibre déterminé en fonction des fondamentaux.

Au total, l'évolution des cours du dinar vis-à-vis de l'euro et du dollar américain se caractérise par une flexibilité au cours de l'année sous revue, marquée par une volatilité des cours de change des principales devises. La flexibilité des cours de change du dinar étant un élément important dans le dispositif de conduite de la politique de taux change par la Banque d'Algérie, elle ne saurait constituer, comme dans les économies émergentes à régime de changes flottants, un handicap pour les opérateurs activant dans le commerce extérieur notamment en tant qu'importateurs. La Banque d'Algérie ayant modernisé en 2011 les instruments de couverture du risque de change, ce qui permet de facto aux banques commerciales de la place de couvrir leur clientèle contre un éventuel risque de change. Néanmoins, compte tenu des délais extrêmement courts de règlement des opérations de commerce extérieur de l'Algérie avec le reste du monde, y compris les importations de biens d'équipement, les risques de change s'avèrent relativement faibles, à mesure que les paiements extérieurs sont quasi au comptant. De plus, il convient de préciser que les paiements en

euro constituent moins de la moitié (41 %) de la facture totale des importations de l'Algérie, l'autre moitié étant réglée essentiellement en dollars.

Enfin, la Banque d'Algérie a affiné son monitoring de l'évolution des marchés financiers et des changes internationaux pour mieux « calibrer » ses interventions sur le marché interbancaire des changes, en vue d'atténuer l'impact de la volatilité financière sur l'économie nationale. Dans l'objectif de conduite de la politique de taux de change effectif du dinar à proximité de son niveau d'équilibre fondamental, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a permis d'atténuer l'impact de la volatilité accrue sur les marchés des changes internationaux à partir de mai 2013 sur l'économie nationale. En effet, la très faible exposition financière extérieure, le niveau élevé des réserves officielles de change et la flexibilité du taux de change déterminé sur le marché interbancaire des changes contribuent aujourd'hui à la résilience de l'économie nationale face à d'éventuels chocs externes.

CHAPITRE V :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES

L'année 2009 a vu le retour à la situation de déficit du solde budgétaire et du solde global du Trésor, sous l'effet du choc externe de grande ampleur résultant de la forte baisse conjoncturelle du prix du pétrole. Les importantes hausses ponctuelles des dépenses budgétaires courantes (salaires et transferts) des années 2011 et 2012, en situation de fort rebond du prix du baril, ont contribué à la persistance de ces déficits qui ont atteint un haut en 2012.

La consolidation budgétaire engagée en 2013, traduite par une baisse substantielle des dépenses publiques, a eu pour résultat un amenuisement significatif du déficit budgétaire global et du déficit global du Trésor, malgré l'impact négatif du trend baissier depuis 2006 des exportations d'hydrocarbures en volume sur les finances publiques et le faible rendement de la fiscalité ordinaire, notamment la fiscalité indirecte. En outre, la capacité de financement du Trésor reste appréciable en 2013, en situation de substantielles épargnes financières accumulées et de faible dette publique.

V.1 - RECETTES BUDGETAIRES

En 2013, les recettes budgétaires s'établissent à 5940,9 milliards de dinars contre 6339,3 milliards en 2012, soit une diminution de 398,4 milliards de dinars (-6,3 %) contre une progression de 549,2 milliards en 2012 (9,5 %). L'augmentation de 5 % des recettes ordinaires qui sont passées de 2155,0 milliards de dinars en 2012 à 2262,7 milliards de dinars en 2013 n'a pu compenser la baisse de 9,3 % des recettes fiscales des hydrocarbures en 2013. Ces dernières se sont établies à 3678,1 milliards de dinars contre 4054,3 milliards de dinars au titre de l'année 2012.

Rapportées au PIB, les recettes totales ont reculé, en 2013, à 35,9 % du flux annuel de richesse produite contre 39,4 % en 2012. De même, bien que plus faiblement, le ratio recettes ordinaires sur PIB hors hydrocarbures a baissé de 20,4 % en 2012 à 19,5 % en 2013, soit une diminution de 0,9 point de pourcentage, après les augmentations réalisées entre 2011 et 2012 (0,9 point) et entre 2009 et 2011 (1,1 point).

Les recettes des hydrocarbures ont diminué de 12,1 % en 2013, après une hausse de 5,1 % en 2012. Elles ont clôturé l'année sous revue avec un montant de 3678,1 milliards de dinars contre 4184,3 milliards de dinars en 2012 et 3979,7 milliards de dinars en 2011. En 2013, la fiscalité pétrolière représente

GRAPHIQUE 13

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars

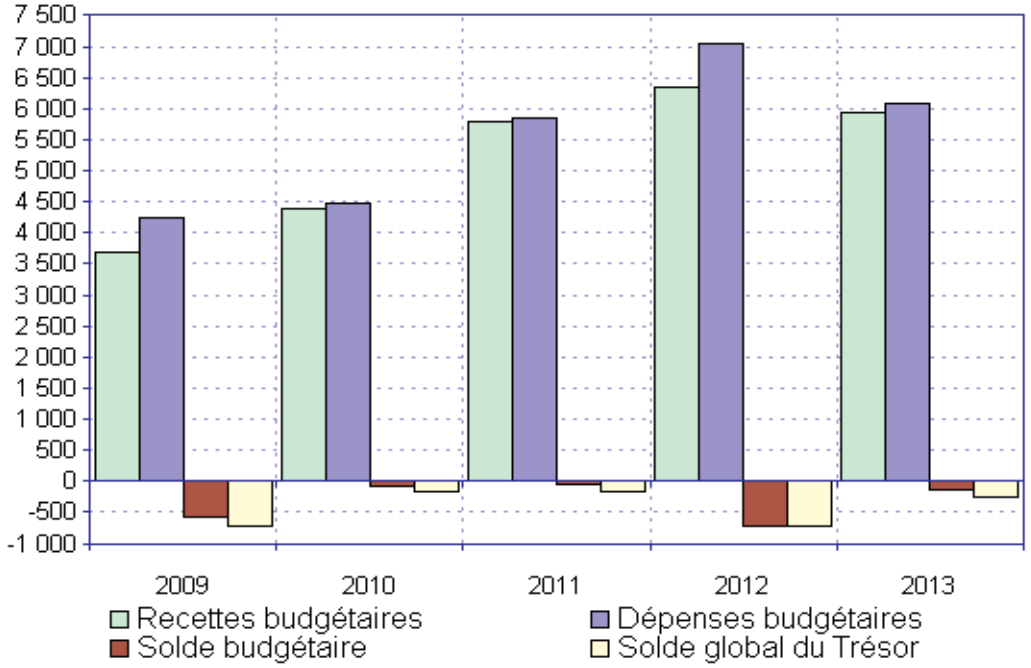

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

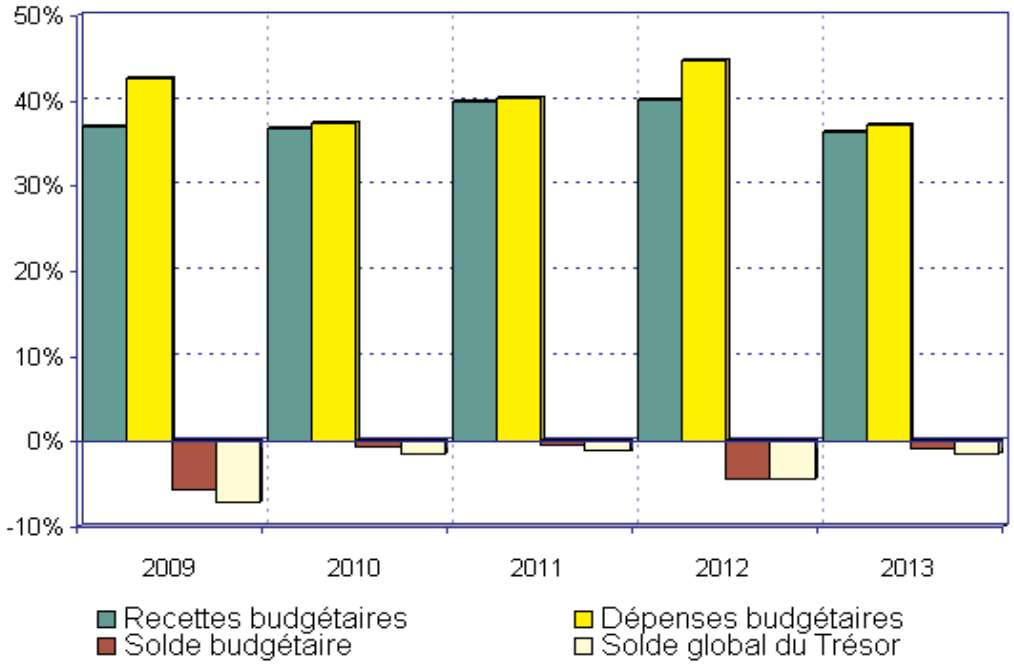

2,28 fois le montant de la fiscalité budgétisée au prix de référence (37 dollars le baril) contre 2,67 fois en 2012. Rapportées aux recettes budgétaires totales, les recettes des hydrocarbures représentent 61,9 % en 2013 contre 66 % en 2012 et couvrent 60,4 % des dépenses budgétaires totales (59,3 % en 2012). De même en 2012 et 2013, les mêmes recettes des hydrocarbures représentaient 87,5 % des dépenses courantes, revélant une stabilité de la couverture des dépenses courantes par les recettes des hydrocarbures.

Les recettes hors hydrocarbures ont atteint un montant global de 2262,8 milliards de dinars en 2013, en progression de 5 % contre 19 % en 2012. Elles représentent 38,1 % du total des recettes budgétaires (34 % en 2012) et financent 37,1 % des dépenses totales (30,5 % en 2012). Malgré l'amélioration enregistrée en 2013, elles ne couvrent les dépenses courantes qu'à hauteur de 53,8 % (45,1 % en 2012).

En termes de structure, les recettes fiscales représentent 89,2 % des recettes hors hydrocarbures (88,6 % 2012) et, comme en 2012, elles ont contribué aux augmentations des recettes hors hydrocarbures pour plus de 100 % (101,9 %), en raison de la légère baisse des recettes non fiscales (- 2,1 milliards de dinars). Les recettes fiscales ont progressé de seulement 5,8 % en 2013 pour atteindre 2018,5 milliards de dinars contre une hausse de 25 % en 2012. Cette augmentation résulte en totalité de celle des impôts sur les biens et services et des droits de douane ; les impôts sur les revenus et les bénéfices ayant diminué en 2013 car leur niveau atteint en 2012 résultait des prélèvements sur les importants rappels de salaires de la fonction publique. Néanmoins, les impôts sur les revenus et bénéfices constituent toujours la plus grande part des recettes fiscales (40,5 %).

Exception faite de la conjoncture particulière en la matière de l'année 2013, à savoir une baisse des impôts sur les revenus de 45,3 milliards de dinars, la tendance à la baisse du poids relatif des impôts sur les biens et services dans les recettes fiscales, observée sur la période 2002-2012 (34,2 % en 2012 contre 46,3 % en 2002) et corrélativement la hausse de celle des impôts sur les revenus et bénéfices (23,2 % en 2002 contre 45,2 % en 2012) contrastent fortement avec celles de l'assiette de ce type de prélèvement et notamment les évolutions de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures. En particulier, le faible rendement de la fiscalité sur les biens et services contraste avec l'augmentation de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures et avec la structure de la même fiscalité dans la quasi-totalité des économies développées et émergentes. Quant au ratio produits des douanes / recettes fiscales, il a encore augmenté en 2013 à hauteur de 19,9 % (17,7 % en 2012), en contraste avec sa baisse continue depuis 2003 et sa stabilisation en 2011.

En ce qui concerne les recettes non fiscales dont les montants annuels sont tributaires des dividendes versés par les institutions et entreprises publiques, elles ont encore diminué en 2013 de 0,8 % ainsi que leur part dans les recettes hors hydrocarbures qui a reculé de 11,4 % en 2012 à 10,8 % en 2013.

Evolution du ratio recettes fiscales / recettes totales :

en milliards de dinars

	2001	2003	2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes fiscales HH (1)	398,2	524,9	580,4	965,2	1146,6	1298,0	1527,1	1908,6	2018,5
Recettes totales (2)	1505,5	1974,4	2229,7	5190,5	3676,0	4392,9	5790,1	6339,3	5940,9
(1) / (2)	26,4%	26,6%	26,0%	18,6%	31,2%	29,5%	26,4%	30,1%	34,0%

Au total, sous l'effet de l'augmentation des prix des hydrocarbures, la part des recettes fiscales dans les recettes totales n'a cessé de diminuer de 2001 à 2008, passant de 26,4 % à 18,6 % ; le fort rebond de ce ratio en 2009 résultant de l'ampleur de la baisse des recettes fiscales issues des hydrocarbures. Quant aux évolutions de ce ratio à la baisse (2010 et 2011) puis à la hausse (2013), elles font suite, respectivement, à la remontée de la fiscalité des hydrocarbures (hausse des prix du baril) puis à sa baisse (diminution en volume des exportations) ; l'année 2012 étant une année particulière caractérisée par une relative stabilité de la fiscalité pétrolière, mais conjuguée à une hausse, supérieure à la moyenne, de la fiscalité ordinaire (droits de douane et impôts sur les revenus notamment).

Autant que la faiblesse de la part de ces recettes dans les recettes totales, l'évolution de leur structure depuis un certain nombre d'années, révèle le faible rendement de la fiscalité sur les biens et services en contraste avec l'augmentation de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures et avec la structure de la même fiscalité dans la quasi-totalité des économies développées et émergentes. En outre, l'évolution vers des montants quasi nuls de la TVA et autres prélèvements sur les produits pétroliers (notamment les carburants pour véhicules) contraste encore plus fortement avec les prélèvements élevés sur ces produits dans ces mêmes économies.

V.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

En 2013, les dépenses budgétaires totales s'établissent à 6092,1 milliards de dinars contre 7058,2 milliards de dinars en 2012, soit une baisse de 13,7 %. Cette diminution des dépenses totales, après des hausses de 20,6 % et 31 %

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

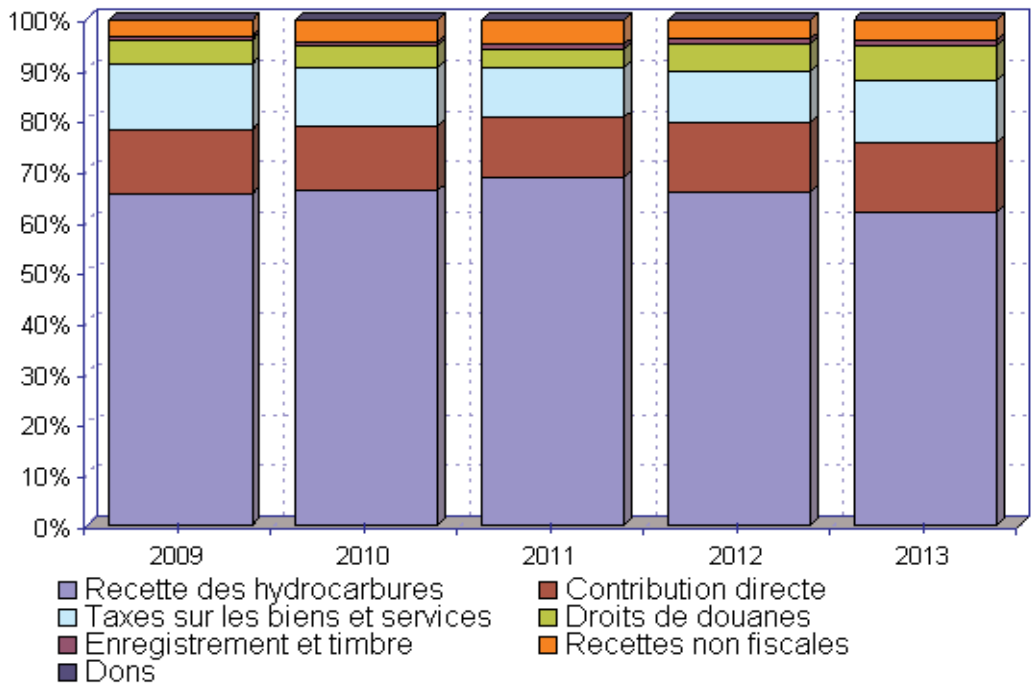

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

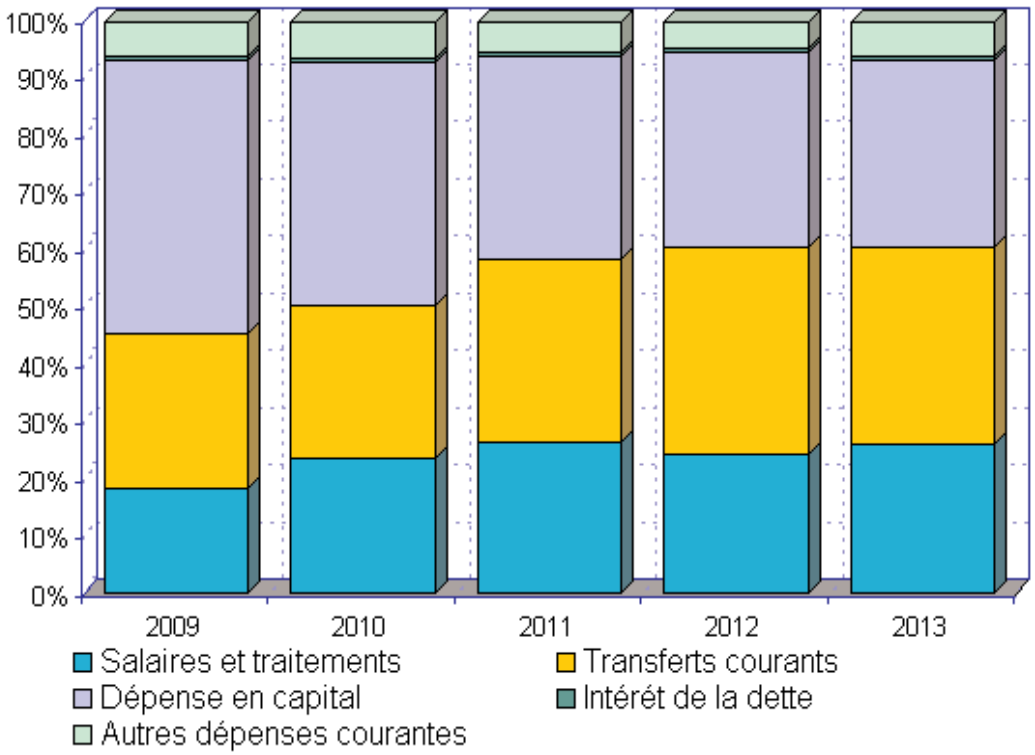

respectivement en 2011 et 2012, a touché un peu plus les dépenses courantes que les dépenses en capital (- 578,3 et -387,7 milliards de dinars respectivement).

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été budgétisées respectivement à 4335,6 milliards de dinars et 2544,2 milliards de dinars dans la loi de finances de 2013. Alors que les dépenses de fonctionnement décaissées ont quasiment égalé les montants budgétisés (97 %) au titre de l'année 2013, les dépenses d'équipement budgétisées ont été exécutées en termes de décaissements à concurrence de 74,2 % contre 79,2 % en 2012 (48,6 % en 2011 et 60,5 % en 2010).

Les fortes augmentations des dépenses courantes des années 2011 et 2012 ont porté le ratio dépenses courantes/PIB à 26,7 % en 2011 puis à 29,7 % en 2012 contre 22,2 % en 2010. Par contre, la baisse des dépenses courantes en 2013 a fait baisser ce ratio à 25,4 %, tout en demeurant plus élevé qu'en 2010. Quant au ratio dépenses d'équipement/PIB, la baisse des dépenses en capital en 2013, qui reviennent à leur niveau moyen des années 2008-2011, l'a fait reculer de 14,1 % en 2012 à 11,4 % en 2013.

Les dépenses courantes sont passées de 4782,6 milliards de dinars en 2012 à 4204,3 milliards de dinars en 2013, soit une baisse de 12,1 % contre des augmentations de 23,3 % en 2012 et de 45,9 % en 2011. Cette diminution des dépenses courantes (-578,3 milliards de dinars) résulte principalement de celle des transferts courants (-447,2 milliards de dinars) et, dans une moindre mesure, de celle des dépenses de personnel (155,4 milliards de dinars). Le recul de ces dernières s'explique par le fait qu'en 2012, les montants décaissés au titre de ces dépenses incluaient les rappels de salaires sur plusieurs années.

La baisse des transferts courants de 447,2 milliards de dinars résulte principalement de celle du poste « autres transferts » de 359,5 milliards de dinars (principalement les collectivités locales et transferts) et, dans une moindre mesure, de celle des services de l'administration (les dépenses de subventions aux hôpitaux et aux établissements publics à caractère administratif) qui ont diminué de 87,6 milliards de dinars.

Quant aux dépenses d'équipement, elles avaient fortement progressé de 2005 à 2008, avec un passage à un palier supérieur en 2007 et 2008. Demeurées stables en tendance entre 2008 et 2011, elles avaient atteint 2275,5 milliards de dinars en 2012. En 2013, leur baisse à hauteur de 1887,8 milliards de dinars (- 17 %) les situe de nouveau à un niveau équivalent au palier atteint entre

2008 et 2011. Cette baisse des dépenses d'équipement résulte presque totalement de celles des dépenses en faveur du secteur de l'habitat qui sont passées de 614,1 milliards de dinars en 2012 à 243,6 milliards de dinars en 2013 (-370,5 milliards de dinars), alors qu'elles avaient connu une progression quasi équivalente en valeur absolue entre 2011 et 2012 (+ 342,6 milliards de dinars). En revanche, les dépenses d'infrastructures économiques et administratives ont progressé de 86 milliards de dinars (13,7 %) à hauteur de 714,5 milliards de dinars pour représenter 37,8 % des dépenses totales d'équipement (27,6 % en 2012). Enfin, à l'exception du poste « divers » dont les dépenses régressent de 16,4 % à hauteur de 381 milliards de dinars, les autres postes des dépenses d'équipement ont connu des évolutions à la baisse comme à la hausse peu significatives.

Il est utile de rappeler que l'augmentation des dépenses d'équipement depuis le début des années 2000 a été le principal facteur de l'élévation du niveau d'activité économique dans les secteurs du BTPH et des services marchands qui ont tiré la croissance économique hors hydrocarbures et la demande de travail par les entreprises. Le maintien des montants atteints par ce type de dépenses à un niveau compatible avec les capacités d'absorption de l'économie nationale, pour continuer à soutenir et stimuler l'activité économique et l'amélioration des services publics, doit constituer dès lors une préoccupation majeure.

V.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire de l'année sous revue a atteint 151,2 milliards de dinars, inférieur à celui de 2009, année de choc externe, et de 2012, confirmant une situation de déficit pour la cinquième année consécutive. Mais contrairement à ceux de 2010, 2011 et 2012, le déficit budgétaire enregistré en 2013 résulte de la baisse des recettes fiscales des hydrocarbures et corrélativement des recettes totales en dépit de la diminution significative des dépenses courantes et en capital.

Le flux d'épargne publique (recettes totales moins dépenses de fonctionnement) est de 1736,6 contre 1556,7 milliards de dinars en 2012. L'épargne publique représente, en conséquence, 29,2 % des recettes totales contre 24,6 % en 2012.

Ce montant d'épargne publique a financé les dépenses d'investissement de l'Etat en 2013 à hauteur de 92 % (68,4 % en 2012), dégageant un besoin de financement du Trésor de 248,2 milliards de dinars. Néanmoins, la capacité de financement du Trésor exprimée par l'encours de ses épargnes financières

auprès de la Banque d'Algérie n'a diminué que de 70,2 milliards de dinars pour s'établir à 5643,2 milliards de dinars contre 5713,4 milliards de dinars à fin 2012. Une telle capacité de financement représente 34,1 % du produit intérieur brut, 95,0 % des recettes totales et 92,6 % des dépenses publiques au titre de l'année 2013.

Si les déficits des années 2009 à 2012 ont pu être financés sans le recours à des prélèvements effectifs sur le Fonds de régulation des recettes (FRR), celui de 2013 en revanche, quoique très faible (moins de 1 % du PIB), l'a été avec un prélèvement de 70,2 Milliards de dinars sur ce Fonds dont les ressources représentent une capacité de financement appréciable.

La constitution de cette capacité de financement du Trésor au cours de la décennie concourt à prémunir les finances publiques de la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que d'éventuels chocs externes, les évolutions de la fiscalité pétrolière en lien avec la tendance à la baisse des exportations en volume des hydrocarbures et de la structure des recettes fiscales hors hydrocarbures constituent des éléments de vulnérabilité face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires.

SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 339,3**	**5 940,9**
Recettes des hydrocarbures*	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,3	3 678,1
Fonds de Régulation des Recettes flux bru	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,3	2 062,2
Fonds de Régulation des Recettes net	36,4	526,4	538,9	252,0	-70,2
Recettes hors hydrocarbures	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 155,0	2 262,8
Recettes fiscales	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 908,6	2 018,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	462,1	561,7	684,7	862,3	817,0
Impôts sur les biens et services	478,5	514,7	572,6	652,0	737,5
Produits des douanes	170,2	181,9	222,4	338,2	402,3
Enregistrement et timbres	35,8	39,7	47,4	56,1	61,7
Recettes non fiscales	116,7	189,8	283,3	246,4	244,3
Produits des domaines et autres	67,6	64,3	78,9	77,9	79,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,2	121,1	137,2	115,3	112,1
Autres entreprises publiques	0,9	4,4	67,2	53,2	52,5
Dons	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total dépenses budgétaires	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 058,1**	**6 092,1**
Dépenses courantes	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 782,6	4 204,3
Dépenses de personnel **	910,9	1 212,6	1 774,7	1 988,4	1 833,0
Pensions des Moudjahidine	130,7	151,3	163,2	185,3	226,5
Matériels et fournitures	112,5	121,7	129,7	135,2	116,1
Transferts courants	1 108,5	1 140,2	1 773,9	2 431,7	1 984,5
dont: Services de l'Administration	412,5	513,3	786,1	786,7	699,1
Intérêts sur la dette publique	37,4	33,2	37,7	42,0	44,2
Dépenses en capital	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 275,5	1 887,8
Solde budgétaire	**-570,3**	**-74,0**	**-63,5**	**-718,8**	**-151,2**
Solde des comptes spéciaux	-4,3	34,7	24,1	74,6	33,5
Prêts nets du Trésor	138,5	138,9	129,2	66,7	130,5
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisse	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-710,9**	**-248,2**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	-675,7	-145,0	-130,9	-668,9	-204,0
Solde global	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-710,9**	**-248,2**
Financement	**713,1**	**178,2**	**168,6**	**710,9**	**248,3**
Bancaire	57,1	-430,5	-558,7	-254,6	-235,7
Non bancaire	655,3	608,0	728,1	967,9	486,3
Extérieur	0,7	0,7	-0,8	-2,4	-2,3

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

CHAPITRE VI :

INTERMEDIATION DU SECTEUR BANCAIRE

CHAPITRE VI : INTERMEDIATION DU SECTEUR BANCAIRE

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie est chargée de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire. Cet important renforcement en 2010 du cadre de la stabilité financière est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003 ; l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 ayant conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2013 leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, du reporting et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné les mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et des indicateurs de solidité du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. En outre, suite à la mise en place du nouveau système de notation bancaire qui a été testé sur deux banques en 2012, plusieurs banques ont fait l'objet en 2013 d'une évaluation suivant cette méthode.

VI.1 - INDICATEURS DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE

Le système bancaire est constitué, à fin 2013, de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont deux (2) privées ;

- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

Sous l'angle de la typologie des opérations bancaires, les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'accélère ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, à fin décembre 2013, le réseau des banques publiques comprend 1094 agences, celui des banques privées 315 agences alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'établit à 85 contre respectivement 1091, 301 et 86 à fin 2012. Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas alors que les banques privées ont développé leur réseau principalement sur le nord du pays. Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1494 contre 1478 en 2012, soit un guichet pour 25600 habitants contre 25370 habitants en 2012. Cette relative stagnation en 2013 est aussi confirmée par le ratio population active/guichets bancaires qui s'établit à 8000 personnes en âge de travailler par guichet bancaire contre 7700 personnes en 2012. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense que celui des banques avec 3633 guichets en 2013 (3498 guichets en 2012), repartis sur l'ensemble du territoire national, soit un guichet pour 3290 personnes en âge de travailler contre 3260 personnes en 2012.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2013 à environ 2,6 comptes par personne en âge de travailler contre 2,5 en 2012. Par rapport à la population de plus de 15 ans, ce ratio est de 1,2 compte par personne contre 1,1 en 2012.

Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/produit intérieur brut a atteint 62,5 % contre 60,1 % à fin 2012 et 62,1 % à fin 2011 ; la hausse du PIB du secteur des hydrocarbures à prix courants étant plus élevée que celle des actifs du secteur bancaire en 2012. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 84,8 % contre 85,6 % en 2012 et 86,1 % en 2011. Indicateur de pénétration du marché, le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 62,7 % contre 62,4 % à fin 2012 et 61,4 % à fin 2011. Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 50,0 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 46,6 % en 2012.

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre des comptes et du niveau des dépôts collectés, quoique en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette relative faible performance concerne notamment les volets des services bancaires de base à la clientèle de ménages et de distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises. Cela révèle le potentiel en matière d'inclusion financière et sa portée pour le développement de l'intermédiation financière en Algérie.

Si l'année 2013 a enregistré une nouvelle amélioration des bilans des banques de 6,8 %, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 85,9 % du total des actifs contre 86,4 % en 2012. Au sein des banques publiques, la première banque représente 25,3 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 24,7 % contre respectivement 28,8 % et 24,9 % à fin 2012. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 14,1 % ; les trois premières banques privées représentant 6,2 % du total des actifs des banques et 44 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 6,1 % et 44,7 %, à fin 2012. Ces dernières années, la progression de l'activité des banques privées est plus soutenue aussi bien sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution des crédits, bien que le développement des opérations avec le reste du monde représente encore l'élément central de leur activité.

VI.1.1 - Ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a progressé de 8,1 % en 2013 contre 6,5 % en 2012 et 16,5 % en 2011. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédit documentaire, avals

et cautions) qui restent relativement bloqués et, de ce fait, ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 7,6 % (7,5 % en 2012), soit une stabilisation qui a suivi la forte hausse de l'année 2011 (15,7 %).

Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne en témoignent.

en milliards de dinars ; fin de période

Nature de dépôts	2010	2011	2012	2013
a) Dépôts à vue	**2 870,7**	**3 495,8**	**3 356,4**	**3 537,5**
Banques publiques	2 569,5	3 095,8	2 823,3	2 942,2
Banques privées	301,2	400,0	533,1	595,3
b) Dépôts à terme	**2 524,3**	**2 787,5**	**3 333,6**	**3 691,7**
Banques publiques	2 333,5	2 552,3	3 053,6	3 380,4
dont : dépôts en devises	253,7	272,4	295,9	324,2
Banques privées	190,8	235,2	280,0	311,3
dont : dépôts en devises	35,4	31,2	43,3	45,7
c) Dépôts de garantie *	**424,1**	**449,7**	**548,0**	**558,2**
Banques publiques	323,1	351,7	426,2	419,4
dont : dépôts en devises	3,3	1,2	3,8	3,0
Banques privées	101,0	98,0	121,8	138,8
dont : dépôts en devises	6,5	1,6	1,1	1,4
d) Total des ressources collectées :	**5 819,1**	**6 733,0**	**7 238,0**	**7 787,4**
Part des banques publiques	89,8 %	89,1 %	87,1 %	86,6 %
Part des banques privées	10,2 %	10,9 %	12,9 %	13,4 %

** dépôts de garantie des engagements par signature (crédits documentaires, avals et cautions)*

Bien qu'en baisse progressive, la part des dépôts des banques publiques reste largement plus importante que celle des banques privées.

Avec la baisse des dépôts du secteur des hydrocarbures, qui sont principalement à vue, la part des dépôts à vue collectés par les banques baisse au profit des dépôts à terme. En effet, l'accroissement des dépôts à terme collectés par les banques publiques reste appréciable avec un rythme de 10,7 % contre 19,6 % en 2012, tout comme celui des banques privées (11,2 % contre 19 % en 2012), de sorte que la part des dépôts à terme dans le total des dépôts à vue et à terme collectés passe de 44,4 % en 2011 à 49,8 % en 2012 et, enfin, à 51,1 % en 2013.

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

en milliards de dinars ; fin de période

Dépôts par secteur	2010	2011	2012	2013
a) Dépôts à vue	**2 870,7**	**3 495,8**	**3 356,4**	**3 537,5**
Entreprises et autres organismes publics	1 787,7	2 243,7	1 818,6	1 822,8
Entreprises privées	672,2	746,3	888,5	1 013,0
Ménages et associations	238,5	293,4	335,7	390,8
Autres *	172,3	212,4	313,6	310,9
b) Dépôts à terme	**2 524,3**	**2 787,5**	**3 333,6**	**3 691,7**
Entreprises et autres organismes publics	579,5	625,7	862,9	1 022,5
Entreprises privées	184,5	212,9	233,2	285,0
Ménages et associations	1 751,0	1 939,4	2 187,2	2 312,4
Autres *	9,3	9,5	50,3	71,8
c) Dépôts de garantie **	**424,1**	**449,7**	**548,0**	**558,2**
d) Total des ressources collectées :	**5 819,1**	**6 733,0**	**7 238,0**	**7 787,4**
Part du secteur public ***	45,4 %	47,3 %	42,4 %	41,6 %
Part du secteur privé***	54,6 %	52,7 %	57,6 %	58,4 %

**** opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle***
***** dépôts de garantie des engagements par signature non suivis par secteur***
****** part du secteur dans le total de dépôts repartis par secteur (public et privé)***

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte de ressources des banques, hors dépôts constitués en garantie des engagements par signature donnés (crédits documentaires, avals et cautions), montre les principales tendances suivantes enregistrées au cours de l'année sous revue :

- une hausse des dépôts collectés auprès du secteur public (6,1 %) après une baisse de 6,5 % en 2012, comparativement à la hausse appréciable des dépôts collectés auprès des entreprises privées (15,7 % contre 16,9 % en 2012) et des ménages et associations (7,1 % contre 13,0 % en 2012). Cela reflète la hausse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteurs public et privé). Cette part, qui était de 52,7 % en 2011, est passée à 57,6 % à fin 2012 et 58,4 % à fin 2013 ;
- un niveau de dépôts des ménages et associations dans le total des dépôts du secteur privé qui, bien que relativement stabilisé, reste important (67,6 % contre 69,2 % en 2012) ;
- enfin, le ratio dépôts en devises des ménages / total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif à 67,3 % contre 65,5 % à

fin 2012, en contexte de hausse des dépôts en devises à la fois des ménages (11,9 %) et entreprises publiques (6,4 %).

Au total, la part des dépôts à terme du secteur privé, y compris les dépôts en devises, dans le total des dépôts du secteur privé demeure importante bien qu'en légère baisse (64,9 % contre 66,4 % à fin 2012 et 67,4 % à fin 2011), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public (35,9 % contre 32,2 % à fin 2012 et 21,8 % à fin 2011).

En 2013, en termes de flux de ressources mobilisées, les banques publiques ont enregistré un flux positif de dépôts collectés en dinars auprès du secteur public (160,8 milliards de dinars) et les entreprises privées et ménages (229 milliards de dinars) contre respectivement un flux négatif de 195,9 milliards de dinars et un flux positif de 269 milliards de dinars en 2012. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2012, le flux de ressources collectées en 2013 porte uniquement sur les entreprises privées et ménages (99,7 milliards de dinars contre 157,8 milliards de dinars en 2012).

Enfin, à fin 2013, les dépôts collectés à vue et à terme auprès des entreprises et autres organismes publics, des entreprises privées et ménages représentent des parts relatives respectives de 40,7 %, 18,6 % et 37,9 %. Quant au reliquat de dépôts (2,8 %), il couvre les dépôts des assurances non répartis par secteur juridique et des institutions privées à but non lucratif au service des ménages.

VI.1.2 - Crédits distribués

L'année 2013 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques ; le Trésor n'ayant pas procédé au rachat de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, déduction faite des créances non performantes rachetées par le Trésor entre 2010 et 2012 :

en milliards de dinars ; fin de période

Crédits des banques / secteurs	2010	2011	2012	2013
a) Crédits au secteur public	**1 461,4**	**1 742,3**	**2 040,7**	**2 434,3**
Banques publiques	1 461,3	1 742,3	2 040,7	2 434,3
Crédits directs	1 388,4	1 703,3	2 010,6	2 409,4
Achat d'obligations	72,9	39,0	30,1	24,9
Banques privées	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédits directs	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat d'obligations	0,1	0,0	0,0	0,0
b) Crédits au secteur privé	**1 805,3**	**1 982,4**	**2 244,9**	**2 720,2**
Banques publiques	1 374,5	1 451,7	1 675,4	2 023,2
Crédits directs	1 364,1	1 442,8	1 669,0	2 016,8
Achat d'obligations	10,4	8,9	6,4	6,4
Banques privées	430,8	530,7	569,5	697,0
Crédits directs	430,6	530,6	569,4	696,9
Achat d'obligations	0,2	0,1	0,1	0,1
c) Total des crédits distribués : (nets des crédits rachetés)	**3 266,7**	**3 724,7**	**4 285,6**	**5 154,5**
Part des banques publiques	86,8 %	85,8 %	86,7 %	86,5 %
Part des banques privées	13,2 %	14,2 %	13,3 %	13,5 %

Il en ressort que la part des crédits distribués par les banques privées s'est relativement stabilisée comparativement au total des crédits distribués, soit 13,5 % contre 13,3 % à fin 2012 et 14,2 % à fin 2011. Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est bien accrue et, pour une grande partie, stable ces dernières années. Cela renforce les ressources stables des banques.

Le total des crédits des banques s'établit à 5 154,5 milliards de dinars à fin 2013, correspondant à un accroissement des crédits de 20,3 % contre 16,8 % en 2012 (20 % en 2011) ; les rachats de créances effectués par le Trésor en 2011 et 2012 y inclus. La croissance des crédits au secteur public a atteint 19,3 % contre 21,2 % au titre de ceux au secteur privé. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques se stabilise, soit 52,8 % contre 52,4 % en 2012.

L'encours des crédits distribués au secteur public représente 47,2 % du total des crédits à l'économie dont 46,7 % en crédits directs (47,6 % en 2012) et 0,5 % sous forme d'obligations émises par les entreprises publiques et détenues par les banques (0,7 % en 2012).

Par ailleurs, si les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, leur contribution au financement du secteur privé demeure im-

portante (74,4 % contre 74,6 % en 2012). Au cours de l'année sous revue, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié légèrement plus aux entreprises publiques (393,6 milliards de dinars) qu'aux entreprises privées et ménages (347,8 milliards de dinars) traduisant l'implication des banques publiques dans le financement notamment de grands projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Quant à l'expansion des crédits distribués en 2013 par les banques privées, elle s'établit à 22,4 % contre 7,3 % en 2012. Le flux de crédits de ces dernières (127,5 milliards de dinars), dont le taux de croissance est supérieur à celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs public et privé, hors dépôts garantissant les engagements par signature, reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité largement disséminé dans le secteur bancaire.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction des créances rachetées par le Trésor public) ont évolué comme suit :

en milliards de dinars ; fin de période

Crédits des banques / maturité	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
a) Crédits à court terme	**1 311,0**	**1 363,0**	**1 361,6**	**1 423,4**
Banques publiques	1 045,4	999,6	973,9	936,4
Banques privées	265,6	363,4	387,7	487,0
b) Crédits à moyen et long termes	**1 955,7**	**2 361,7**	**2 924,0**	**3 731,1**
Banques publiques	1 790,4	2 194,4	2 742,2	3 521,0
Banques privées	165,3	167,3	181,8	210,1
c) Total des crédits distribués : (nets des crédits rachetés)	**3 266,7**	**3 724,7**	**4 285,6**	**5 154,5**
Part des banques publiques	40,1 %	36,6 %	31,8 %	27,6 %
Part des crédits à moyen-long termes	59,9 %	63,4 %	68,2 %	72,4 %

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2013 confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, qui ont atteint une part relative de 72,4 % de l'encours de crédits distribuées contre 27,6 % pour les crédits à court terme. Il s'agit en fait d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression des crédits à long terme (28,6 % contre 31,9 % en 2012) distribués notamment pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à la tendance haussière des crédits à moyen et long termes. En effet, l'encours des crédits hypothécaires étant passé de 216,9 milliards de dinars à fin 2011, à 259,1 milliards de dinars à fin 2012 pour atteindre 307,4 milliards de dinars à fin 2013, soit un fort accroissement pour la seconde année consécutive (18,6 % et 19,4 % en 2012). La part des crédits hypothécaires aux ménages distribués par les banques publiques est particulièrement importante (95 %), surtout en ce qui concerne la contribution de la caisse d'épargne (60,8 %). Par contre, l'engagement des banques privées dans la distribution des crédits hypothécaires aux ménages est récent et encore relativement faible, en dépit des dépôts considérables mobilisés auprès des ménages.

A fin 2013, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 79,0 % du total de leurs crédits contre 73,8 % à fin 2012, rachat de crédits déduits. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé progressivement pour atteindre 30,1 % contre 31,9 % à fin 2012 et 31,5 % en 2011, suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2013 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial des entreprises publiques effectuées par l'Etat propriétaire par émission de titres.

Au cours de l'année 2013, le Trésor n'a pas procédé au remboursement des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques et de quelques créances sur des entreprises privées et agriculteurs. L'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor au titre des rachats de créances a baissé en 2013 (325,8 milliards de dinars, contre 413,4 milliards de dinars à fin 2012) ; les banques publiques ayant vendu une partie de ces titres sur le marché. Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (98,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (453,1 milliards de dinars contre 450,9 milliards de dinars à fin 2012) et même des créances au titre des opérations effectuées pour compte.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques :

en milliards de dinars ; fin de période

Créances sur l'Etat des banques	2010	2011	2012	2013
1 - Créances brutes				
a) Banques publiques	1074,5	1 270,9	1 266,9	1 229,9
dont : obligations de rachat *	320,7	358,7	413,4	325,8
b) Banques privées	17,6	15,6	27,9	22,9
dont : obligations de rachat	0,0	0,0	0,0	0,0
1 - Créances nettes (banques publiques et privées) :	790,9	1 017,7	1 029,2	930,0

**** Les banques publiques ont vendu une partie des obligations de rachat aux compagnies assurance sur le marché secondaire des titres du Trésor.***

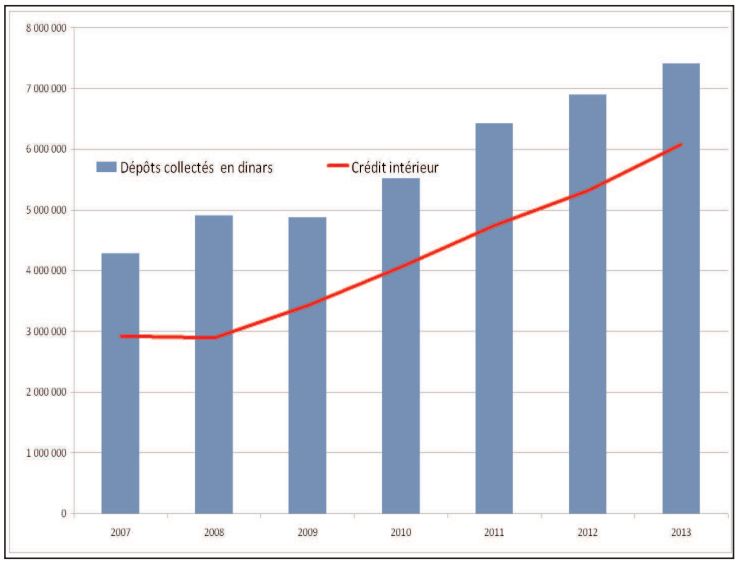

Les dépôts en dinars collectés par les banques restent supérieurs au crédit intérieur (crédits à l'économie + créances nettes sur l'Etat) des banques publiques et privées. En effet, à fin 2013, le crédit intérieur des banques représente 82,1 % de leurs dépôts collectés en dinars contre 77,1 % à fin 2012, soit un taux de 83,6 % pour les banques publiques et 72,2 % pour les banques privées. Ce qui indique que l'excès de liquidité des banques est encore élevé en situation de fonds propres et de provisions constituées appréciables. En conséquence, la capacité de distribution de crédits, aussi bien des banques publiques que des privées, reste appréciable.

VI. 1. 3 - Solidité du secteur bancaire

N'ayant pas été touché directement par les effets de la crise financière internationale de 2007-2008, la situation du secteur bancaire s'est nettement amélioré durant les dix dernières années. A la faveur de différentes reformes, la gestion des risques bancaires s'est aussi renforcée et les indicateurs de solidité du système bancaire sont appréciables et certains se sont même renforcés au cours des quatre dernières années.

A la suite de la mise en place en 2008 du nouveau cadre règlementaire portant capital minimum des banques et établissements financiers, les banques privées ont eu à renforcer, à compter de décembre 2009, leurs fonds propres ; l'Etat propriétaire ayant renforcé avant 2009 le capital minimum des banques publiques.

A fin 2013, les ratios de solvabilité des banques sont élevés, le premier (par rapport au fonds propres de base) est à plus de 15 % et le second (par rapport aux fonds propres réglementaire), à plus de 21 %, soit des taux largement supérieurs aux normes recommandées par Bâle III.

La rentabilité des banques, publiques et privées, est confortable : la rentabilité des fonds propres (return on equity) étant en 2013 de 19,0 % et le rendement des actifs (return on assets) de 1,7 %. La marge d'intérêt est en hausse (68,2 % en 2013 contre 64,2 % en 2012) et les taux des charges hors intérêt se sont améliorés passant de 35,6 % en 2012 à 33,5 % en 2013.

Le secteur bancaire est en excès de liquidité depuis 2002, les dépôts couvrent largement les crédits intérieurs. La tendance à la hausse des crédits à moyen et long termes fait que le ratio actifs liquides / total des actifs diminue (40,5 % à fin 2013 contre 45,9 % en 2012) de même que le ratio actifs liquides / passifs à court terme (93,5 % à fin 2013 contre 107,5 % à fin 2012).

Compte tenu des progrès réalisés par les banques en matière de gestion des risques de crédit, le niveau de créances non performantes par rapport au total des créances (crédits distribués et autres créances entrant dans le calcul de ce ratio) baisse progressivement passant de 14,4 % en 2011 à 11,7 % en 2012 puis à 10,5 % en 2013. Il s'agit de créances non performantes relativement anciennes des banques publiques fortement provisionnées ; les taux de créances non performantes des banques privées étant relativement faible (4,8 % à fin 2013 contre 5,2 % à fin 2012) .

En effet, la hausse des créances non performantes dans les banques publiques, apparue entre 2003 et 2007, est inhérente à la forte concentration des crédits aux entreprises privées, plus particulièrement aux groupes privés de fait. Une grande partie de ces créances est provisionnée à 100 %, mais la réglementation en la matière ne permet pas à ces banques de les sortir du bilan, sauf à arrêter de les réclamer aux bénéficiaires de prêts. Le taux de créances non performantes, nettes des provisions des banques publiques est faible (3,7 %).

Bien que le taux de créances non performantes reste encore élevé comparativement aux standards internationaux en la matière, le taux de créances non performantes nettes des provisionnements constitués, n'est plus que de 3,4 % pour l'ensemble du système bancaire.

VI.1.4 - Activités de la Caisse d'épargne - une institution spécialisée

Les indicateurs d'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux données des banques publiques. Il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier : promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers. Agréée en 1997 pour effectuer des opérations de banque, la caisse d'épargne a développé progressivement des activités bancaires, notamment le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste, qui collecte près d'un tiers de ses ressources, joue un rôle appréciable. Si la caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et des comptes courants est, quant à elle, une activité relativement récente.

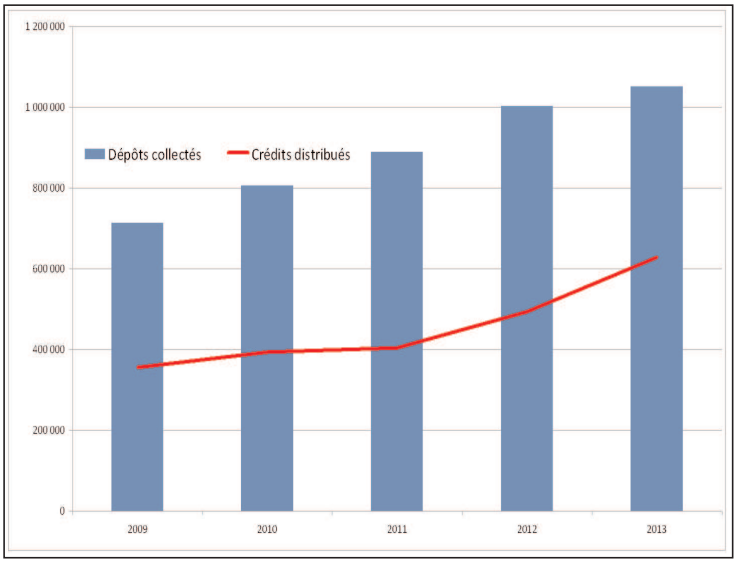

A fin 2013, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 1 052,3 milliards de dinars dont 29,5 milliards de dinars de dépôts à vue contre 1 002,7 milliards de dinars à fin 2012 dont 28,1 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour l'essentiel du secteur des ménages (98,1 % contre 98 % à fin 2012). Dans le total des ressources collectées en 2013, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne inclus) est importante (97,2 %) et stable comme pour l'année 2012.

La caisse d'épargne distribue des crédits aux entreprises de construction de logements, dont une grande partie à moyen terme, et des crédits hypothécaires (long terme) aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Avant

2008, elle distribuait aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition d'autres biens durables, mais à partir de 2009, elle a orienté ses activités sur le financement du logement. En conséquence, à fin 2013, les crédits à court et moyen termes aux ménages sont faibles et en baisse (1 milliard de dinars). Par contre, les crédits distribués aux entreprises publiques, soit directement, soit par l'achat d'obligations émises par celles-ci, s'élèvent à 287,1 milliards de dinars contre 201 milliards de dinars à fin 2012, pendant que ceux distribués aux entreprises privées ont atteint 152 milliards de dinars contre 132,6 milliards de dinars à fin 2012. Les crédits aux ménages (principalement à long terme) atteignent, quant à eux, 189,4 milliards de dinars contre 159,9 milliards de dinars à fin 2012.

En 2013, les crédits au secteur public sont en forte hausse (42,8 %), mais à un rythme moins élevé que celui de l'année 2012 (55,8 %), les crédits rachetés par le Trésor y inclus, alors que ceux distribués aux entreprises privées enregistrent une hausse de 14,7 % contre 22,6 % en 2012. Les crédits aux ménages progressent plus régulièrement, soit 18,5 % contre 21,3 % en 2012 et 18,6 % en 2011.

Au total, les crédits de la caisse d'épargne aux secteurs public et privé sont, comme en 2012, en hausse. Cependant, la distribution de crédits par la caisse d'épargne aux ménages est fortement conditionnée par l'offre de logements, en particulier de logements promotionnels aidés destinés aux ménages à revenus moyens, et reste encore très inférieure aux dépôts collectés auprès des ménages.

VI.1.5 - Activité des établissements financiers

L'activité des établissements financiers après avoir fortement baissé en 2012 et 2011 comparativement à l'année 2010, à en juger par l'évolution du total de leurs actifs qui est passé de 85 milliards de dinars à fin 2010 à 66,1 milliards de dinars à fin 2011, puis à 59,8 milliards de dinars à fin 2012, est de nouveau en hausse en 2013 (65,5 milliards de dinars) grâce au développement de l'activité de deux nouvelles institutions de leasing. Cet affaiblissement de l'activité de distribution de crédits des établissements financiers était dû à leurs ressources limitées, sachant leurs difficultés pour emprunter des montants conséquents sur le marché monétaire interbancaire. Les ressources des établissements financiers à fin 2013 sont constituées des fonds propres, à concurrence de 38,5 milliards de dinars (capital 33,7 milliards de dinars, réserves 4,8 milliards de dinars), des emprunts obligataires émis (9,9 milliards de dinars) et des emprunts interbancaires (0,7 milliard de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 39,3 milliards de dinars contre 34,4 milliards de dinars à fin 2012. Une grande partie des crédits est distribuée aux entreprises privées (34,1 milliards de dinars dont 30,7 milliards de dinars de crédits-bails).

Les crédits aux ménages qui étaient de 6,1 milliards de dinars à fin 2012 sont pratiquement inexistants à fin 2013 (0,3 milliard de dinars). Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en progression expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires accordés par les banques entre 2006 et 2013 mais, en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement des crédits hypothécaires n'a pas été suivi par leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

VI.2 - DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE

Au niveau international, au cours des dernières décennies, de grands progrès ont été réalisés en matière de développement des institutions bancaires, de qualité de leur intermédiation et d'intensification de la concurrence. Il en a résulté une diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont contribué à révolutionner les procédures de paiement et de règlement.

De même, les centrales d'information, notamment les centrales de risques de crédit et des bilans des entreprises, ont connu de forts développements à l'intérieur et à l'extérieur des banques centrales contribuant à une gestion plus prudente des risques bancaires.

Pour ce qui est de l'Algérie, la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, sûrs, fiables, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, a eu lieu courant 2006. Il s'agit d'abord du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) qui est entré en production en février 2006 et qui est le socle de la modernisation des systèmes de paiement. En ce qui concerne le système de télé-compensation des paiements de masse, dénommé système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), il est en production depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a été connecté au système ARTS dès la mise en exploitation de celui-ci.

La modernisation effective des systèmes de paiement a nécessité, au préalable, le développement des normes et standards en la matière, la modernisation de l'infrastructure bancaire, notamment des systèmes d'information, ainsi que le

renforcement de l'infrastructure des télécommunications. Actuellement, ce système doit intégrer les dernières mises à jour recommandées par l'entreprise conceptrice du système.

Bien que la Banque d'Algérie ait, depuis 2003, une mission légale de contrôle des systèmes de paiement (article 52 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit), les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent désormais des prérogatives encore plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement. De plus, cette ordonnance a renforcé le dispositif légal en matière de centrales en précisant qu'il s'agit, pour la Banque d'Algérie, d'organiser et gérer une centrale des risques entreprises, une centrale des risques ménages et une centrale des impayés.

Le nouveau système de centralisation des risques, auquel les banques et établissements financiers sont tenus d'adhérer, a pour objectif de mettre en commun les informations que ces institutions détiennent sur leurs débiteurs et, à travers le partage de ces données, d'améliorer leur gestion du risque de crédits. Cette base de données partagées favorise les bonnes pratiques bancaires et l'octroi de crédits sains, ayant des effets positifs aussi bien au niveau microéconomique que macroéconomique.

VI.2.1 - Système de règlement brut en temps réel de gros montants et paiements urgents

La mise en exploitation, en février 2006, du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (système ARTS) et sa montée en cadence progressive ont eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques ; tous les paiements interbancaires d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et des paiements urgents étant effectués par virement via ce système. Ces paiements bancaires concernent aussi bien les virements pour le propre compte des banques et établissements financiers participants que les virements pour le compte de leur clientèle.

Le pilotage du système ARTS, assuré par un personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants, administrateurs du système), et l'implication active des participants à celui-ci ont facilité l'adaptation des utilisateurs à ce nouveau système répondant aux standards internationaux et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs.

L'année 2013, la huitième année d'activité du système ARTS, a enregistré un taux de disponibilité de 99,99 %. Ce ratio est le résultat du rapport entre le

fonctionnement effectif du système exprimé en heures et la durée d'ouverture nominale du système aux échanges, soit 8 heures par jour (253 jours ouvrés en 2013). Le rapport obtenu est conforme aux normes communément admises pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants en général.

Au cours de l'année sous revue, le système ARTS a enregistré 290 418 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (269 557 en 2011), pour un montant total de 358 026 milliards de dinars (535 234 milliards de dinars en 2012), soit une moyenne mensuelle de 24 202 opérations pour un montant moyen de 29 835 milliards de dinars ; le système ayant été ouvert en 2013 pendant 253 jours. Comparativement à l'année 2012, ce système a connu une progression dans le nombre de paiements de 7,7 % mais une baisse de 33,1 % en valeur qui est due aux opérations de politique monétaire et opérations de banque à banque. La volumétrie journalière moyenne a été de 1 148 transactions pour une valeur moyenne de 1 415 milliards de dinars contre 1 070 transactions pour un montant moyen journalier de 2 124 milliards de dinars en 2012.

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents a pour caractéristique principale la moindre importance de la volumétrie des opérations de banque à banque (32,9 % contre 35,7 % en 2012) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (67,1 % contre 64,3 % en 2012). En valeur, la part des opérations de la clientèle représente 2,9 % (1,8 % en 2012) du montant total des transactions contre 97,1 % pour l'interbancaire dont 2,2 % pour les systèmes exogènes.

Dans le système ARTS, les opérations en valeur de la banque centrale et des banques (y compris le Centre des chèques postaux et le Trésor) atteignent respectivement des taux de 50,1 % et 47,6 % contre un taux limité (2,3 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 88,6 % du total de ses opérations en valeur contre 92,8 % en 2012.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres) intervenant pour le règlement des soldes multilatéraux, indique une activité significative de la télé-compensation dans le total des paiements de ces systèmes exogènes. En effet, au cours de l'année 2013, en volume les systèmes exogènes ne représentent que 2,2 % de la volumétrie totale. Par rapport à la volumétrie totale des systèmes exogènes, les règlements des soldes nets multilatéraux de la télé-compensation représentent 97,1 % contre 2,9 % pour les opérations sur titres.

La volumétrie réalisée en 2013 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) représentent 6,9 % de la volumétrie globale et 48,1 % pour les paiements dont le montant se situe entre un et cinq millions de dinars, alors que les paiements au-delà de cent millions de dinars représentent 14,6 % ; le volume de paiements portant sur les montants se situant entre cinq et cent millions de dinars représente 30,4 % de la volumétrie globale. Il s'agit d'une allure de paiements très différente de celle de 2012 ou la plus importante part de la volumétrie revient aux opérations portant sur des montants supérieurs à 100 millions de dinars (94,9 %).

VI.2.2 - Système de télé-compensation des paiements de masse

Le système de télé-compensation dit ATCI, mis en production en mai 2006, permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Ce système a démarré sa production avec la compensation des chèques normalisés, tandis que les autres instruments de paiement normalisés ont été progressivement introduits dans le système.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement ; les soldes nets étant déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si, et seulement si, l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du «tout ou rien».

Après la mise en production du système de télé-compensation, les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter des chèques non normalisés existant à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration dans le système de télé-compensation. La dernière chambre manuelle de compensation a été fermée début 2012.

La généralisation de l'image chèque, qui représente le segment le plus large dans le système, s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle : sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations relatives aux paiements.

L'évolution, en volumétrie et en valeur, enregistrée en 2013 est appréciable. Au cours de cette année, le système ATCI a enregistré 19,470 millions d'opérations de paiement contre 17,387 millions d'opérations de paiement en 2012 pour un montant total de 12 661,6 milliards de dinars contre 11 766,1 milliards de dinars en 2012, soit un accroissement en volume de 12 % et en valeur de 7,5 %. Le système a traité en moyenne mensuelle 1,622 million d'opérations contre 1,449 million en 2012 pour un montant mensuel moyen de 1 055,137 milliards de dinars contre 981,340 milliards de dinars en 2012.

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse progressive, reste encore en 2013 inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement de pays comparables. Cela est dû, en particulier, au fait que les banques publiques sont des banques à grands réseaux d'agences où les paiements intra-bancaires élevés représentent une volumétrie supérieure de plus de cinq fois celle des paiements interbancaires.

En termes d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer. En effet, avec un volume de 8,210 millions de chèques compensés contre 8,034 millions en 2011, cet instrument de paiement représente 42,2 % du total des opérations compensées contre 46,2 % en 2012. La volumétrie globale des transactions par chèque dans le système ATCI correspond à une moyenne journalière de 32 451 transactions pour une valeur de 46,333 milliards de dinars.

Le volume des virements qui est de 6,479 millions d'opérations (5,227 millions d'opérations en 2012) représente 32,3 % du volume total des opérations traitées (30,1 % en 2012).

Le volume des transactions par carte bancaire est en hausse de 15,6 % en 2013, soit 4,570 millions d'opérations (3,953 millions en 2012) représentant 23,5 % du total des opérations de paiement contre 22,7 % en 2012. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait par carte effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées et à Algérie Poste qui ne transitent pas par le système ATCI. En 2012, Algérie Poste a pris des mesures pour que ses cartes soient acceptées sur les distributeurs des autres banques.

Quant au volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), il ne représente que 1,1 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2013 s'élève à 141 231 opérations (176 314 opérations en 2012), soit 0,72 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 0,85 % en 2012 ce qui indique la poursuite de l'amélioration en la matière.

VI. 2.3 - Centrales des risques et des impayés

Les centrales d'information, principalement la centrale des risques et la centrale des impayés sous forme électronique, ont été mises en place par la Banque d'Algérie, à partir du milieu des années 1990. Ces centrales, gérées par la Banque d'Algérie, constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers.

L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit. Elles permettent également de prévenir et lutter contre l'émission de chèques sans provision de leur clientèle, afin de renforcer le rôle du chèque en tant qu'instrument de paiement en confortant ses fonctions relatives à la sécurité et à la fiabilité.

VI 2.3.1 - La centrale des risques

L'ancrage légal de la centrale des risques a été significativement renforcé par les dispositions légales de 2010. La Banque d'Algérie, de son coté, a renforcé le dispositif opérationnel pour la déclaration des crédits en intégrant les déclarations de crédits aux ménages (entrepreneurs individuels et particuliers) et ce, pour les cinq (5) dernières années, en prévision de la modernisation de la centrale des risques qui intégrera les données de crédits sur les entreprises et les ménages.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la centrale des risques a été renforcée (instruction n° 07- 05 du 11 août 2005), faisant obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à cette centrale les créances douteuses et litigieuses. Ce compartiment de la centrale des risques dit « centrale négative » est opérationnel depuis

avril 2006 et permet aux adhérents à la centrale de recueillir des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

Les actions initiées entre 2004 et 2009 ont concerné notamment l'implémentation d'un système de consultation à distance au niveau des banques et établissements financiers déclarants et, à partir de l'année 2007, la maturation du projet de création d'une nouvelle centrale des risques intégrant les crédits aux particuliers. Au cours de l'année 2008, au terme de l'étude réalisée avec l'assistance technique de la Banque mondiale, il a été décidé de mettre en place une nouvelle centrale globale de tous les crédits aux entreprises et particuliers, sans limitation de seuil et permettant une centralisation mensuelle.

Cette nouvelle centrale, dont le projet est en cours, comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménages) et le compartiment des crédits distribués à ces derniers mais non remboursés à l'échéance. Elle sera dotée de deux grands compartiments, l'un dédié aux entreprises et l'autre aux ménages et sera conforme aux standards internationaux en la matière.

La nouvelle centrale permettra les consultations à distance, par réseau web, par les déclarants dans le cadre de leur gestion du risque de crédit et par les emprunteurs, via leurs agences bancaires domiciliataires ou les agences et succursales de la Banque d'Algérie, au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle et la base de donnée reconstituée sur les crédits aux ménages de façon à pouvoir, dès la mise en production de la nouvelle centrale, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédit significatifs.

Le nouveau système de centralisation des risques, en incitant les banques et établissements financiers à mettre en commun les informations qu'ils détiennent sur leurs débiteurs et à concourir à un niveau élevé d'intégration de ces données avec d'autres sources d'informations au moyen d'un identifiant unique et reconnu, favorisera les bonnes pratiques bancaires et l'accès au crédit sain, produisant des effets microéconomiques et macroéconomiques positifs. L'un des principaux objectifs est de mettre en place, au service du système bancaire et de l'économie nationale, un dispositif de gestion du risque de crédits qui allie performance, transparence et traçabilité.

A fin décembre 2013, la centrale des risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 113 149 entreprises et personnes physiques exerçant

une activité professionnelle non salariée déclarées par les banques et établissements financiers (94 708 à fin 2012), et 400 212 particuliers (501 749 à fin 2012).

L'encours des crédits déclarés à fin décembre 2013 (cumul des crédits par caisse et des crédits par signature effectivement utilisés) s'élève à 5 551 360 millions de dinars contre 4 510 599 millions de dinars à fin décembre 2012, en augmentation de 23,2 % par rapport à fin 2012. Les créances et engagements classés déclarés par les banques et établissements financiers à fin 2013, sont en recul de 2 % comparativement aux déclarations enregistrées à fin décembre 2012.

Afin de renforcer la base de données partagées sur les crédits et engagements par signature octroyés à la clientèle des entreprises et ménages, la Banque d'Algérie a amené les banques et établissements financiers déclarants à la centrale des risques à effectuer, en 2010, des déclarations plus détaillées sur les garanties prises (valeur des biens donnés en garantie, garantie pour chaque type de crédit octroyé,…).

Hormis la gestion courante de la centrale des risques, les travaux engagés en 2011 et poursuivis en 2012 et 2013 ont porté essentiellement sur trois (03) volets :

1- Maturation et gestion du projet de modernisation et de développement de la centrale des risques entreprises et ménages ;

2- Poursuite de l'assainissement des bases de données descriptives de la centrale des risques des entreprises, engagé en 2011 dont l'avancement est appréciable. Le plus grand nombre des entreprises ayant fait l'objet de déclaration à la centrale des risques sont déjà dotées de numéros d'identification fiscale (NIF) et de ceux du Centre National du Registre de Commerce (CNRC). En revanche, pour les entrepreneurs individuels, cette opération continue d'enregistrer des lenteurs et autres difficultés ;

3- Elaboration d'une solution technique interne pour la mise en œuvre d'une centrale des ménages : les principales difficultés rencontrées dans ce processus tiennent :

- au temps nécessaire aux établissements déclarants pour la mise à niveau de leurs systèmes internes d'informations ;
-au temps utile pour obtenir des établissements déclarants les fichiers appropriés conformément au descriptif de la notice technique à l'usage de ces établissements.

VI 2.3.2 - La centrale des impayés

L'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie, le premier (n° 92-02 du 22 mars 1992) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et le second (n° 08-01 du 20 janvier 2008) relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de centralisation des incidents de paiement sur chèques, entré en vigueur à la faveur de la promulgation de la loi n° 05-02 du 6 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant Code de commerce, et suite à la mise en œuvre du règlement n° 08-01 du 20 janvier 2008 modifié et complété par le règlement n° 11-07 du 19 octobre 2011, la Banque d'Algérie a édicté le 9 mars 2011 l'instruction n° 01-2011 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les changements introduits par ce texte réglementaire ont modifié en profondeur le dispositif antérieur tant en ce qui concerne la procédure de mise en œuvre de l'interdiction de chéquier par les banques, le Trésor et les services financiers d'Algérie Poste que les mesures visant à protéger les bénéficiaires des chèques impayés pour défaut de provision.

Ces nouvelles dispositions portent notamment sur :

- les délais de régularisation de chèques impayés et l'introduction d'une pénalité libératoire ;
- la durée de l'interdiction de chéquiers qui est portée de deux (2) à cinq (5) ans ;
- les conditions de recouvrement de la possibilité d'émettre des chèques par toute personne frappée d'interdiction de chéquier ;
- la responsabilité de l'établissement déclarant (tiré) en cas de non respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en matière de traitement des incidents de paiement de chèques.

Comparativement aux données déclarées à fin 2012, les incidents de paiement enregistrés à la centrale des impayés à fin 2013 sont en augmentation de plus de 10,53 % en nombre et de 13,16 % en valeur, représentant respectivement 44 207 chèques correspondant à 50,5 milliards de dinars en 2012 et 48 862 chèques d'une valeur de plus de 57 milliards de dinars en 2013.

Quant au nombre des déclarations de régularisation, celui-ci passe de 9 856 en 2012 à 11 511 en 2013, en augmentation de près de 17 %.

Le nombre des interdictions d'émettre des chèques, déclaré à la Banque d'Algérie, régresse légèrement sous le double effet de l'essor des régularisations et des annulations systématiques des personnes ayant fait l'objet antérieurement de déclaration par erreur ou à tort. Le nombre des interdits de chéquiers enregistre une baisse relative, passant de 9 579 à fin 2012 à 9 076 à fin 2013.

En termes d'approche comparative des données générées par le système de télé compensation des paiements de masse (ATCI) avec celles des fichiers de la Centrale des Impayés, il a été relevé que sur 49 538 chèques rejetés en télé compensation durant l'année 2013 pour défaut de provision, 37 909 chèques ont été déclarés à cette centrale, soit un taux de déclaration de 76,52 %. Pour l'année 2012, ce taux était de 74,36 %.

Les chèques impayés déclarés à la Banque d'Algérie demeurent concentrés sur la tranche comprise entre dix (10 000) mille et un (1) million de dinars, soit 77,53 % du total des chèques. Par secteur juridique, le nombre d'incidents se répartit à hauteur de 44,4 % pour la clientèle classée sous la rubrique «affaires personnelles» (commerçants, artisans) du secteur privé et 55,6 % pour les établissements publics à caractère industriel et commercial du secteur public.

CHAPITRE VII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

Conséquence directe de la profonde crise qui a lourdement affecté le système financier international durant la période 2007-2009, l'environnement réglementaire au plan international a enregistré, au cours des cinq dernières années, des réformes substantielles destinées à renforcer la résilience des banques face aux chocs et à asseoir la stabilité financière.

L'activité de supervision bancaire a fait l'objet de normes universelles aux standards internationaux édictés par le Comité de Bâle. Il s'agit actuellement des 29 principes fondamentaux d'un contrôle bancaire efficace qui couvrent : les pouvoirs et responsabilités des autorités de contrôle, la réglementation portant sur les conditions de création des banques, les activités bancaires, les règles prudentielles, le contrôle interne, et les principes d'échange d'informations entre les superviseurs des filiales des banques multinationales installées dans différents pays et les superviseurs de ces banques dans les pays de leur siège social. A ces principes se sont vus ajouter la mise en place d'un filet de sécurité en tant que protection systémique, un dispositif encadrant la gestion des crises avec des mécanismes de redressement et un dispositif de discipline de marché efficace comme réponse à la crise financière internationale de 2008.

Ces normes sont édictées sous forme de recommandations que les pays membres ou non membres du G20 transposent dans leur législation et réglementation nationales et dont le contrôle d'application est assuré par les organes de supervision des institutions bancaires. Le Fonds Monétaire International, lors de ses missions au titre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) des pays membres, examine la mise en place de ces principes.

S'inscrivant dans ce vaste courant de réformes initiées par le Comité de Bâle, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2013 le processus d'adaptation et de refonte du dispositif de supervision bancaire amorcé dès 2009 et articulé autour de deux axes principaux :

- l'adaptation du dispositif réglementaire à l'évolution qualitative des normes internationales en matière de surveillance bancaire ;
- la modernisation des outils et de la méthodologie de supervision bancaire.

En effet, dans le sillage de ces réformes globales engagées, l'approche de la supervision par la Banque d'Algérie aussi bien que son périmètre d'action ont subi des mutations qualitatives significatives.

Sur un plan micro-prudentiel, il a été particulièrement relevé la nécessité pour les banques de rehausser leur dispositif de contrôle interne, de garantir des niveaux de liquidité minima à observer à court et à terme, et enfin de consolider et améliorer la qualité de leurs fonds propres qui doivent être en mesure d'absorber les pertes probables résultant de leur activité.

La nouvelle approche du contrôle basée sur les risques adoptée par la Banque d'Algérie à compter de 2012 a connu son plein déploiement au titre du programme de contrôle de l'exercice 2013.

Enfin, l'année 2013 a été marquée par l'évaluation du dispositif national de supervision bancaire par une équipe conjointe d'évaluateurs du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, au titre du programme d'évaluation du système financier (FSAP).

VII.1 - L'ADAPTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Dans le but de mettre le cadre réglementaire national au niveau des meilleures pratiques et standards internationaux pour une supervision bancaire effective et efficace et de traduire dans les faits les évolutions du cadre institutionnel de la supervision bancaire issues des nouvelles dispositions de l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi au cours de l'année sous revue l'effort d'adaptation et de renforcement du corpus réglementaire en vigueur.

Les actions inscrites à ce titre au cours de l'année 2013 ont porté sur la mise à niveau et le renforcement des règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque.

Par ailleurs, des travaux relatifs à l'élaboration de textes réglementaires en convergence avec les exigences prudentielles applicables aux banques et établissements financiers au titre des normes dites de Bâle II et III ont été engagés par la Banque d'Algérie au quatrième trimestre 2013.

L'importance et le rôle de l'inclusion financière et de la protection du consommateur dans la stabilité financière ont été soulignés avec force par les chefs d'Etats et de gouvernements du G20, lors de leur sommet tenu les 11 et 12 novembre 2010. Ces derniers ont, à cet effet, défini un plan d'actions visant l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les foyers modestes et les petites et moyennes entreprises.

Dans la législation algérienne, cet impératif est prescrit par les dispositions des articles 119 bis et 119 ter de l'ordonnance n° 03-11, modifiée et complétée, qui consacre le principe du droit au compte pour tous et la protection du consommateur à travers l'obligation pesant sur les banques et les établissements financiers d'informer celui-ci sur les tarifs et les conditions applicables aux produits financiers qu'ils offrent au public.

Le règlement n° 13-01 fixant les règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 08 avril 2013, s'inscrit dans ce sens. Ce règlement a encadré le niveau des commissions prélevées au titre des opérations d'importation de biens et de services et de transferts de revenus, et a rappelé les dispositions légales facilitant au plus grand nombre l'accès aux services financiers de base.

Ainsi, ce règlement a corrigé les distorsions relevées dans les seuils des commissions prélevées par certaines banques au titre des opérations de commerce extérieur, qui non seulement ne sont pas en rapport avec les risques encourus mais faussent les règles de la concurrence saine et loyale entre les établissements de la place.

Par ailleurs, ce règlement a défini les services bancaires que les banques sont tenues de délivrer à titre gracieux et ce, dans le but de favoriser l'inclusion financière des couches les plus vulnérables.

S'appuyant sur les recommandations issues du rapport de la mission d'évaluation conjointe Fonds Monétaire International/Banque Mondiale, la Banque d'Algérie a mis en place un groupe de travail chargé de la refonte du cadre prudentiel en vigueur en prévision du passage prévu au quatrième trimestre 2014, à l'application des normes de Bâle II avec prise en charge de certaines normes de Bâle III.

Les travaux entamés à ce titre portent sur la réforme des ratios de fonds propres et la règle de division des risques, à l'effet d'instaurer de nouvelles exigences qualitatives en matière de fonds propres, conformes aux évolutions et aux meilleures pratiques observées en la matière.

Les règles de classification, de provisionnement ainsi que de comptabilisation des différentes catégories de créances sont également concernées par cette vaste opération destinée, in fine, à rapprocher au mieux le niveau de conformité du système de supervision en Algérie des standards fixés par les 29 principes du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace.

VII.2 - TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA FONCTION DE SUPERVISION

Dans le prolongement des mesures prises ces dernières années au titre du renforcement et du développement de la fonction supervision, la Banque d'Algérie s'est attelée à poursuivre l'effort de modernisation de ses moyens de surveillance du secteur bancaire national après avoir adopté avec succès la nouvelle approche de contrôle basé sur les risques dont la phase de mise en production a connu son grand essor au cours de l'année 2013.

VII.2.1 - Mise en place d'une solution de stress-testing

Les actions de développement des outils de contrôle se sont focalisées en 2013 sur le développement, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, d'une solution intégrée et dynamique de conduite de stress tests.

Il est utile de signaler que les services de la Banque d'Algérie réalisent depuis 2009 des stress tests destinés à formuler une appréciation sur la robustesse et la résilience du système bancaire algérien, à l'aide d'une application du Fonds Monétaire International. Un nouveau projet portant une nouvelle application de stress testing, avec l'assistance technique des experts de la Banque Mondiale, a été initié en septembre 2012.

Cette application est adossée à un système de projection financière et de macro stress testing. Elle s'inscrit dans une optique dynamique et permet la réalisation de scénarii de chocs extrêmes mais plausibles, dont l'objectif est l'identification et la mesure de la vulnérabilité et la résilience des banques et établissements financiers pris individuellement, et du système bancaire dans son ensemble.

Pour ce faire, une équipe de projet composée des trois structures sus indiquées a été mise en place afin de prendre en charge les travaux d'adaptation et de customisation de l'application aux dispositions réglementaires en vigueur et la maitrise de son utilisation.

Parallèlement aux travaux conduits au titre de la mise en place de cet instrument de contrôle de type macro-prudentiel, l'action de modernisation du contrôle sur pièces s'est poursuivie en 2013 à travers le projet structurant portant mise en place d'une application permettant le traitement et l'exploitation automatisée des reportings prudentiels.

Ce projet, appelé « SYNOBA », s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'implémentation du système de notation bancaire algérien. Il a été initié en 2011, à travers la création d'un comité de pilotage chargé de la conduite et du suivi du projet.

L'objectif de ce projet est d'informatiser l'ensemble des reportings comptables et prudentiels reçus des banques et des établissements financiers sur support magnétique, d'automatiser leur contrôle afin de s'assurer de la cohérence des données entre les différents reportings et permettre la génération d'états de sortie selon les besoins.

Les travaux réalisés à ce jour ont consisté en l'achèvement de la première phase du projet, portant création des modules de chargement permettant le transfert des données et le lancement de la seconde phase, consistant en le développement des états de sorties.

A l'instar de l'année 2012, l'année 2013 a vu la réalisation aussi par les travaux portant sur l'adaptation du dispositif règlementaire à l'évolution qualitative des normes internationales en matière de surveillance bancaire et la modernisation des outils et de la méthodologie de supervision bancaire.

L'année 2013 a été marquée aussi par l'évaluation du dispositif national de supervision bancaire par une équipe conjointe d'évaluateurs du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale au titre du programme d'évaluation du système financier (FSAP)

VII.3 - ACTIVITE DE CONTROLE ET DE SUPERVISION

En Algérie, le dispositif de contrôle bancaire qui porte, notamment sur le respect des dispositions légales et réglementaires régissant les activités des banques et établissements financiers ainsi que sur l'évaluation de leur solidité financière globale et de la solidité financière de chacune de ces institutions, comprend le contrôle sur pièces et les missions de contrôle sur place.

A travers ces deux types de contrôle, les superviseurs en charge du contrôle des banques et établissements financiers sont appelés à évaluer l'institution contrôlée sur la plan de :

- la fiabilité de ses comptes ;
- la qualité de sa gestion de risques ;
- la qualité de ses déclarations périodiques transmises à la Banque d'Algérie et/ou à l'organe de contrôle ;
- l'application des lois et règlements, notamment portant sur le contrôle des changes et sur le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- la qualité du contrôle interne mis en place ainsi que des mesures prises pour assurer la sécurité des systèmes de paiement.

Pour s'assurer de la solidité des banques et établissements financiers et de la qualité de leur intermédiation, le renforcement des capacités de contrôle bancaire de la Banque d'Algérie s'est poursuivi au cours de l'année 2013, en particulier par la formation spécifique dispensée aux inspecteurs. L'effort poursuivi pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie, au Conseil de la monnaie et du crédit et à la Commission bancaire de réagir rapidement à l'évolution défavorable des indicateurs prudentiels de certaines banques et établissements financiers.

La surveillance prudentielle des banques et établissements financiers est exercée par la Direction générale de l'inspection générale (DGIG) de la Banque d'Algérie sous l'autorité de la Commission Bancaire. Conformément aux principes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle, cette surveillance repose sur un contrôle permanent effectué principalement sur les documents comptables et prudentiels transmis périodiquement par les banques et établissements financiers assujettis, et des missions ponctuelles de contrôle sur place.

IV.3.1 - Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces, exercé de manière permanente, veille au respect par les banques et les établissements financiers assujettis aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Il consiste à examiner et analyser les informations comptables et prudentielles, les rapports de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent transmis par les assujettis ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

Ce contrôle s'appuie sur les reporting et informations transmis par les banques et établissements financiers pour fonder ses observations et conclusions vis-à-vis de leur situation individuelle (analyse micro-prudentielle) et à l'égard de l'ensemble du système bancaire (analyse macro-prudentielle).

Ces travaux visent à identifier les zones de vulnérabilités et de risques inhérents à chaque banque et établissement financier et permettent à la Commission Bancaire, qui en reçoit les rapports de synthèse, de planifier et d'orienter l'action de contrôle sur place pour un meilleur ciblage de ses objectifs.

Dans le cadre du suivi du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, au titre l'année sous revue, il a été relevé une hausse du nombre d'infractions commises portant sur la non-conformité à la réglementation en vigueur (35,4 % par rapport à 2012). Ainsi, on dénombre soixante cinq (65) cas de non respect des normes réglementaires imputables à onze (11) institutions, dont 29,2 % enregistrés par les banques publiques (20,8 % en 2012), 6,2 % par les banques privées (pas d'infractions en 2012), 46,2 % par les établissements financiers publics (41,7 % en 2012) et 18,5 % par les établissements financiers privés (37,5 % en 2012).

Les normes légales et réglementaires ayant fait l'objet de non respect sont relatives au ratio individuel de division des risques (25 % des fonds propres nets), à l'actif net en rapport avec le capital minimum réglementaire, à la limite des positions de change (limite par devise : 10 % des fonds propres) et au coefficient de liquidité.

Les établissements ayant respecté toutes les dispositions réglementaires sur la base des déclarations transmises, sont au nombre de dix-huit (18) contre vingt-trois (23) en 2012.

En ce qui concerne le dispositif de contrôle interne des banques et établissements financiers, des améliorations considérables ont été constatées en matière de contrôle interne et de surveillance et mesure des risques par certains établissements et leur adaptation aux exigences du nouveau règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne. Ces améliorations portent, notamment, sur la mise à niveau de leur système d'informations permettant d'assurer une surveillance efficace et permanente des risques encourus.

En dépit des avancées et des efforts accomplis par les banques et établissements financiers depuis la promulgation du premier règlement sur le contrôle interne en 2002, les dispositifs mis en place par certaines institutions demeurent marqués par des insuffisances liées notamment au manque d'implication de l'organe délibérant dans la surveillance des risques, au système d'informations et parfois même à l'évaluation et à la mesure des risques encourus.

En ce qui concerne l'audit légal externe des banques et établissements financiers relatif à l'exercice 2012, les opinions des commissaires aux comptes indiquent une meilleure gestion comparativement à l'exercice précédent, si on se réfère au nombre de certifications des comptes sans réserves, signe d'une amélioration de la qualité des informations comptable et financière produites par les institutions assujetties.

Quant au volet relatif à la qualité du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les reporting des banques et établissements financiers assujettis et des rapports reçus des commissaires aux comptes font ressortir, dans l'ensemble, l'application du nouveau règlement n° 12-03 du 28 novembre 2012, abrogeant le règlement n° 05-05 du 15 décembre 2005, avec toute fois, pour certains assujettis, la persistance d'insuffisances par rapport aux exigences réglementaires.

IV.3.2 - Le contrôle sur place

Qu'il s'agisse des missions ponctuelles, périodiques, par segment d'activité ou à caractère général, le contrôle sur place se déroule conformément au programme arrêté par l'autorité de supervision, en l'occurrence la Commission Bancaire. Ce contrôle permet de s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à la Banque d'Algérie au titre du suivi permanent ainsi que d'examiner les aspects de l'activité et de la gestion des institutions assujetties au contrôle qui ne peuvent pas être évalués par le contrôle sur pièces.

Dans l'optique du déploiement progressif de la nouvelle approche de supervision bancaire basée sur les risques à l'ensemble des banques et établissements financiers de la place, qui, en 2013, entame sa deuxième année de mise en œuvre effective, le programme annuel de contrôle sur place a porté sur la réalisation de missions de contrôle intégral. Ce type de contrôle, sanctionné par l'attribution d'une note finale, déterminera la fréquence et le niveau de surveillance associés aux risques encourus par chaque institution.

En sus des cinq (05) missions de contrôle intégral initiées à ce titre, la Direction Générale de l'Inspection Générale a conduit des missions de type thématique auprès de cinq (05) banques publiques ; celles-ci portent sur l'évaluation du portefeuille de crédits. De même, au cours de l'année 2013, a été entreprise la réalisation de quatre (04) missions entrant dans le cadre du contrôle des opérations de commerce extérieur.

S'inscrivant dans le cadre des nouvelles prérogatives de la Banque d'Algérie en matière d'investigations et d'enquêtes, instituées à la faveur de l'amendement de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit intervenu en 2010, des missions d'enquêtes portant vérification des opérations bancaires avec la clientèle sont menées auprès de huit (08) autres institutions, dont une a eu pour but de s'informer sur l'application des prescriptions réglementaires relatives au droit au compte. En outre, deux (02) missions ont été menées auprès d'une compagnie de transport aérien.

Ainsi, l'année 2013 a enregistré vingt-quatre (24) opérations de contrôle sur place, dont vingt-deux (22) ont été menées auprès de treize (13) banques.

a) Contrôle intégral

Les missions de contrôle intégral portent sur l'évaluation de la situation financière et de la qualité de la gouvernance des banques et établissements financiers à travers l'examen et l'analyse des aspects liés au capital, aux actifs, à la liquidité, à la rentabilité et d'une manière générale au management.

Les travaux d'évaluation menés en la matière sont sanctionnés par l'attribution d'une note, dite « composite » qui traduit le degré d'exposition de l'institution examinée au risque et détermine le niveau de surveillance à observer à son égard.

Hormis le cas d'un établissement financier nouvellement constitué, les indicateurs de solidité financière ainsi que la rentabilité des banques auditées affichent des niveaux appréciables, ce qui conforte les constats déjà relevés au cours des années précédentes auprès d'autres institutions.

En effet, la plupart des institutions contrôlées détiennent des fonds propres de qualité capables d'absorber des pertes probables, démontrés par des ratios de solvabilité dépassant largement les seuils réglementaires, consolidant ainsi leur capacité de résilience aux chocs.

La situation de l'excès de liquidité qui caractérise la majorité des banques leur permet d'être en conformité avec les exigences réglementaires ; en 2013, une seule banque étant confrontée à la situation de resserrement de sa liquidité.
En revanche, des insuffisances demeurent encore en matière notamment :

- des dispositifs du contrôle interne ;
- de sécurité informatique et de fiabilité des systèmes d'information dont la qualité des données doit être encore améliorée pour en assurer une meilleure efficience ;
- de gestion, pas toujours efficiente, du risque de crédit ;
- de maitrise et de suivi du risque opérationnel.

Des problèmes de gouvernance affectant le fonctionnement harmonieux d'une institution sont également constatés, ce qui a amené la Commission Bancaire à enjoindre ses dirigeants à prendre les diligences nécessaires pour redresser la situation de l'institution dont ils sont responsables.

En matière de vulnérabilités relevées, il convient de noter l'importante part du produit net bancaire tirée des commissions de domiciliation des opérations de commerce extérieur de quelques banques.

b) Missions thématiques

Compte tenu de l'importante part des banques publiques dans le financement des secteurs économiques productifs (86,5 %), ainsi que du poids de celles-ci dans le système bancaire dans sa globalité, une mission de contrôle sur place portant évaluation de leur portefeuille d'engagements a été diligentée à compter du deuxième semestre 2013.

Les travaux d'évaluation, qui s'inscrivent dans le cadre des dispositions réglementaires édictées notamment par le règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et des établissements financiers, visent à :

- apprécier la qualité du portefeuille des engagements des banques ;
- évaluer le niveau du provisionnement approprié ;
- examiner et évaluer le dispositif interne mis en place par les banques en matière de sélection, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit.

Les résultats ressortant des investigations menées en 2013 font état d'une amélioration des dispositifs de gestion du risque de crédit ; par contre ces dispositifs restent insuffisants compte tenu de l'absence d'un système de

notation interne assurant une meilleure qualité d'analyse des risques de crédit.

La qualité du portefeuille de crédit est globalement acceptable pour la clientèle ordinaire, tandis que les crédits octroyés dans le cadre des dispositifs aidés sont insuffisamment encadrés et suivis, notamment en matière d'études des dossiers et de recueil des garanties.

Par ailleurs, il a été constaté que certains bénéficiaires du dispositif de rééchelonnement de crédits ne remplissent pas tous les critères d'éligibilité retenus au titre de cette opération.

c) Missions de contrôle des opérations de commerce extérieur

Au cours de l'année 2013, quatre missions de contrôle sur place portant vérification des dossiers de domiciliation des opérations de transferts/rapatriements de fonds ont été menées.

Les contrôles effectués ont principalement ciblé les dossiers relatifs aux importations de services, aux comptes d'escale de navires et à certaines opérations de change manuel. Au regard des constats de dépassements relevés dans ces opérations, plusieurs procès verbaux d'infraction à la réglementation des changes ont été dressés par les inspecteurs à l'encontre des contrevenants et transmis, conformément à la législation en vigueur, aux tribunaux territorialement compétents.

d) Missions d'enquêtes spéciales

Les investigations menées au titre des missions d'enquêtes spéciales au cours de l'exercice 2013 ont concerné des opérations domiciliées auprès de huit (08) banques.

Compte tenu de la nature de ces opérations, dont certaines en relation avec le volet commerce extérieur et/ou blanchiment d'argent, des procès verbaux d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger ont été dressés au terme de ces missions, ainsi que des rapports confidentiels ont été établis dans certains cas et transmis à la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF).

CHAPITRE VIII :

POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE VIII :
POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macroéconomique depuis le début des années 2000 a été marquée par un excès de l'épargne sur l'investissement, même si les années 2009 et 2013 ont enregistré un net amenuisement en la matière en raison du choc externe de grande ampleur en ce qui concerne 2009. Ce choc externe, matérialisé par une chute de 42,5 % des recettes d'exportations d'hydrocarbures par rapport à 2008, est intervenu dix ans après celui de 1998/1999, c'est-à-dire au terme de la période de stabilisation et d'ajustement (1994-1998), à un moment où la solidité de la position financière extérieure au cours des années 2000, notamment entre 2004 et 2008, a contribué à asseoir une résilience aux chocs externes. L'accumulation soutenue des réserves officielles de change qui en a résulté a fait émerger les avoirs extérieurs comme la source principale de l'expansion monétaire en Algérie.

Parallèlement, dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroîts de ressources, l'accumulation soutenue de ressources dans le Fonds de régulation des recettes a atténué l'expansion des liquidités dans l'économie nationale. La réduction de la dette extérieure (2004-2006) avant la crise financière internationale a contribué à ce processus, alors que le choc externe de 2009 a conduit à un rythme d'expansion monétaire historiquement bas (3,1 %). Par ailleurs, ancrée sur une reprise de l'expansion monétaire en 2010 et 2011, suivie par une modération en la matière en 2012, l'année sous revue (2013) a enregistré la poursuite du recul du rythme d'expansion monétaire, soit à un chiffre, en contexte de progression significative des crédits à l'économie.

C'est dans un tel contexte d'expansion monétaire modérée en situation de persistance de l'inflation endogène que la Banque d'Algérie a continué à résorber en 2013 l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire et ce, en phase avec les objectifs quantitatifs intermédiaires en la matière.

VIII.1 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après plus d'une décennie de mise en oeuvre de la réforme monétaire endogène au cadre légal relatif à la monnaie et au crédit institué en avril 1990, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003 par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

dont l'article 35 stipule que : « La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ».

Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire. Il en résulte que la mise en oeuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale.

VIII.1.1 - Principales évolutions

Le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, représentant une évolution historique importante en la matière. Une réforme profonde du cadre et des instruments de la politique monétaire a été mise en œuvre au cours des années 1990. Ce cadre modifié et complété, a été abrogé par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi n° 90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Il importe de souligner que ce nouveau cadre légal a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente. En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, de pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire.

Avant la refonte du cadre légal relatif à la monnaie et au crédit en août 2010, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constituait l'objectif ultime de la politique monétaire. La mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie, conformément aux articles 41 et 45 de la loi et au dispositif réglementaire pris en application, sur la base de l'instrumentation fixée par le Conseil de la monnaie et du crédit. En conséquence, l'Institut d'émission intervient aussi bien par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire ou définitive et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

L'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à renforcer particulièrement les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel, à savoir : les reprises de liquidité à sept jours depuis avril 2002 (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002), les reprises à trois mois introduites en août 2005 et la facilité de dépôts rémunérés à partir de juin 2005 (instruction n° 04-2005 du 14 juin 2005). L'année 2013 a été marquée par l'introduction des reprises à six mois dès janvier. Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire (reprises de liquidité à sept jours, à trois mois et à six mois) connaissent des ajustements aussi bien sous l'angle des flux et encours par type d'instrument, qu'en ce qui concerne les taux d'intérêt appliqués en la matière. En particulier, les reprises à trois et six mois permettent d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme relativement stables. Quant à la facilité permanente (dépôts à la Banque d'Algérie à 24 heures), réputée en blanc et à l'initiative des banques, elle est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie. Ce taux est modifié en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux des opérations et interventions de la Banque d'Algérie.

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument actif de politique monétaire est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004. Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire

qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires. Aussi, le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires que sont les banques, le taux maximum et l'assiette de constitution représentée par les dépôts en dinars, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. En outre, l'article 18 du même règlement indique que dans le cadre des principes édictés, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution des réserves obligatoires.

VIII.1.2 - De la réforme du cadre de la politique monétaire

L'efficacité des instruments indirects de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire et la bonne tenue corrélative de l'inflation ont amené le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie à renforcer en 2009 le cadre réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire.

En effet, le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité, plus particulièrement, les opérations de politique monétaire menées par elle sur le marché monétaire. Ce règlement définit plus spécifiquement :

- les contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et les sanctions pouvant être encourues par celles-ci pour le non respect de leurs obligations en tant que contreparties ;
- les effets éligibles que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour ses opérations de cessions temporaire ou ferme ainsi que leur mode d'évaluation ;

- les opérations de politique monétaire et, plus particulièrement, les opérations que la Banque d'Algérie est appelée à effectuer sur le marché monétaire. De ce fait, l'ensemble des opérations de marché (opérations principales de refinancement, opérations de refinancement à plus long terme, opérations de réglage fin, opérations structurelles) ont fait l'objet des développements nécessaires ;
- les facilités permanentes (facilité de prêt marginal, facilité de dépôts rémunérés), en tant qu'opérations à l'initiative des banques contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, qui ont trouvé leur ancrage réglementaire renforcé ;
- les procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire qui ont été affinées, à savoir les procédures d'appel d'offres périodiques dits «normaux» et celles d'appels d'offres rapides ou par voie d'opérations bilatérales ; et
- les procédures de mouvement de fonds portant sur les opérations de politique monétaire, exclusivement à travers le système de paiements en temps réel de gros montants et paiements urgents en fonctionnement depuis février 2006.

Avec ce nouveau règlement édicté en 2009, comportant un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire, le cadre opérationnel de la politique monétaire est ainsi consolidé. De plus, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 (ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11), relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Il s'agit là d'une importante réforme du cadre de la politique monétaire, mettant en avant la nécessité de ciblage d'inflation.

En effet, l'objectif d'inflation inhérent au nouveau cadre de la politique monétaire institué en 2010 devient déterminant par rapport aux objectifs quantitatifs monétaires et de crédit qui peuvent s'interpréter comme objectifs intermédiaires. Le ciblage d'inflation, sur un horizon de moyen terme, requiert des outils appropriés pour l'approfondissement du cadre analytique d'appui à la formulation de la politique monétaire et à sa mise en œuvre, d'une manière flexible, par la Banque d'Algérie. D'où un cadre de référence où émerge de plus en plus l'objectif flexible d'inflation et ce, sur un horizon de moyen terme. Ce processus d'approfondissement du cadre analytique doit intégrer l'objectif de stabilité financière dont les objectifs quantitatifs sont encore difficiles à arrêter ; une éventuelle instabilité financière pouvant contrarier la réalisation de l'objectif de politique monétaire à savoir la stabilité des prix.

Aussi, en plus du modèle de détermination du niveau d'équilibre du taux de change effectif réel utilisé pour la simulation de l'objectif de taux de change effectif nominal qui étaye celui de l'inflation, la Banque d'Algérie a élaboré un modèle de prévision à court terme de l'inflation, dans le souci du suivi rigoureux du processus d'inflation en Algérie.

En effet, la portée de la prévision de l'inflation et son monitoring a amené donc la Banque d'Algérie à développer depuis 2009 un outil adéquat répondant au souci d'une vision prospective. Ce modèle (modèle univarié de séries temporelles) qui tient compte de la mémoire donnée par l'historique de la série mensuelle des indices des prix à la consommation, avait initialement pour but la prévision à court terme du taux d'inflation. Il s'agit de prévoir mensuellement son évolution dans un horizon d'une année. Parallèlement, la Banque d'Algérie a approfondi l'analyse des déterminants de l'inflation qui étaye un modèle de prévision de l'inflation sur 24 mois, dès l'année 2012.

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable comme en témoigne l'expérience de l'année 2013. Cela fait appel, parfois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lutte contre l'inflation endogène. D'ailleurs, cette dernière a caractérisé le phénomène inflationniste en 2011 et 2012, tout comme en 2009, alors que sur une longue période (2001-2013) l'agrégat M2 (hors dépôts des hydrocarbures et dépôts en devises) reste le principal déterminant en la matière.

VIII.2 - DES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS MONETAIRES

La masse monétaire M2 est évaluée à 11941,51 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 11015,14 milliards de dinars à fin 2012 (11261,44 milliards de dinars à fin juin 2013), soit un taux de progression annuel de 8,41 % dont 6,04 % au second semestre. Cela confirme la décélération des rythmes d'expansion monétaire qui a caractérisé l'année 2012 (10,94 % contre 19,91 % en 2011). La décélération du rythme d'expansion monétaire concerne également l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures) dont le taux a fléchi à 10,17 % en 2013 contre 16,59 % en 2012. Cependant, la masse monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures) a progressé plus vite, et à un rythme semestriel quasi égal, que M2 au sens large en 2013, confirmant l'amenuisement du rôle des ressources du secteur des hydrocarbures dans les moyens d'action des banques.

SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**	**14 940,0**	**15 225,2**
Banque centrale	10 865,9	12 005,6	13 880,6	14 932,7	15 267,2
Banques commerciales	19,8	-9,1	41,8	7,3	-42,0
Avoirs intérieurs nets	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**	**-3 924,8**	**-3 283,6**
Crédits intérieurs	-402,4	-124,8	319,9	953,6	1 920,9
Crédits à l'État (nets)	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6	-3 334,0	-3 235,4
Banque centrale	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2	-5 646,7
Banques commerciales	340,2	790,9	1 017,8	1 029,2	930,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0	1481,3
Crédits à l'économie *	3 086,5	3 268,1	3 726,5	4 287,6	5156,3
Fonds de prêts de l'État	-14,8	-14,5	-17,3	-24,4	-25,2
Engagements extér. à moyen et long ter	-8,2	-6,2	-5,2	-3,8	-3,6
Autres postes (nets)	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6	-4 850,2	-5 175,7
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**	**11 015,1**	**11 941,5**
Monnaie	4 944,2	5 756,4	7 141,7	7 681,5	8 249,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 829,4	2 098,6	2 571,5	2 952,3	3 204,0
Dépôts à vue dans les banques	2 541,9	2 922,3	3 536,2	3 380,2	3 564,5
Dépôts au Trésor et CCP	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0	1 481,3
Quasi-monnaie	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 333,6	3 691,7
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**3,1**	**15,4**	**19,9**	**10,9**	**8,4**
Monnaie	-0,4	16,4	24,1	7,6	7,4
Quasi-monnaie	11,9	13,3	10,4	19,6	10,7
Avoirs intérieurs nets	**12,8**	**0,1**	**7,5**	**-1,7**	**-16,3**
Crédits intérieurs	-60,2	-69,0	-356,2	198,1	101,4
Crédits à l'État (nets)	-3,8	-2,8	0,4	-2,1	-3,0
Crédits à l'économie *	18,0	5,9	14,0	15,1	20,3
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	72,0	69,1	68,4	68,4	72,1
Monnaie/PIB	49,6	48,0	49,2	47,7	49,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	18,4	17,5	17,7	18,3	19,3
Crédits à l'économie/PIB	31,0	27,3	25,7	26,6	31,1
Monnaie/M2	68,9	69,5	71,9	69,7	69,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	25,5	25,3	25,9	26,8	26,8
Multiplicateur monétaire	3,2	3,2	3,2	3,0	2,9

Source : Banque d'Algérie

La décélération du rythme d'expansion monétaire en 2013, soit à un chiffre, s'est conjuguée à une croissance significative des crédits à l'économie en contexte de progression modérée des avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire agrégée.

Les avoirs extérieurs nets, avec un encours de 15225,16 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 14939,97 milliards de dinars à fin décembre 2012, ont faiblement progressé en 2013 (1,91 %) comparativement à l'année précédente (7,31 %), en relation avec l'évolution de la position extérieure. Même avec un faible rôle dans le processus de création monétaire en 2013, cet agrégat occupe une place très significative dans la situation monétaire consolidée. En particulier, le ratio avoirs extérieurs nets/M2 a atteint 1,275 à fin 2013, après un passage de 0,834 à fin 2004 à 1,473 à fin 2008. Cela confirme l'importance de la position des avoirs extérieurs comme garantie des signes monétaires dans l'économie nationale.

Par ailleurs, après plusieurs années d'accumulation soutenue des ressources dans le fonds de régulation des recettes par le Trésor, l'année 2013 a enregistré une relative stabilisation de la position financière nette de l'Etat dans la situation monétaire, même si le second trimestre a enregistré une amélioration en la matière. Composante de l'agrégat créances nettes sur l'Etat, les dépôts au CCP et au Trésor ont enregistré une croissance de 9,8 % en 2013, principalement au premier semestre (9,1 %). Ainsi, la position financière de l'Etat en tant que créancier net vis-à-vis du système bancaire demeure appréciable, en dépit de la progression significative de l'agrégat crédits à l'économie en 2013 en situation de décélération du rythme d'expansion monétaire. Cependant, l'encours d'épargnes financières du Trésor, à savoir les épargnes sur ses comptes ouverts à la Banque d'Algérie, a progressé à 6002,04 milliards de dinars à fin juin 2013 contre 5713,46 milliards de dinars à fin décembre 2012, pour fléchir à 5643,22 milliards de dinars à fin décembre 2013, en contexte de relative stabilisation de l'encours global des émissions des valeurs du Trésor par voie d'adjudication sur le marché monétaire. Cet encours est passé de 600,85 milliards de dinars à fin décembre 2012 à 592,2 milliards de dinars à fin mars 2013, puis à 577,14 milliards de dinars à fin septembre 2013, pour clôturer à 590,37 milliards de dinars à fin décembre 2013.

En conséquence, le fort rythme de croissance des crédits à l'économie (20,27 %) émerge comme le principal déterminant de l'expansion monétaire en 2013. Ce rythme de progression, d'égale importance en rythme semestriel, est bien supérieur à celui enregistré l'année précédente (15,1 %). Le dynamisme des crédits bancaires à l'économie, soutenu par les mesures de facili-

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 17

STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE

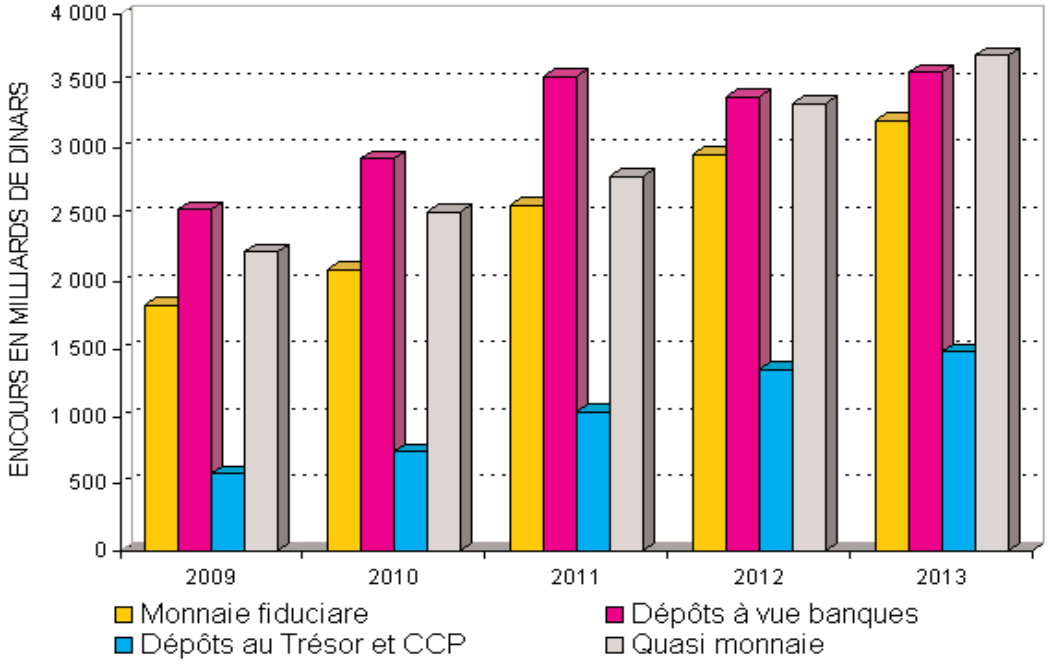

GRAPHIQUE 18

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

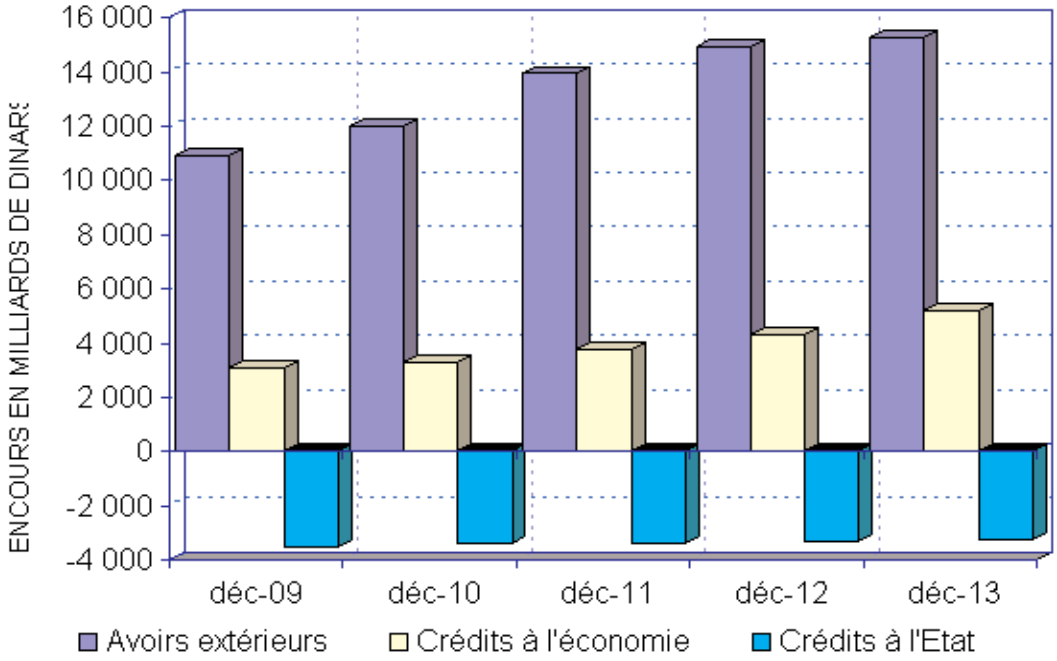

tation et de soutien prises par les pouvoirs publics en début d'année, est plus significatif en termes réels en 2013 comparativement à l'année 2012. En effet, l'année 2013 a enregistré un record en matière de croissance des crédits à l'économie en termes réels, ancrée sur les moyens d'action domestiques des banques et non dépendants des épargnes financières du secteur des hydrocarbures. Aussi, le ratio crédits à l'économie/M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures) s'est hissé à 45,1 % à fin décembre 2013 contre 41,3 % à fin décembre 2012 (41,9 % à fin 2011). Cela indique clairement une nette impulsion dans l'intermédiation bancaire sous l'angle de l'allocation des crédits, pendant que la mobilisation des ressources repose de moins en moins sur celles du secteur des hydrocarbures en situation de potentiel encore important en ce qui concerne la bancarisation des entreprises privées et des ménages.

Les crédits bancaires à l'économie ont atteint 5156,30 milliards de dinars à fin décembre 2013 (4742,67 milliards de dinars à fin juin 2013) contre 4287,64 milliards de dinars à fin décembre 2012 et 3726,51 milliards de dinars à fin décembre 2011. En rythme trimestriel, le dynamisme des crédits bancaires a été plus soutenu aux second et troisième trimestres de l'année sous revue. A fin décembre 2013, les crédits directs aux entreprises privées atteignent 2373,92 milliards de dinars (2164,53 milliards de dinars à fin juin 2013) contre 1946,96 milliards de dinars à fin 2012, de sorte que les crédits au secteur privé, y compris les ménages, (2721,97 milliards de dinars), excèdent l'encours des crédits au secteur public (2434,33 milliards de dinars). En outre, la période sous revue est marquée par une progression aussi bien des crédits au secteur privé (21,14 %) que de ceux au secteur public (19,29 %), quoique ce dernier ait absorbé plus de financements de long terme.

La croissance substantielle des crédits à l'économie en 2013 est tirée par le dynamisme des crédits à moyen et long termes dont la part relative a atteint 72,40 % à fin décembre 2013 (70,07 % à fin juin 2013) contre 68,24 % à fin 2012 et 63,42 % à fin 2011, alors que celle des crédits à court terme a fléchi à 27,60 % à fin 2013 (31,76 % à fin 2012). En effet, avec un encours de 3732,91 milliards de dinars à fin 2013, les crédits à moyen et long termes ont progressé de 27,58 % en 2013 contre 23,80 % en 2012. Cela traduit l'amélioration de la structure et des conditions de financement (rallongement de la maturité et diminution du coût), corrélativement aux mesures de facilitation prises début 2013 qui ont rendu plus effectif le dispositif de soutien de l'Etat dans le cadre du développement de crédits sains aux PME pour stimuler la croissance économique. Pour mémoire, ce dispositif a été initié au quatrième trimestre 2011, puis dynamisé au cours de l'année 2013.

INDICATEURS MONETAIRES 2013

GRAPHIQUE 19

EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

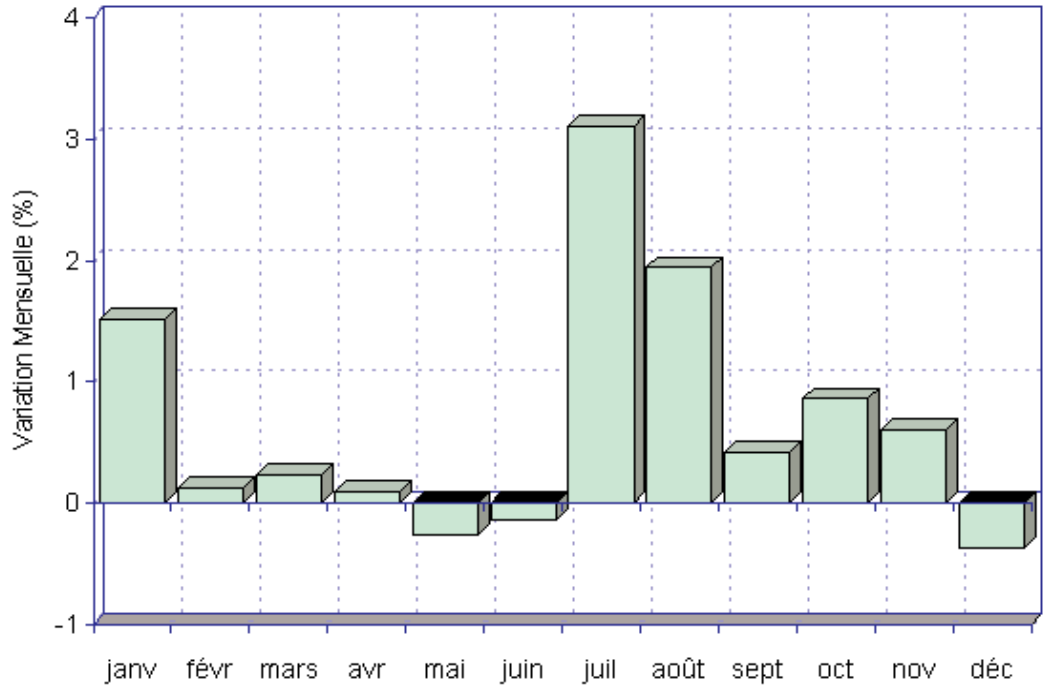

GRAPHIQUE 20

MASSE MONETAIRE

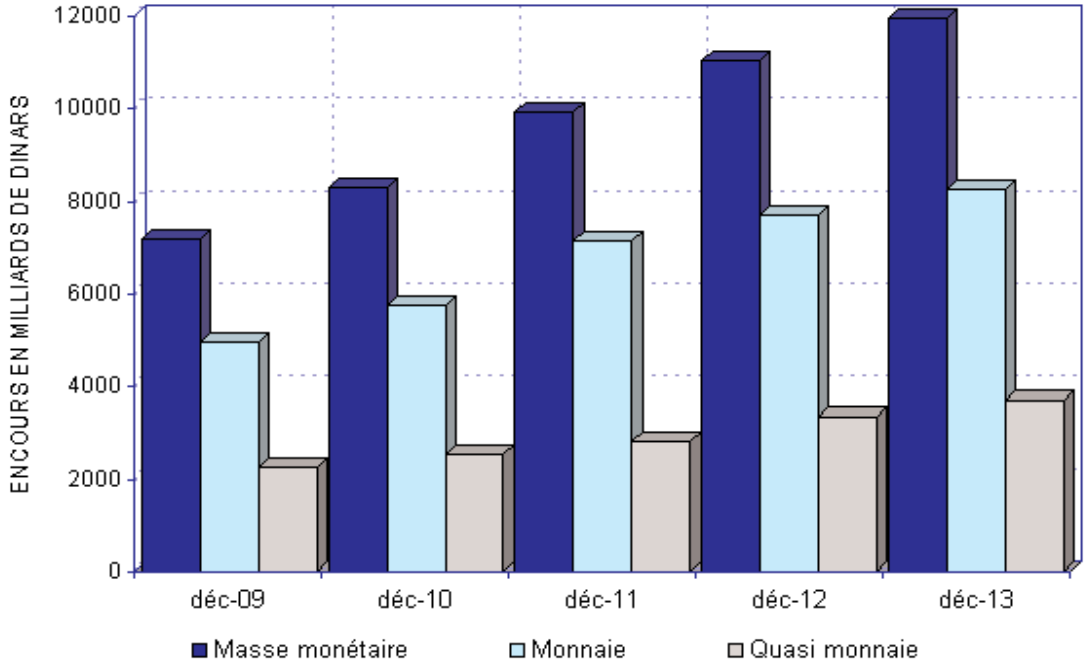

Les crédits aux ménages sont également en hausse (16,02 %) dans le cadre de l'inclusion financière, essentiellement au titre des crédits hypothécaires (18,64 % à décembre 2013) tirés par le développement du marché immobilier.

Après cette analyse du rôle accru de l'agrégat crédit en 2013, en tant qu'une des contreparties de la masse monétaire M2, l'évolution de la structure de M2 renseigne notamment sur le comportement d'épargne financière des agents économiques et son impact sur les moyens d'action des banques. En situation de faible progression des avoirs extérieurs nets et de forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures (-20,15 %), le taux de croissance de M2 (hors dépôts des hydrocarbures) s'est établi à 10,17 % en 2013 (4,76 % au premier semestre) contre 8,41 % au titre de l'agrégat M2 au sens large.

En dépit de la forte contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures, les dépôts en dinars collectés par les banques ont progressé de 8 % en 2013 (0,91 % au second semestre) contre 6,21 % en 2012. Il est utile de noter que l'effet de la contraction au second trimestre a concerné principalement les dépôts à vue du secteur des hydrocarbures (- 73,53 % au titre du premier semestre), ayant entrainé une diminution de 4,88 % des dépôts à vue collectés par les banques au premier semestre 2013. Cependant, ces derniers se sont accrus de 10,85 % au cours du second semestre 2013, pour clôturer l'année avec un rythme de croissance de 5,44 %. En effet, après une forte contraction au premier semestre, les dépôts du secteur des hydrocarbures ont progressé de 30,57 % au second semestre 2013, pour atteindre un encours de 509,61 milliards de dinars en fin de période.

Ce montant représente 79,85 % du niveau de fin 2012 et seulement la moitié (49,53 %) de l'encours de fin 2011, témoignant de l'amenuisement de la capacité d'autofinancement du secteur des hydrocarbures face au programme d'investissement sectoriel. De plus, les importations de produits pétroliers contribuent à cette tendance baissière.

Quant aux dépôts à vue et à terme en dinars des entreprises publiques (hors secteur des hydrocarbures), ils ont progressé de 14,92 % en 2013, principalement au second semestre. Cela a contribué au développement des moyens d'action des banques au cours de la période sous revue, alors que la situation du secteur des hydrocarbures a eu un effet de contraction. Au titre de cette même période, les dépôts à vue et à terme en dinars des entreprises privées et des ménages ont progressé de 9,47 %, après une expansion significative enregistrée en 2012 (14,77 %). La ventilation de ces dépôts montre que les dépôts à vue et à terme en dinars des entreprises privées auprès des banques ont progressé de 16,56 %, soit un rythme bien en deçà du taux de croissance des cré-

GRAPHIQUE 21

INDICATEURS MONETAIRES

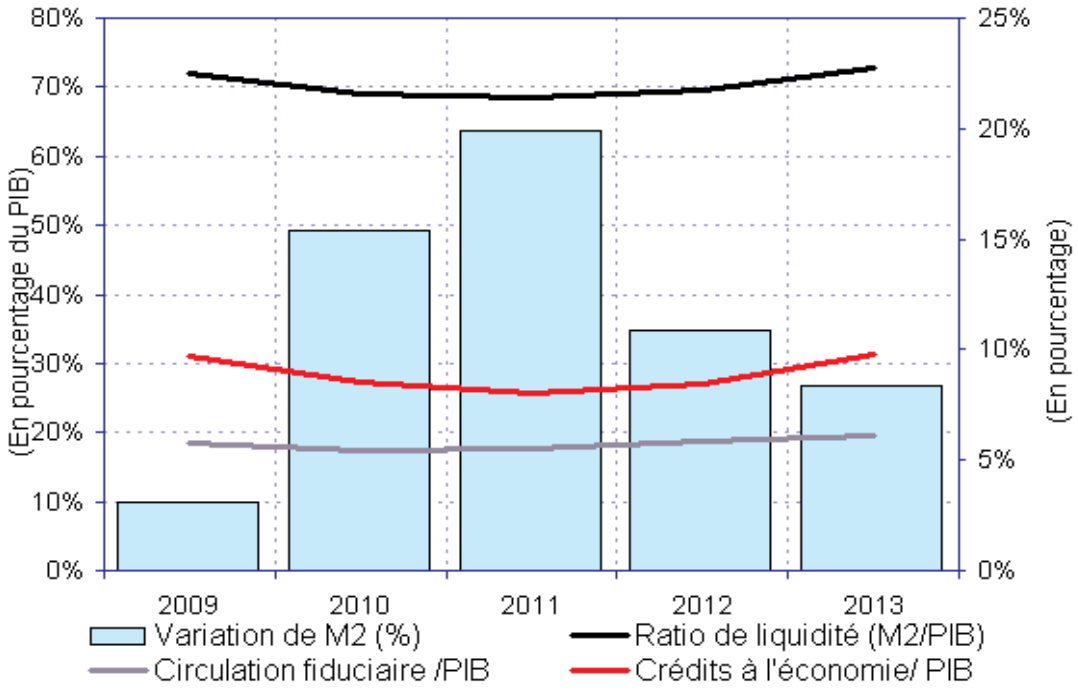

GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

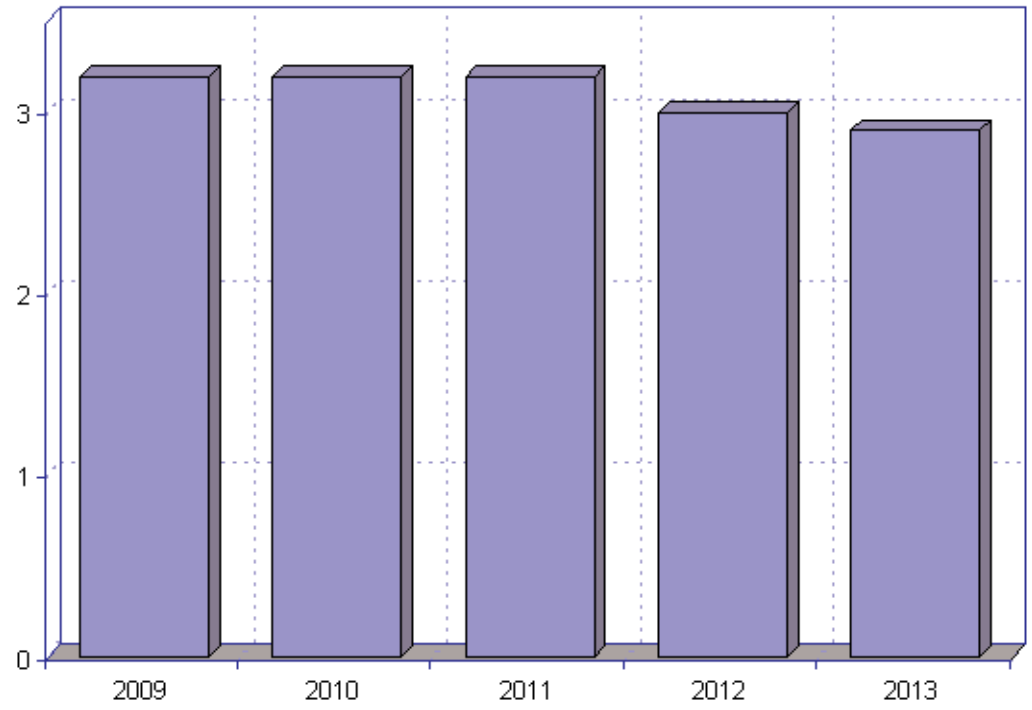

dits bancaires à ce type d'agents économiques (22 %) qui ont alloué une partie de ces financements à leurs opérations d'importations.

Pour ce qui est des dépôts à vue et à terme en dinars des ménages auprès des banques, avec une part relative de 30,8 %, ils ont progressé de 6,16 % en 2013 contre 13,87 % en 2012, en relation avec l'effet-revenu des ménages. Par ailleurs, leurs dépôts au CCP et au Trésor, qui représentent l'essentiel de cette catégorie de dépôts, ont poursuivi leur progression au cours de l'année 2013 (9,81 %), mais en situation de ralentissement de leur rythme comparativement à la même période de l'année précédente (30,46 %). Quant aux dépôts en devises, ils se sont accrus de 11,95 % (7,15 % en 2012), pour atteindre 67,26 % de l'encours des dépôts en devises mobilisés par les banques à fin décembre 2013.

L'agrégat quasi-monnaie s'est accru à un rythme plus élevé (10,74 %) que celui de la masse monétaire M2 (8,41 %), sous l'effet de l'évolution des dépôts en devises et des dépôts à terme en dinars. Cela représente une nette décélération de l'expansion de la quasi monnaie par rapport à 2012 (19,59 %), sous l'effet d'une faible progression des dépôts à terme en situation de net amenuisement de l'excès de l'épargne sur l'investissement. Par ailleurs, la base de ressources des banques est aujourd'hui moins vulnérable à un choc externe affectant le secteur des hydrocarbures.

Enfin, la décélération monétaire a concerné également la circulation fiduciaire qui s'est accrue en 2013 au même rythme (8,52 %) que l'agrégat monétaire M2, avec une croissance plus soutenue au second semestre (7,25 %) par rapport au premier semestre 2013 (1,18 %). En conséquence, le ratio circulation fiduciaire/M2 est resté stable à fin 2013 (26,8 %) comparativement à fin 2012, indiquant une stabilité de la demande d'épargne financière et d'encaisses des ménages, en situation de diminution des tensions inflationnistes.

Par ailleurs, eu égard à l'envolée du taux d'inflation enregistrée au cours de l'année 2012 (8,89 %), la Banque d'Algérie a introduit dès mi-janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %. En plus de l'allongement de la maturité des reprises de liquidité à partir de janvier 2013 pour absorber plus de liquidités stables des banques, le taux de constitution des réserves minimales obligatoires a été relevé en mai 2013 à 12 %, douze mois après son relèvement de deux points de pourcentage (de 9 % à 11 %). Ce renforcement des instruments de politique monétaire vise à consolider l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption effective de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

La liquidité bancaire, restée stable au premier trimestre 2013, s'est contractée au second trimestre à 2542,49 milliards de dinars à fin juin 2013 contre 2865,94 milliards de dinars à fin mars 2013 et 2876,26 milliards de dinars à fin décembre 2012. Elle s'est légèrement améliorée aux troisième et quatrième trimestres 2013, pour s'établir à 2692,99 milliards de dinars à fin décembre 2013. En effet, l'excès de liquidité a été résorbé de manière effective par les instruments de reprise de liquidité (1350 milliards de dinars), en situation de moindre recours des banques à la facilité de dépôts à 24 heures (479,90 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 838,08 milliards de dinars à fin décembre 2012). Les banques ont, par ailleurs et dans le cadre des réserves obligatoires, augmenté leurs avoirs en comptes auprès de la Banque d'Algérie. En outre, si le marché monétaire interbancaire est resté quasi inactif au premier trimestre 2013, vu la dissémination de l'excès de liquidité, les prêts et emprunts interbancaires ont repris à partir de mai 2013 avec des taux d'intérêt formés sur le marché interbancaire proches de 2 %.

Enfin, dans le cadre de la préservation de la stabilité macroéconomique en tant qu'objectif primordial, la politique monétaire, étayée par la conduite flexible de la politique de taux de change, y joue un rôle actif. Pour ce faire, la Banque d'Algérie résorbe de manière effective l'excès de liquidité et contribue à endiguer le phénomène inflationniste.

VIII.3 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

L'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à mettre en place, à partir d'avril 2002, des instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, alors que les années 1990 avaient été marquées par une crise de liquidité. En effet, au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie avait élargi le cadre des instruments indirects de politique monétaire, tout en multipliant ses interventions sur le marché monétaire et ce, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. Jusqu'à la fin de l'année 2001, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques. Par contre, depuis cette date et jusqu'à fin 2013, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, en raison de l'excès de liquidité grandissant sur le marché monétaire. Même l'année 2009, année de choc externe de grande ampleur inhérent à la crise économique mondiale, a été marquée par la persistance de l'excès structurel de liquidités sur le marché monétaire.

Après la contraction enregistrée en 2009 de 14,01 % et la reprise de l'expansion de la liquidité bancaire en 2010 et en 2011 respectivement de près de

4,18 % et 11,59 %, une progression modérée en la matière de 1,1% a été enregistrée en 2012. L'année 2013 est de nouveau marquée par une contraction de la liquidité bancaire de 6,4 % en fin de période. En effet, la liquidité bancaire s'est rétractée de plus de 183 milliards de dinars, sous l'effet du ralentissement de l'accumulation des avoirs extérieurs nets et en dépit de la très légère augmentation des dépôts des entreprises et des ménages dans un contexte de consolidation des dépenses budgétaires. La liquidité bancaire s'est détériorée principalement au premier semestre 2013, passant de 2876,26 milliards de dinars à fin 2012 à 2542,49 milliards de dinars à fin juin 2013 avant de remonter à 2692,99 milliards de dinars à fin décembre 2013. Cette situation a induit une légère reprise de la demande de fonds prêtables sur le marché interbancaire, notamment sur le segment à terme avec 87 % des montants échangés sur ce segment; l'année 2013 s'achevant avec un encours de 30,7 milliards de dinars contre un encours nul en 2012 et 2011 sur le marché monétaire interbancaire, alors que l'encours sur ce marché avait atteint 71,15 milliards de dinars à fin 2010 et 14,20 milliards de dinars à fin 2009.

La prépondérance des opérations à terme sur les opérations au jour le jour et le rallongement des maturités négociées jusqu'à 2 ans sur le marché interbancaire a marqué l'activité de ce marché en 2013, a contrario des opérations observées au jour le jour sur les opérations à terme en 2012 et en 2011.

Les taux d'intérêt moyens pondérés des opérations interbancaires ont évolué, en 2013, dans une fourchette de taux compris entre 0,28125 % et 4,00000 %, alors qu'en 2012, ils ont évolué entre 0,21875 % et 0,46875 %.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire depuis plus d'une décennie, resté structurel en 2013, continue de nécessiter une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire. Pour l'année 2013, tel que cela ressort de la compilation des données de la période sous revue, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de la liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

- une progression modérée des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie qui s'élèvent à 334,52 milliards de dinars contre 1052,08 milliards de dinars en 2012, résultant du solde de la balance des paiements, continuant d'alimenter modérément la liquidité bancaire, après le choc externe de 2009 ;
- une variation négative de 70,24 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, correspondant à une légère amélioration de la liquidité bancaire ;

- une augmentation de la circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie de 250,45 milliards de dinars, représentant un autre facteur autonome de ponction de liquidités du système bancaire.

L'année 2013 a, par ailleurs, enregistré une légère baisse (1,7 %) de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire, après avoir suivi un trend haussier enclenché en 2009 jusqu'à fin 2012 pour atteindre 600,85 milliards de dinars. Cet encours s'élève, à fin 2013, à 590,37 milliards de dinars et, à fin 2011, à 556,21 milliards de dinars. En effet, il était passé de 528,55 milliards de dinars à fin 2009 à 548,90 milliards de dinars à fin 2010.

Les taux de rendement pour les différents types de titres de l'Etat sont compris à fin décembre 2013, entre 0,21 % et 0,24 % pour les bons du trésor à court terme (BTC) 13 et 26 semaines et entre 0,91 % et 1,60 % pour les bons du trésor assimilables (BTA) de 1 à 5 ans et, enfin, entre 2,40 % et 3,85 % pour les obligations assimilables du trésor (OAT) de 7 à 15 ans.

La structure des valeurs du Trésor montre une prépondérance des titres à court terme, soit une émission de 262 milliards de dinars sur un total de 357 milliards de dinars en 2013 contre 661 milliards de dinars sur 781 milliards de dinars en 2012 (400 milliards de dinars sur 455 milliards de dinars en 2011). Relativement aux valeurs du Trésor émises annuellement, les titres de l'Etat à court terme atteignent 73 % en 2013 contre 85 % en 2012 et 88 % en 2011.

La baisse de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2013 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée à un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 353 milliards de dinars qui a concerné des bons à court terme (bons du trésor à treize et vingt-six semaines) pour 61,11 %, des bons du trésor assimilables d'un à cinq ans pour 35,01 % et des obligations assimilables du trésor pour 3,88 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, émerge de nouveau comme second facteur autonome en 2013, avec un taux de croissance de 8,36 % contre 14,81 % en 2012 et 22,43 % en 2011. Celle-ci a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 250,45 milliards de dinars au titre de l'année sous revue. La demande de billets de la part des ménages et entreprises représente effectivement un moindre besoin de liquidités, vu la décélération de la progression de la demande de cash à titre de précaution, notamment celles liées au marché informel. Au cours de l'année 2013, la demande de cash liée à ce motif poursuit le trend baissier enclenché en 2012.

Au total, et vu l'excès structurel de liquidité du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 863,09 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 688,18 milliards de dinars à fin décembre 2012, en hausse de 174,91 milliards de dinars pour l'année sous revue. Quant aux réserves libres, elles ont légèrement augmenté de 4,01 %, passant de 75,01 milliards de dinars à fin 2012 à 78,02 milliards de dinars à fin 2013.

Au plan opérationnel, la Banque d'Algérie a poursuivi l'absorption de l'excès structurel de la liquidité bancaire sur le marché monétaire par la mise en œuvre de l'instrument reprise de liquidité à 7 jours et à 3 mois et, depuis janvier 2013, la reprise de liquidité à 6 mois ainsi que deux autres instruments indirects de politique monétaire que sont la facilité de dépôts rémunérés et la réserve minimale obligatoire.

Il est à rappeler le réajustement du seuil de la reprise de liquidité à 7 jours de 1075 milliards de dinars à 900 milliards de dinars, le maintien du seuil à 3 mois à 275 milliards de dinars et le rallongement de maturité des reprises à six (6) mois à 175 milliards de dinars à partir de la mi-janvier 2013.

Suite à ce relèvement et à la révision à la hausse du taux de l'assiette de la réserve minimale obligatoire qui a été porté de 11 % à 12 %, il a été observé à partir du mois de mai 2013, une forte réduction du recours des banques à la facilité de dépôts auprès de la Banque d'Algérie.

La facilité de dépôts s'établit à hauteur de 461 milliards de dinars en moyenne annuelle en 2013, contre 834 milliards de dinars en 2012, soit une baisse importante de 44,7 %, contribuant ainsi à la résorption effective de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

Face à l'excès structurel de liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est inférieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a pris en 2013 des mesures de politique monétaire afin d'atténuer l'effet inflationniste de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

VIII.4 - CADRE ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Après la réforme des instruments de la politique monétaire au cours des années 1990, principalement durant la seconde moitié de cette décennie marquée par la mise en œuvre de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel,

l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit est venue renforcer les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs et de la formulation du cadre de la politique monétaire, ont été élargies en situation de début d'apparition de l'excès de liquidité à partir de l'année 2002.

C'est dans un tel contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire que la Banque d'Algérie a conduit avec flexibilité la politique monétaire, utilisant les instruments pertinents à savoir les nouveaux instruments dédiés à la résorption de l'excès de liquidité, pour contrôler l'inflation dans un contexte macroéconomique caractérisé par un surcroît de ressources, à l'exception des années 2009 et 2013. Malgré l'excès de liquidité corrélatif et grandissant entre 2004 et 2008, voire structurel, la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a permis de résorber effectivement cet excès de liquidité sur le marché monétaire et par là, de contenir l'inflation autour de l'objectif implicite, en dépit du taux d'expansion monétaire élevé avec un haut de 21,50 % en 2007, à l'exception du rythme historiquement bas de l'année 2009 (3,12 %). En effet, entre 2002 et 2010, le taux d'inflation a été de 3,5 % en moyenne, avec un niveau haut de 5,74 % au titre de l'année 2009 suivi par une décélération en 2010. Cette bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation a davantage mis en avant la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique en Algérie, en contexte de stérilisation d'une partie de l'excès de liquidité par le Trésor et de très forte réduction de la dette publique externe en 2006.

Sur la base de cette bonne performance en matière de contrôle de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire et des leçons tirées de la crise financière mondiale, le cadre de la politique monétaire a été réformé en août 2010 pour instituer la stabilité des prix (l'objectif d'inflation) comme objectif explicite de la politique monétaire, comme cela a été décrit plus haut.

L'année sous revue, qui correspond à la douzième année d'excès de liquidité et à la troisième année de conduite de la politique monétaire avec ciblage d'inflation, a enregistré la poursuite des tensions inflationnistes de nature endogène en début d'année. Pour rappel, l'effet du choc sur les prix à la consommation du premier trimestre 2012 a été plus élevé que celui de début 2011, à en juger par le phénomène d'acquis d'inflation, c'est-à-dire la contribution de l'inflation du premier trimestre 2012 à l'inflation de l'ensemble de l'année.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2013

GRAPHIQUE 23

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

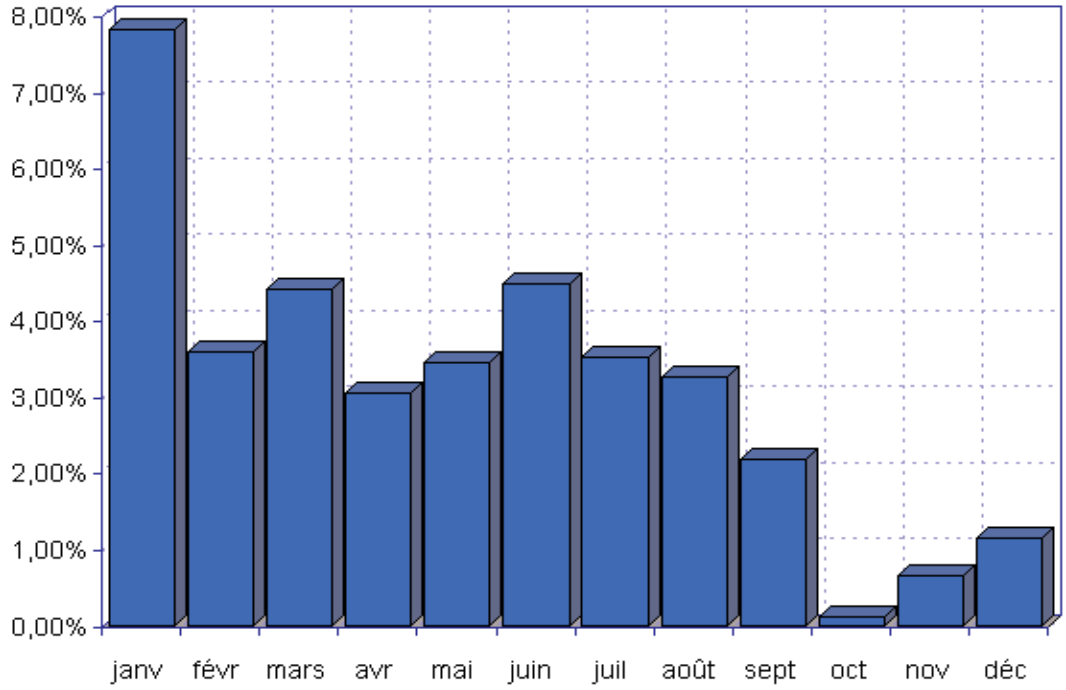

GRAPHIQUE 24

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)

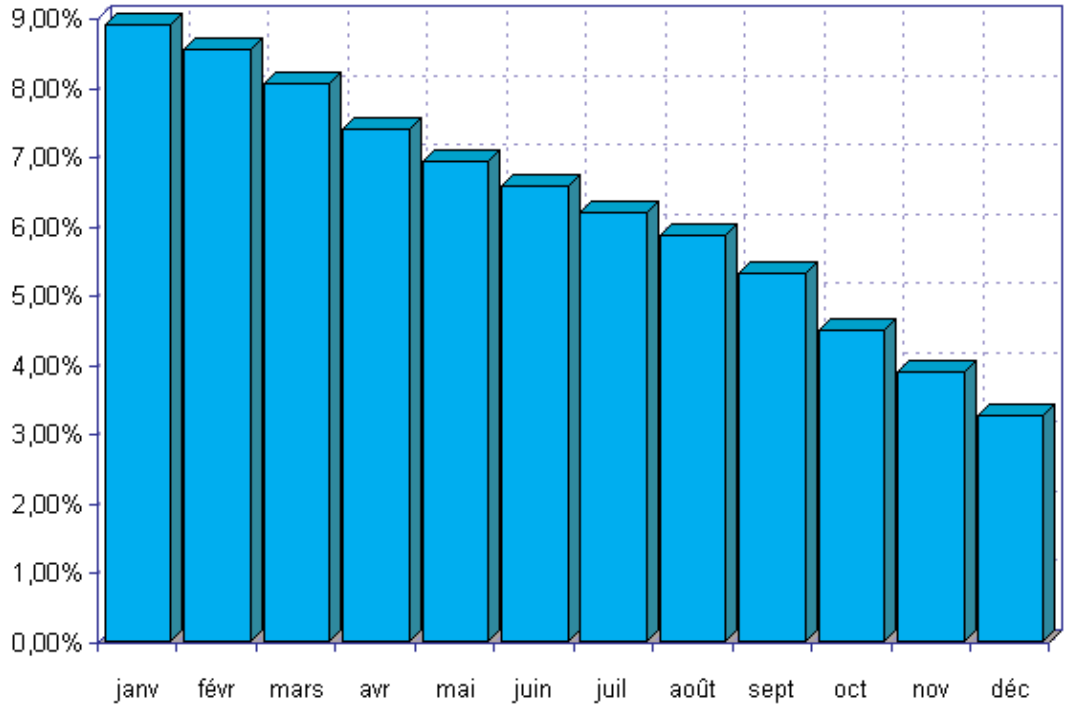

La détermination des objectifs quantitatifs de la politique monétaire en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit est endogène au nouveau cadre de la politique monétaire. Pour la détermination de ces objectifs quantitatifs et la validation des instruments pertinents pour sa conduite de la politique monétaire, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions relatives aux agrégats de monnaie et de crédit découlant de la programmation financière. Les objectifs quantitatifs arrêtés sont revus au cours de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et financière internationale et de son impact sur les fondamentaux de l'économie nationale. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir l'objectif explicite d'inflation à moyen terme, exprimant l'objectif de stabilité des prix qui a été institué en août 2010.

Dans le cadre de l'exercice de programmation financière, la Banque d'Algérie a affiné davantage la détermination des objectifs quantitatifs monétaires et de crédit cibles, sur la base des projections de la balance des paiements, des finances publiques et des opérations du Trésor. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Il est utile de rappeler que le cadre analytique repose à la fois sur une analyse monétaire approfondie, visant à évaluer les tendances des agrégats monétaires et de crédit, et sur leurs composantes respectives. En outre, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation étaient également recherchés, il importe de souligner que l'année 2013 a constitué la première année d'exercice de ciblage flexible d'inflation en contexte d'acuité de tensions inflationnistes. La variable taux de change reste une «variable clé» dans la programmation monétaire et financière en Algérie, pendant que la politique de gestion du taux de change effectif proche de son niveau d'équilibre, estimé en fonction des fondamentaux, contribue à étayer l'objectif de politique monétaire. Aussi, le ciblage du taux de change effectif réel est endogène au cadre de politique monétaire. Par ailleurs, après les années 2011 et 2012 caractérisées par une forte expansion des dépenses budgétaires notamment au titre des dépenses courantes, la programmation monétaire a intégré en 2013, dans une certaine mesure, l'objectif de consolidation budgétaire et donc le rythme et le profil prévisibles des décaissements de la sphère budgétaire.

La diminution des cours mondiaux des produits de base en 2012 qui a suivi leur forte croissance en 2011 et l'importance des mesures de soutien des prix, suite au choc des prix intérieurs en 2011, ont amené le Conseil de la monnaie et du crédit, à maintenir l'objectif d'inflation à 4 % au titre de l'année 2013, d'autant que les mesures de resserrement monétaire en 2013 s'inscrivent dans

une orientation prospective. Le Conseil de la monnaie et du crédit a examiné les objectifs en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit cohérents avec la cible d'inflation, arrêtant le taux de croissance de la masse monétaire (M2) à 9 - 11 % et celui des crédits à l'économie à 14,5 - 16,5 %. Il résulte de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie déterminées en stocks et en flux au titre de l'année 2013.

Il est utile de noter que ces objectifs quantitatifs monétaires et de crédit en termes de ciblage des agrégats monétaires, ainsi que l'objectif d'inflation, ont été déterminés sur la base de l'hypothèse de prix moyen de dollars/baril pour 2013, après la reprise en la matière réalisée en 2010 (80,15 dollars/baril) et en 2011 (112,94 dollars/baril) et la relative stabilisation en 2012 (111,04 dollars/baril). Pour l'année sous revue, le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 109,55 dollars/baril, en hausse par rapport au prix moyen retenu (105,37 dollars/baril) dans la programmation financière et une faible baisse par rapport à son niveau de l'année 2012 (-5,1 %). En conséquence, l'expansion monétaire au rythme effectif de 8,41 % (10,94 % en 2012 et 19,91 % en 2011) est en deçà de l'objectif quantitatif en la matière (entre 9 % et 11 %) arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit, en situation de très faible progression des avoirs extérieurs nets et de forte croissance des crédits à l'économie. De plus, l'année 2013 s'est caractérisée par un net amenuisement du déficit global des opérations du Trésor, après l'important déficit de l'année précédente lié à la forte expansion des décaissements au titre de la hausse significative des dépenses budgétaires courantes (salaires et transferts,...) en 2011-2012.

Le Conseil de la monnaie et du crédit a souligné, pour l'année 2013, l'orientation prospective de la politique monétaire eu égard à l'envolée du taux d'inflation enregistrée au cours de l'année 2012 (8,89 %) et face à la persistance du risque d'inflation endogène. Dans un tel contexte de risques d'inflation endogène matérialisés par 19 mois de tendance haussière ininterrompue de l'inflation, soit entre juillet 2011 et janvier 2013, la gestion de l'excès de liquidité sur le marché monétaire est restée une préoccupation majeure dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie. Cette dernière, en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, a approfondi l'analyse des canaux de transmission des effets de la politique monétaire à l'économie réelle où le taux de change et le canal crédit jouent un rôle important. Dans cet objectif de contrôle efficace de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie affine d'une manière soutenue la prévision de la liquidité centrale en maîtrisant les mécanismes de monétisation des flux de devises et en suivant rigoureusement les

flux d'encaissements et de décaissements du Trésor au moyen d'une traçabilité des données de paiement y afférentes.

Dans le respect du nouveau cadre de la politique monétaire institué en août 2010 et des objectifs arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit pour l'année 2013, la Banque d'Algérie a conduit la politique monétaire en utilisant le cadre opérationnel renforcé, édicté en 2009 suite aux premières leçons tirées de la crise financière mondiale. Si le montant global des reprises de liquidité a été stabilisé à 1350 milliards de dinars en 2013, après son ajustement à la hausse en avril 2012 (de 1100 à 1350 milliards de dinars), l'année sous revue a enregistré un renforcement des instruments de reprise de liquidité. La Banque d'Algérie a introduit dès mi-janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %. En plus de l'allongement de la maturité des reprises de liquidité à partir de janvier 2013 pour absorber plus de liquidité stable des banques, le taux de constitution des réserves minimales obligatoires a été relevé en mai 2013 à 12 %, douze mois après son relèvement de deux points de pourcentage (de 9 % à 11 %). Ce renforcement des instruments de politique monétaire vise à consolider l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption effective de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

Aussi, les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois ont vu leur rôle commencer à diminuer en tant qu'instruments actifs de conduite de la politique monétaire en 2013, avec une part relative de 66,7 % pour les reprises à sept jours. L'importance relative de la part des reprises à sept jours laisse une flexibilité pour les banques en matière d'allocation des crédits à l'économie notamment au profit des PME qui bénéficient de conditions financières favorables liées au soutien financier apporté par l'Etat et aux facilitations offertes par les banques elles mêmes.

En ligne avec le profil de la liquidité bancaire qui, après une stabilisation au premier trimestre 2013, s'est contractée au second trimestre 2013, puis s'est légèrement améliorée aux troisième et quatrième trimestres 2013, la facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, est restée un instrument actif de la politique monétaire tout au long de l'année 2013. Aussi, la part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 26,2 % à fin décembre 2013 contre 33,3 % à fin décembre 2012, alors qu'elle avait fléchi à 10,8 % à fin juin 2013. En effet, l'excès de liquidité a été résorbé de manière effective par les instruments de reprise de liquidité (1350 milliards de dinars), en situation de moindre recours des banques à la facilité de dépôts à 24 heures

(479,90 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 838,08 milliards de dinars à fin décembre 2012 et seulement 163,99 milliards de dinars à fin juin 2013).

Les banques ont, par ailleurs et dans le cadre des réserves obligatoires, augmenté leurs avoirs en comptes auprès de la Banque d'Algérie. L'instrument réserves obligatoires a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2013, d'autant que son coefficient a été ajusté à la hausse à mi-mai 2013 pour être porté à 12 %, après son réajustement de deux points de pourcentage en mai 2012, afin de renforcer le rôle de la politique monétaire dans le contrôle de l'inflation. Ainsi, les réserves obligatoires, dont l'assiette est représentée par les dépôts en dinars, ont évolué en parallèle avec les moyens d'action des banques, représentant entre 26,2 % et 33,5 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. L'encours des réserves obligatoires a atteint 891,39 milliards de dinars à fin décembre 2013 contre 754,10 milliards de dinars à fin décembre 2012 (569,86 milliards de dinars à fin décembre 2011), contribuant d'une manière effective à la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. Cette augmentation du taux d'assiette de la réserve obligatoire visait aussi à contribuer au renforcement de la stabilité financière, en situation d'expansion soutenue des crédits à l'économie.

Si la modification de la structure des reprises de liquidité et l'ajustement à la hausse du taux d'assiette de la réserve obligatoire ont contribué au cours de l'année 2013 à atténuer l'effet de l'excès de liquidité sur l'inflation, l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de cet excès de liquidité peut être appréciée aussi à travers le niveau et le trend des réserves libres des banques. L'évolution des réserves libres au cours de l'année 2013 montre que leur niveau est resté stable au premier trimestre, à l'exception de la baisse en janvier, comparativement à son niveau de fin décembre 2012, pour ensuite enregistrer un « pic » en avril (77,30 milliards de dinars) au titre du premier semestre 2013. Il s'en est suivi une tendance à la baisse jusqu'à septembre-octobre 2013 (62 milliards de dinars). Les mois de novembre et décembre 2013 ont enregistré une reconstitution des réserves libres des banques, soit 78,02 milliards de dinars à fin décembre 2013. Aussi, le caractère effectif de la résorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie traduit, dans une large mesure, l'efficacité de la politique monétaire. La relative consolidation budgétaire et la contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures ont étayé la conduite de la politique monétaire.

Sous l'angle de la structure des taux d'intérêt appliqués par la Banque d'Algérie, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher (0,30 %) par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption

de liquidité, formant ainsi une « fourchette » de taux. Le taux d'intérêt des reprises de liquidité à trois mois (1,25 %) et celui des reprises de liquidité à sept jours (0,75 %) n'ont pas connu de modifications en 2013, année où a été introduit l'instrument de reprises de liquidité à six mois au taux de 1,50 %. Par ailleurs, les prêts et emprunts interbancaires ont repris à partir de mai 2013 avec des taux d'intérêt formés sur le marché interbancaire proches de 2 %. Enfin, le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % est resté inchangé au cours de l'année sous revue.

En mettant en place une « fourchette » de taux d'intérêt avec le taux des reprises à six mois en tant que taux supérieur de cette fourchette de taux appliqués, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel qui émerge parmi les canaux de transmission significatifs (taux d'intérêt, prix des actifs, cours de change, financement des banques, anticipations, etc.) de la politique monétaire en Algérie. En conséquence, les canaux de transmission de la politique monétaire les plus significatifs sont le taux d'intérêt des reprises de liquidité et le cours de change nominal. Si ces deux canaux de transmission ont une égale importance, le canal «cours de change» apparaît même comme étant le canal le plus opérant des signaux transmis à l'économie réelle. Celui-ci constitue un important canal de transmission des effets des facteurs externes à la politique monétaire, en régime de change flexible avec intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes et en situation de taux de change effectif réel proche de l'équilibre. Par ailleurs, le canal crédit est appelé à prendre de l'importance, mais le contrôle du cycle des crédits relèvera plus des instruments macroprudentiels que des instruments de politique monétaire utilisés actuellement par la Banque d'Algérie ; les instruments de refinancement par le « préteur en dernier ressort » n'étant plus opérants depuis début 2002 avec l'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

L'importante réforme du cadre de la politique monétaire en août 2010 nécessite une période de transition où l'année 2013 représente le troisième exercice en matière d'objectif explicite de l'inflation en Algérie. En conséquence, le suivi et le contrôle de l'inflation émergent désormais au premier plan, d'autant que le passage à l'objectif d'inflation cible est venu confirmer la bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation au cours des quatorze années précédant l'année sous revue, élément important de la stabilité macroéconomique. L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport au ciblage monétaire quantitatif souple toujours en vigueur. L'objectif intermédiaire poursuivi (agrégat monétaire) doit contribuer à la concrétisation de l'objectif d'inflation, à mesure qu'il existe une relation étroite entre l'inflation et l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures).

Cet agrégat monétaire est le principal déterminant de l'inflation, comme en témoignent les résultats de l'étude économétrique sur les déterminants de l'inflation sur la période 2001-2013. En effet et en moyenne sur la période d'étude, la masse monétaire M2 hors dépôts du secteur des hydrocarbures et dépôts en devises, contrepartie des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs tirés par la croissance des crédits à l'économie, contribue à hauteur de 67 % dans l'inflation globale, suivie par les contributions des autres variables : les prix à l'importation (7 %), les prix à la production industrielle de l'activité agro-alimentaire (15 %) et le taux de change effectif nominal (11 %).

Encadré 1 : Le modèle des déterminants de l'inflation en Algérie

L'objectif du modèle est d'identifier les facteurs susceptibles d'expliquer l'évolution, à moyen terme, de l'indice des prix à la consommation (inflation à moyen terme) en Algérie. Ce modèle permet :
- d'identifier les facteurs expliquant l'inflation et ;
- d'en déterminer les contributions à l'inflation globale.

Le modèle, fondé sur la théorie des méthodes quantitatives appliquées aux séries chronologiques, est de type VECM (Vector Error Correction Model). Il vise d'une part, à détecter les facteurs déterminants de l'inflation à partir de l'équation estimée de long terme et d'autre part, à mesurer la contribution de chacun d'eux à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ce modèle effectue une régression des données mensuelles (de janvier 2000 à décembre 2013) de la variable à expliquer (indice des prix à la consommation du Grand Alger « IPC ») sur les quatre variables explicatives retenues, à savoir :
- la masse monétaire au sens de M2 hors dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures et hors dépôts en devises ;
- l'indice des prix des produits à fort contenu d'importation déflaté par le TCEN ;
- le taux de change effectif nominal du dinar contre les monnaies des principaux partenaires commerciaux de l'Algérie ;
- l'indice des prix à la production industrielle publique et privée de l'activité agro-alimentaire.

Après le « pic » de taux d'inflation de 2012 (8,89 %), à savoir le niveau historiquement le plus élevé des quinze dernières années, l'année sous revue a été marquée par un retour du taux d'inflation à la cible arrêtée par le Conseil de la monnaie et du crédit. L'inflation annuelle moyenne dans le Grand Alger (moyenne mobile sur 12 mois) s'est établie à 3,26 % en 2013 contre 8,89 % en 2012 (4,52 % en 2011 et 3,9 % en 2010), malgré le phénomène d'inflation

endogène. Quant à l'inflation importée, elle a contribué à la forte désinflation enregistrée en 2013 en Algérie, puisque le niveau des prix des biens importés a reculé de 3,5 % en glissement annuel. Cela est en phase avec la désinflation généralisée, tant au niveau des pays développés que des pays émergents et en développement, depuis mi-2012. En Algérie, la tendance à la désinflation s'est confirmée en 2013 tant en moyenne annuelle qu'en glissement, ancrée sur une nette décélération monétaire. En outre, l'inflation sous jacente, en moyenne annuelle, mesurée hors produits alimentaires a baissé de 2,77 points de pourcentage par rapport à 2012 à un taux de 3,32 % en 2013. Elle était supérieure à l'inflation moyenne entre février 2011 et février 2013, période marquée par le caractère structurel de l'inflation.

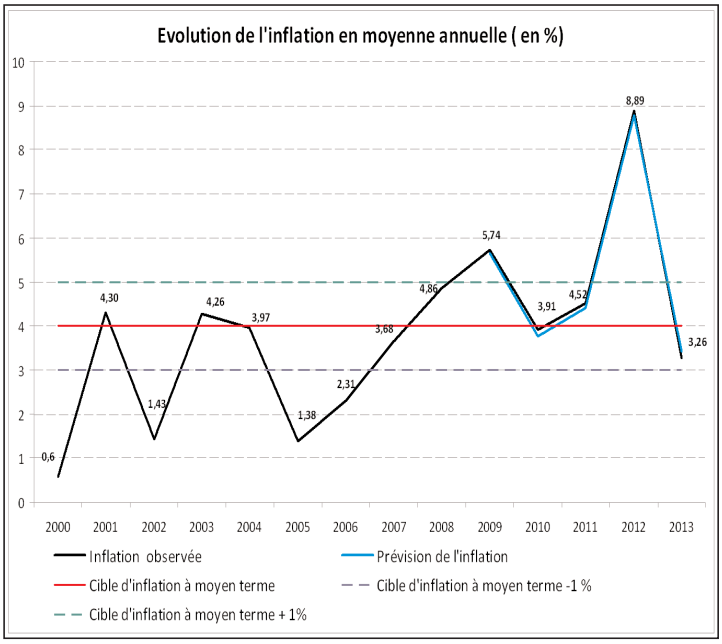

Enfin, en phase avec les nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010), donnant un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire, la prévision de l'inflation à court terme a pris une importance particulière. Aussi, la Banque d'Algérie a renforcé la prévision à court terme du taux d'inflation pour assurer le suivi de l'objectif d'inflation à partir de l'année 2011. A titre d'exemple, la prévision de l'inflation en moyenne annuelle pour fin décembre 2013, effectuée en septembre 2013, a été de 3,4 %, alors que le taux d'inflation effectif mesuré par l'indice des prix de l'Office National des Statistiques (ONS) s'établit à 3,26 %. En conséquence, l'inflation annuelle moyenne est restée en phase avec les prévisions à court terme, confirmant le retour à l'objectif cible en moins de douze mois, après le « pic » historique de l'inflation en moyenne annuelle à janvier 2013 (8,91 %). La conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à la concrétisation de l'objectif de retour à court terme à la stabilité des prix, c'est-à-dire dès 2013, en situation de taux d'intérêts bancaires positifs en termes réels.

VIII.5 - OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DU BILAN DE LA BANQUE CENTARLE

La Banque d'Algérie veille, à travers la conduite de la politique monétaire, à la stabilité des prix qui est instituée comme objectif explicite depuis 2010 ; objectif poursuivi auparavant dans le cadre de « la stabilité interne et externe de la monnaie » nationale.

Avant cette réforme du cadre de politique monétaire en 2010, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté en mai 2009 le règlement relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, notamment celles sur le marché monétaire. En matière d'opérations de politique monétaire, les leviers actifs et utilisés par la Banque d'Algérie sont les suivants :

- la reprise de liquidité sur le marché monétaire avec l'objectif d'absorption de l'excès de liquidité sur ce marché ;
- la facilité marginale de dépôts rémunérés à 24 heures, qui correspond à une ponction de liquidité bancaire à l'initiative des banques ;
- les réserves obligatoires minimales que les banques doivent constituer sous forme de dépôts à la Banque d'Algérie.

Sous l'angle de sa situation bilantaire, les actions que la Banque d'Algérie poursuit pour atteindre l'objectif de politique monétaire se reflètent au niveau des comptes ci-après :

- comptes enregistrant le refinancement des banques ;
- comptes de dépôts des banques, y compris la réserve obligatoire qui est une moyenne mobile de dépôts de la période de constitution des réserves obligatoires ;
- comptes de dépôts du Trésor ;
- comptes de produits et charges ;
- comptes d'émission de la monnaie fiduciaire.

Avant d'analyser l'évolution de ces comptes au cours de l'année sous revue, il est important de souligner la portée des comptes enregistrant les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, résultat des opérations de l'Algérie avec le reste du monde. Ces dernières sont retracées en flux dans la balance des paiements extérieurs, aussi bien au niveau des opérations courantes que des opérations en capital. Le processus de reconstitution des réserves officielles de change de l'Algérie à partir de l'année 2000 s'est accéléré par la suite, à l'exception des années 2009 et 2013. En conséquence, l'expansion du poste avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, principal poste d'actif (98,0 %

en 2013 contre 97,8 % en 2012 et 90,6 % en 2004), a été forte et a débouché sur un excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002. En effet, après la crise de liquidité des années 1990 qui s'est matérialisée par la forte expansion du rôle de préteur en dernier ressort de la Banque d'Algérie (3,3 % en 1998 contre 65 % en 1991), la forte expansion des avoirs extérieurs nets depuis le début des années 2000 a alimenté la base monétaire. En outre, l'ampleur de la reconstitution des réserves officielles est telle que cet important agrégat d'actif excède la base monétaire depuis 2000. Par ailleurs, l'évolution de la structure de la base monétaire montre clairement la part accrue des dépôts des banques comparativement à la monnaie fiduciaire. Il importe de souligner ici que le suivi de l'agrégat base monétaire est important dans le contrôle des objectifs monétaires quantitatifs, à mesure que la monnaie de base continue à être un objectif intermédiaire significatif de la politique monétaire.

En conséquence, les banques n'ont pas recouru en 2013, tout comme depuis 2002, au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, ni au titre du réescompte ni au titre des opérations de pension sur le marché monétaire ou hors marché monétaire, confirmant plus d'une décennie d'excès de liquidité sur le marché monétaire. Cependant, l'excès de liquidité a baissé en 2013 en relation avec la contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures. Les rares besoins de liquidité de quelques banques pour répondre à l'objectif de constitution des réserves obligatoires ont été couverts sur le marché monétaire interbancaire qui a enregistré des opérations à terme à compter de mai - juin 2013 dépassant légèrement un montant de 30 milliards de dinars.

Le niveau des dépôts des banques à la Banque d'Algérie (hors reprises de liquidités et facilité marginale de dépôts) est passé de 688,2 milliards de dinars à fin 2012 à 863,1 milliards de dinars à fin 2013. Aussi, les reprises de liquidité sur le marché monétaire, les facilités de dépôts rémunérés et les soldes des comptes courants des banques constituent les liquidités bancaires dont l'encours a atteint 2693 milliards de dinars à fin 2013 contre 2876,3 milliards de dinars à fin 2012 (2845,1 milliards de dinars à fin 2011 et 2549,7 milliards de dinars à fin 2010). A travers les reprises de liquidité à sept jours, à trois mois et à six mois, la Banque d'Algérie a résorbé un encours de 1350 milliards de dinars d'excès de liquidités au cours de l'année 2013, pendant que les banques ont placé auprès de la Banque d'Algérie en facilité de dépôts rémunérés des montants très variables allant de 770,66 milliards de dinars à fin janvier à 502,26 milliards de dinars à fin mars, à 163,99 milliards de dinars à fin juin, à 263,90 milliards de dinars à fin septembre et à 479,90 milliards de dinars au terme de l'année sous revue.

Par ailleurs, la persistance du non recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie s'est conjuguée à un contexte de stérilisation par le Trésor public. C'est ainsi que l'encours de dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie (compte courant et Fonds de régulation des recettes) a fortement progressé passant de 414,1 milliards de dinars à fin 2001 à 4359,8 milliards de dinars à fin 2008, pour clôturer l'année 2013 avec un montant de 5643,2 milliards de dinars (5 713,5 milliards de dinars à fin 2012). L'année sous revue a enregistré une diminution de 70,2 milliards de dinars du stock d'épargnes financières du Trésor auprès de la Banque d'Algérie, contre l'augmentation de 252,1 milliards de dinars des ressources versées au Fonds de régulation des recettes au titre de l'année 2012. Cela a limité dans une certaine mesure l'expansion de la base monétaire et par là, le coût supporté par la Banque d'Algérie dans la conduite de la politique monétaire en contexte d'excès structurel de liquidités depuis 2002.

Les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie se reflètent directement dans ses comptes de produits et charges. En l'absence de refinancement des banques et donc de produits de cette nature, c'est à travers les charges relatives à la rémunération des reprises de liquidité, des réserves obligatoires et de la facilité de dépôts que sont appréhendés les coûts des opérations de politique monétaire conduite par la Banque d'Algérie. Par rapport à l'exercice 2012, ces coûts sont en hausse de 8,3 %, en situation de hausse des montants des réserves obligatoires et d'introduction de la reprise de liquidités à six mois rémunérée à un taux plus élevé que ceux des deux autres instruments de reprise.

Enfin, les interventions de la Banque d'Algérie au titre des opérations de politique monétaire sont reflétées, partiellement, au niveau de l'évolution de la monnaie fiduciaire en circulation émise par la Banque d'Algérie (billets et pièces de monnaie métallique). En effet, la monnaie fiduciaire a atteint 3247,6 milliards de dinars à fin 2013 contre 2997,2 milliards de dinars à fin 2012 (2610,5 milliards de dinars à fin 2011), soit une progression de 8,35 % contre 14,81 % en 2012 (22,4 % en 2011). La demande de monnaie pour les transactions courantes est fonction des besoins exprimés par les ménages pour régler leurs transactions courantes ou les besoins de précaution qui en augmentent la thésaurisation ; la vitesse de circulation de la monnaie jouant un rôle important de même que l'évolution des transactions sur le marché informel.

VIII.6 - POLITIQUE MONETAIRE ET RENFORCEMENT DU CADRE DE STABILITE MONETAIRE ET FINANCIERE

La gravité de la crise financière mondiale et l'ampleur des mesures pour y faire face ont mis en avant la nécessité de confier davantage de responsabilités aux banques centrales en vue de renforcer leur rôle dans la stabilité financière. Elles doivent, en conséquence, accorder plus d'attention à la surveillance du risque systémique où le suivi des interconnexions entre institutions financières est important.

A l'instar des autres banques centrales, la Banque d'Algérie a été interpelée sur la nécessaire surveillance du risque systémique à travers, notamment la volatilité des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux et les interconnexions entre institutions financières faisant partie du secteur bancaire. Afin de prendre en charge ces nouvelles préoccupations, la loi bancaire de 2003 a été modifiée et complétée en 2010 (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit) pour élargir les missions de la banque centrale, en lui assignant, entre autres, l'objectif de stabilité financière. En effet, l'article 35 de cette loi indique que « la Banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière ».

A cet effet, la Banque d'Algérie est « chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire ».

En effet, depuis 2010, la Banque d'Algérie est dotée d'un mandat explicite de stabilité monétaire et financière. Cet objectif est d'égale importance avec celui de stabilité des prix, pendant que la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est d'importance en Algérie, vu la persistance de l'excès de liquidité sur le marché monétaire depuis plus de dix années. La gestion flexible du taux de change par la Banque d'Algérie, ayant pour objectif la stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre, étaye l'objectif de stabilité monétaire et financière. Aussi, la stabilité financière externe renforcée, ancrée sur un niveau des réserves officielles de change de plus de 35 mois d'importations des biens et services à fin 2013, permet une grande résilience aux chocs externes liés notamment à la volatilité des prix des matières premières dont le pétrole.

Les objectifs de stabilité financière, en général, et de stabilité du secteur bancaire en particulier étant difficiles à traduire en objectifs quantifiables du fait du caractère multidimensionnel de ces objectifs, ceux-ci n'ont pas été précisés plus en détail dans la nouvelle loi bancaire de 2010. Cependant, le niveau des indicateurs financiers de stabilité du secteur bancaire, l'apport du secteur financier à la croissance économique, la continuité des services financiers, l'amélioration de l'inclusion financière, … sont largement pris en charge au niveau de la Banque d'Algérie dans la conduite de l'objectif de stabilité financière.

La loi bancaire de 2010 a mis plus particulièrement en avant le rôle de la Banque d'Algérie dans le domaine de la stabilité du secteur bancaire, car elle doit s'assurer de la sécurité et de la solidité du secteur bancaire. Pour ce faire, elle est dotée depuis 2010 de prérogatives plus larges pour lancer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers, permettant une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités au moyen d'un meilleur suivi des banques et établissements financiers. Elle assure et conduit en permanence la supervision des institutions bancaires (banques et établissements financiers), avec un accent particulier sur l'orientation risques de la supervision bancaire. Elle est donc l'institution la plus appropriée pour la mise en œuvre de la politique macro-prudentielle. En effet, l'orientation risques de la supervision bancaire devrait permettre de lisser le cycle de crédit des banques et établissements financiers en période de « boom » (période de hausse importante d'appétit aux risques, et donc de forte distribution de crédits), et de ralentir la baisse de distribution de crédits en période de « bust » (baisse d'appétit aux risques) ;

Quant aux instruments pouvant relever de l'approche macro-prudentielle en contexte d'excès de liquidité, des instruments en vigueur faisant partie de la réglementation micro-prudentielle, tels que le niveau du crédit hypothécaire par rapport à la valeur de propriété donnée en garantie par les particuliers, les réserves obligatoires - par ailleurs, un instrument de politique monétaire -, le ratio service de la dette/ revenus des emprunteurs de crédits hypothécaires ont été examinés et peuvent être modulés en fonction du risque systémique éventuel. La Banque d'Algérie veille à se doter des instruments macro-prudentiels les plus aptes à déceler les signes précurseurs de risque systémique et à ralentir le risque systémique éventuel. Dès début 2013, un renforcement des outils macro prudentiels a été engagé, notamment par la mise en place de nouveaux outils permettant des analyses horizontales des risques et des tests de résistance.

Pour ce qui est de la structure chargée de la réglementation des instruments macro-prudentiels, il importe de souligner que cela relève des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit (autorité monétaire) qui est aussi chargé de la réglementation micro-prudentielle ; la conduite de la politique macro-prudentielle devant être assurée par la Banque d'Algérie. Dans l'objectif de prendre en charge la stabilité du secteur bancaire notamment à travers la politique macro-prudentielle, la Banque d'Algérie s'est dotée d'un Comité de stabilité financière. Ce comité de haut niveau, créé en 2009, présidé par le Gouverneur, est composé des trois Vice-gouverneurs et de quatre directeurs généraux des structures concernées par la problématique de stabilité et de solidité du système bancaire. Le Comité de stabilité financière :

- effectue la revue des indicateurs de solidité financière des banques principalement à travers les onze indicateurs dits « indicateurs minima » instaurés par le Fonds Monétaire International que la Banque d'Algérie déclare à cette institution multilatérale ;
- examine les rapports d'évaluation de la stabilité du secteur bancaire que la Banque d'Algérie élabore depuis l'exercice 2009 ;
- évalue périodiquement la solidité du secteur bancaire au moyen notamment des stress tests qui sont développés depuis 2007, et dont les résultats permettent d'anticiper les probables risques de fragilisation du secteur bancaire. Afin de développer un modèle plus performant de stress tests, la Banque d'Algérie a sollicité le concours de la Banque Mondiale pour lui apporter son expertise en la matière. Ce nouveau modèle est en cours de tests.

Si l'intensification du contrôle micro-prudentiel par la Banque d'Algérie contribue à un développement ordonné du système bancaire, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent des prérogatives plus larges, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement, d'autant que la modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement (système de paiement en temps réel de gros montants et paiements urgents et système de télécompensation), aux standards internationaux, a été complétée en 2006.

Pour développer davantage le cadre opérationnel de la stabilité financière, après les nouvelles règles comptables aux standards internationaux appliquées à partir de 2010 et celles relatives à l'évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers), une réglementation en matière d'identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité a été édictée par le Conseil de la monnaie et du crédit en mai 2011, en phase avec les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 relatives à la monnaie et au crédit. Ce règlement

institue un coefficient de liquidité minimum que les banques et les établissements financiers doivent respecter à tout moment. Aussi, dans le même objectif d'asseoir une meilleure pratique de gestion de liquidité et de suivi des opérations interbancaires et d'améliorer la qualité des reporting prudentiels, le Conseil de la monnaie et du crédit a également édicté en mai 2011 un second règlement instituant un système de surveillance interne et de limitation par contrepartie des encours de prêts et d'emprunts interbancaires, notamment ceux opérés sur le marché monétaire, que les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place.

Ces deux nouveaux dispositifs portant renforcement du cadre prudentiel et donc des instruments de supervision et de contrôle, contribuent à consolider davantage la stabilité et la solidité du système bancaire algérien qui gagne en profondeur. L'évaluation réalisée par la Banque d'Algérie au titre de l'année 2013 indique que les banques de la place satisfont à l'exigence en matière de coefficient de liquidité, même si l'année sous revue a enregistré une relative stabilisation de la liquidité bancaire après une contraction au second trimestre.

Sous l'angle de la profondeur du secteur bancaire, il est utile de noter que le ratio passifs liquides (dépôts à vue et à terme en dinars hors dépôts hydrocarbures)/PIB hors hydrocarbures a progressé en 2013, après avoir gagné plus de deux (02) points de pourcentage en 2011 et 2012. Un autre indicateur pertinent de profondeur du système bancaire est représenté par le trend haussier du ratio crédits bancaires au secteur privé/dépôts en dinars du secteur privé entre 2008 et 2013, en contexte de transformation financière accrue. Par ailleurs, le ratio crédits/PIB hors hydrocarbures est resté stable, en contexte de progression des crédits au secteur privé par rapport au PIB hors hydrocarbures. Si la période 2010-2012 a connu une stagnation relative du cycle de crédit, l'année 2013 reflète un début rapide d'une phase d'expansion du cycle de crédit (cycle financier) en raison d'une croissance importante des crédits à l'économie dans un contexte de faible inflation. En effet, les crédits à l'économie ont enregistré un taux de croissance, en termes réels, plus important que ceux des années précédentes. Pour ce qui est de l'emballement des crédits hypothécaires, il est peu probable en Algérie, tant que la demande des crédits hypothécaires reste limitée par l'offre encore insuffisante de logements sur le marché en contexte de forte épargne financière des ménages entre 2011 et 2013. En outre, il importe de noter que le phénomène de créances non performantes sur le secteur privé ne concerne pas les prêts hypothécaires aux ménages, dans la mesure où il n y a pas eu d'accélération du cycle pour ce type de crédit.

Il est utile de rappeler qu'au cours de l'année 2013, et tout en poursuivant leurs efforts en matière de provisionnement, les banques ont consolidé leurs indi-

cateurs de solidité financière. En effet, le ratio de solvabilité reste appréciable en 2013, estimé à plus de 21 %, largement supérieur au niveau réglementaire requis et en phase avec le niveau recommandé par les standards de Bâle III qui fixent un ratio minimum pour la couverture des risques par le « common equity » (capital plus réserves) à 6 % plus 2,5 % au titre du « buffer ».

Enfin, les instruments macro-prudentiels sont considérés comme renforçant la conduite de la politique monétaire, vu que le risque crédit se manifeste comme principal risque pour la stabilité financière à moyen terme, en contexte d'excès structurel de liquidité et de début d'emballement du cycle de crédit. La nouvelle approche plus prospective et fondée sur les risques mettra davantage l'accent sur le processus d'allocation des crédits par les banques afin d'endiguer le développement, de nouveau, de risques concentrés.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'activité économique mondiale s'est relativement raffermie en 2013, notamment au cours des derniers mois de l'année, reflétant un regain de dynamisme de l'économie américaine, une reprise de la croissance au quatrième trimestre, bien que timide, dans la zone euro, de bonnes performances dans les pays en développement, mais un ralentissement de la croissance dans les pays émergents dont le rythme est cependant encore appréciable.

Ce raffermissement de la reprise reste néanmoins sujet à d'importants risques et vulnérabilités. En particulier, la situation des finances publiques dans les pays avancés, marquée par des déficits budgétaires qui demeurent élevés malgré les efforts de consolidation budgétaires de ces dernières années et une dette publique qui a atteint des niveaux record dans la plupart de ces pays, conjugués à un agenda de réformes financières inachevées et de niveaux élevés de la dette des entreprises, notamment dans la zone euro, alimentent les risques d'instabilité financière liée à la possible interaction négative entre les risques souverain et bancaire.

Par ailleurs, la persistance de la faiblesse des taux d'inflation en contexte de taux de chômage élevés a fait émerger le risque de déflation, particulièrement dans la zone euro. Enfin, les anticipations d'une proche normalisation des conditions monétaires, notamment aux Etats-Unis, induisent un resserrement des conditions de financement externe, une volatilité accrue des flux de capitaux et des cours de change particulièrement dommageables aux économies émergentes, à en juger notamment par les récents effets de l'annonce par la Federal Reserve de son intention de restreindre les achats d'actifs. Compte tenu de la fragilité de la reprise de l'activité économique, les politiques monétaires sont néanmoins restées très accommodantes, y compris aux Etats-Unis qui connaissent un resserrement budgétaire important, et le rythme de consolidation budgétaire s'est relativement relâché, notamment dans la zone euro et au Japon.

Dans un tel contexte de l'économie mondiale, l'Algérie a continué à préserver la stabilité monétaire et financière au cours de l'année 2013, en situation de faible performance de la balance des paiements extérieurs et de persistance du déficit budgétaire. La vulnérabilité de l'économie algérienne au secteur des hydrocarbures, et donc au prix du pétrole, se pose avec acuité, d'autant que la récession dans le secteur des hydrocarbures persiste depuis 2006, en dépit de l'effort d'investissements de ces dernières années. Cela pèse sur l'activité de l'économie nationale dont le rythme de la croissance, estimé à 2,8 % en 2013,

est en léger recul par rapport à l'année précédente, en situation de bonne performance de croissance hors hydrocarbures. La croissance réelle du produit intérieur brut hors hydrocarbures en 2013 (évaluée à 7,1 %), identique à celle de l'année 2012 (7,1 %), confirme la tendance structurelle du taux d'expansion des secteurs hors hydrocarbures à plus de 6 % en moyenne annuelle au titre des années 2000 à 2012. Cette performance appréciable est tirée notamment par la croissance du secteur du BTPH et des services marchands et non marchands.

L'amélioration soutenue du niveau d'activité dans ces deux secteurs pourvoyeurs d'emplois a permis une diminution avérée du taux de chômage au cours des quatorze dernières années, à 9,8 % en 2013 contre 28,9 % en 2000, pendant que l'emploi informel est important dans ce type d'activités. Pour résorber durablement le chômage notamment celui des jeunes, l'économie algérienne doit atteindre son potentiel de croissance. Il est aujourd'hui vital de bâtir une économie nationale de production industrielle, agricole et de services productifs, à travers une absorption efficace des épargnes financières accumulées par les agents économiques du pays, au cours des dix dernières années, pour asseoir un développement inclusif, générateur d'emplois, ancré sur le véritable potentiel de croissance des secteurs hors hydrocarbures ; le rôle des dépenses publiques d'investissement comme stimulant de l'activité économique devant être modulé en fonction du niveau de leur contribution à ce potentiel de croissance des secteurs hors hydrocarbures. Par ailleurs, les efforts d'investissement dans le secteur des hydrocarbures, qui reste déterminant dans la stabilité macroéconomique, doivent étre plus soutenus pour sortir ce secteur de la récession et élever le revenu national.

Sous l'angle de la demande, la baisse de la consommation finale des administrations publiques en 2013 a été partiellement compensée par l'accroissement de la formation brute de capital fixe, en situation de désinflation et d'effets positifs corrélatifs sur les revenus des ménages et leurs stocks d'épargnes financières accrus. La désinflation en 2013 est intervenue après deux années marquées par l'acuité de l'inflation endogène inhérente à l'effet-prix de quelques produits de consommation, notamment suite au choc sur les prix de produits frais au premier trimestre 2012, en liaison avec la persistance de dysfonctionnements des marchés, en dépit des efforts entrepris en la matière en 2013.

Adossée à la relative stabilisation du niveau du prix du baril de pétrole pour la troisième année consécutive (109,55 dollars en 2013), après la chute de l'année 2009, la balance des paiements extérieurs courants a enregistré un faible excédent (0,4 % du PIB en 2013) comparativement aux trois années précé-

dentes. Cette faible performance s'explique par la poursuite de la progression des importations de biens qui ont atteint un niveau très élevé face à la contraction des exportations d'hydrocarbures en volume. Ce qui risque de placer la balance des paiements extérieurs sur un sentier de vulnérabilité à moyen terme.

Par ailleurs, si la reprise en 2013 des importations des biens d'équipement est un élément favorable, la poursuite de la croissance des importations de biens de consommation non alimentaires pour la troisième année consécutive contrarie l'objectif stratégique de substitution aux importations.

Face à la forte contraction de l'excédent de la balance commerciale en 2013, le déficit au titre du poste « services hors revenus des facteurs nets » s'est légérement amenuisé, après sa forte contraction l'année précédente, due à la forte diminution des importations de services. Ces dernières ont atteint en 2013, leur plus faible niveau des cinq dernières années, après le « pic » enregistré au cours de l'année 2011. Quant au déficit du poste « revenus des facteurs nets », il est en légère baisse en 2013, après son creusement l'année précédente sous l'effet du transfert des parts des associés dans le secteur des hydrocarbures. Le poste « transferts nets » a retrouvé en 2013 son profil d'excédent, après un rebond en 2012.

Au total, l'excédent du compte courant extérieur qui a été appréciable les trois années qui ont suivi le choc externe (2009), s'est de nouveau fortement contracté en 2013 où le niveau des importations de biens émerge comme le principal déterminant. En conséquence, l'année 2013, tout comme l'année 2009, a été marquée par un amenuisement substantiel de l'excès de l'épargne sur l'investissement (0,4 % du produit intérieur brut).

Pour ce qui est du compte capital de la balance des paiements, les entrées nettes au titre des investissements directs étrangers ont enregistré une reprise au cours de l'année 2013 à 2 milliards de dollars, après avoir reculé en 2012. En dépit de cette performance, le compte capital a dégagé un léger déficit lié aux mouvements de capitaux de court terme. En conséquence, la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie est en quasi équilibre en 2013, l'excédent global étant même inférieur à celui de 2009, année du choc externe. En conséquence, l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie a été faible en 2013, l'encours (non compris l'or) s'élevant à 194 milliards de dollars contre 190,66 milliards de dollars à fin décembre 2012 (182,22 milliards de dollars à fin décembre 2011). Cependant, la position des réserves de change est restée solide, excédant 35 mois d'importations de biens et services (36,7 mois en 2012). En outre, la position financière exté-

rieure nette de l'Algérie (réserves officielles de change moins la dette extérieure) relativement au produit intérieur brut est estimée à 91,3 % en 2013, soit un ratio excédant largement le niveau de la plupart des pays émergents d'Asie, en situation de niveau de dette extérieure et du ratio de service de cette dette historiquement très bas.

Si la stabilité financière externe est un acquis à préserver, la vulnérabilité de la balance des paiements vis-à-vis du trend haussier des importations des biens et services en situation de contraction des exportations d'hydrocarbures en volume la rend désormais relativement moins résiliente à un choc externe lié notamment à une éventuelle chute durable du prix des hydrocarbures. D'où l'importance de la poursuite d'une gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie, mettant en avant la sécurité des investissements tout en réalisant un rendement raisonnable, dans la perspective de normalisation des politiques monétaires des banques centrales des principaux pays développés. Les mesures de prudence prises par la Banque d'Algérie, étayées par le suivi rigoureux et la gestion des risques, pour préserver le capital des investissements de toute perte sont appropriées et s'inscrivent dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière externe sur le moyen terme.

Cette stabilité financière externe est étayée par la gestion active du taux de change par la Banque d'Algérie au moyen de ses interventions sur le marché interbancaire des changes. Au cours de l'année 2013, caractérisée par une volatilité des cours de change des principales devises, avec une acuité particulière à partir de mai et son impact négatif sur les monnaies des économies émergentes, la Banque d'Algérie a continué de conduire une politique de taux de change effectif du dinar visant son maintien à proximité de son niveau d'équilibre fondamental à moyen terme. Les mesures prises par le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie en 2011 au titre du renforcement du dispositif de soutien des exportations hors hydrocarbures n'ont pas encore produit les effets escomptés en termes de consolidation des fondamentaux du taux de change, puisque les exportations hors hydrocarbures demeurent faibles. En outre, en dépit de nouvelles mesures en 2011 pour activer davantage le rôle des banques sur le marché interbancaire des changes, notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises, celles-ci sont restées inactives sur le marché interbancaire des changes à terme.

Assi, le taux de change effectif nominal du dinar s'est déprécié de 3,8 % en 2013, pendant que le taux de change effectif réel s'est déprécié de seulement 2,3 % en moyenne annuelle en 2013, par rapport à l'année 2012 où il s'était

apprécié de 5,8 %. Cependant, le taux de change effectif réel du dinar est resté apprécié d'environ 4 % à décembre 2013 par rapport à son niveau d'équilibre, sous l'effet notamment d'une appréciation au quatrième trimestre 2013. En outre, contrairement à l'année 2012, l'année sous revue s'est distinguée par un amenuisement significatif du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires ; l'inflation ayant baissé plus rapidement en Algérie comparativement aux pays partenaires.

C'est dans un tel contexte que l'impact de l'inflation importée sur le niveau général des prix intérieurs a pu être limité au cours de l'année 2013. En effet, à décembre 2013 et pour la première fois depuis 2001, le niveau des prix des biens importés a reculé en glissement annuel, correspondant à une contribution négative à l'inflation globale en glissement. A titre d'exemple, et malgré une faible contribution du taux de change à l'inflation en 2012, les prix intérieurs des produits de base importés n'avaient, non seulement, pas reflété intégralement et immédiatement la baisse sensible des cours mondiaux des produits de base, mais avaient évolué à contre-courant de la tendance baissière des cours internationaux. En 2013, par contre, les facteurs endogènes inhérents aux dysfonctionnements des marchés intérieurs ne semblent pas avoir contrarié le phénomène de désinflation.

Au total, l'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice des prix à la consommation du Grand Alger qui s'est accélérée à partir du second semestre 2011, pour atteindre un « pic» en 2012 (8,9 %), contre 4,5 % en 2011 et 3,8 % en moyenne sur la période 1998-2012, a été baissière au cours de l'année 2013 (3,3 %), en situation de maintien des mesures de soutien appropriées (subventions budgétaires et autres mesures fiscales) prises par les pouvoirs publics en 2011 pour faire face à l'inflation importée. La performance en matière d'inflation réalisée en 2013 est un acquis pour la stabilité macroéconomique, appuyée par la consolidation budgétaire engagée au cours de l'année sous revue.

La consolidation budgétaire en 2013 est intervenue après quatre années de déficit des opérations du Trésor, pendant que le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes hors hydrocarbures a reculé à 45 % en 2012, sous l'effet de la forte expansion de ces dépenses en 2011-2012 dont les transferts courants (subventions des prix, transferts aux collectivités locales, …). Cela traduit une vulnérabilité significative du budget de l'Etat qui a milité en faveur de la nécessaire consolidation budgétaire. En conséquence, les dépenses budgétaires totales ont baissé de près de 14 % en 2013, mais à un rythme plus élevé en ce qui concerne les dépenses d'équipement qui se sont situées en 2013 à un niveau équivalent au palier atteint entre 2008 et 2011. Cependant,

le ratio dépenses d'équipement/PIB a baissé au cours des quatre dernières années pour s'établir à 11,4 % en 2013 (19,5 % en 2009), reflétant le ralentissement sensible de l'absorption en la matière en liaison avec le souci de l'efficacité de la dépense publique d'investissement. Cela contribue à atténuer la vulnérabilité des finances publiques aux revenus des hydrocarbures très volatils ; le ratio recettes hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures étant estimé à 19,5 % en 2013. Quant aux recettes totales, elles ont reculé à 35,9 % du flux annuel de richesse produite en 2013. Aussi, pour atteindre graduellement le potentiel en matière de recettes au titre des impôts sur les biens et services, une attention particulière doit être accordée à l'adéquation entre ces recettes et leur assiette qui s'est bien accrue ces dernières années.

En dépit de l'effort de consolidation budgétaire, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire à hauteur de 1,5 % du PIB en 2013 (4,4 % du PIB en 2012), soit cinq années consécutives de déficit après près d'une décennie d'excédents. De plus, exprimée par l'encours de ses épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie, la capacité de financement du Trésor ne s'est que légèrement amoindrie en 2013 à 5643,2 milliards de dinars en fin de période après une consolidation en 2011 (5381,7 milliards de dinars) et 2012 (5713,4 milliards de dinars). Relativement au produit intérieur brut, une telle capacité de financement est estimée à 34,1 % (35,5 % en 2012), en contexte de niveau historiquement bas du ratio dette publique intérieure/PIB. Une telle capacité de financement du Trésor constituée tout au long des quatorze dernières années offre une bonne opportunité pour préparer un plan de réduction de la vulnérabilité des finances publiques à la volatilité des prix des hydrocarbures, en améliorant l'efficacité en matière d'investissements publics budgétisés et en réformant graduellement le système de subventions. L'évolution de la structure des recettes budgétaires face à la nouvelle structure des dépenses budgétaires milite en faveur d'une telle démarche, notamment pour mieux asseoir la contribution des dépenses budgétaires d'investissement au potentiel de croissance hors hydrocarbures.

Au cours de l'année 2013, l'amenuisement du stock d'épargnes financières du Trésor s'est conjugué au faible effet de monétisation des avoirs extérieurs, de sorte que l'absorption effective de l'excès de liquidité sur le marché monétaire par la Banque d'Algérie contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière, en situation de décélération significative du rythme d'expansion monétaire (8,4 % contre 19,9 % en 2011). En outre, le ratio avoirs extérieurs nets/M2 s'établit à 1,27 en 2013, en légère baisse par rapport à son niveau en 2012 (1,36) où la situation de la balance des paiements extérieurs était plus favorable.

La décélération significative de l'expansion monétaire pour la seconde année consécutive, après un fort taux enregistré en 2011 et proche du « pic » de l'année 2007 (21,5 %), est corrélée au fort recul du taux de progression des avoirs extérieurs nets (1,9 % contre 7,3 % en 2012 et 16,1 % en 2011). En conséquence, l'année 2013 se distingue par un très faible rôle des avoirs extérieurs nets dans le processus de création monétaire, en situation de stabilité de l'agrégat créances nettes sur l'Etat dans la situation monétaire consolidée.

Le fort rythme de progression des crédits à l'économie à 20,3 % (15,1 % en 2012 et 14,0 % en 2011), tiré par le dynamisme des crédits à moyen et long termes (27,6 %), émerge comme le principal déterminant de l'expansion monétaire en 2013. Pour mémoire, et pour les treize dernières années (2001-2013), le taux d'accroissement moyen des crédits (hors rachats de créances non performantes par le Trésor) s'établit à 13,6 % globalement, soit un rythme inférieur à celui enregistré au titre du secteur privé (19,4 %). De plus, contrairement à la situation dans plusieurs pays émergents et en développement, la progression des crédits s'est poursuivie au rythme d'avant la crise financière mondiale (2008) et même à un rythme plus soutenu à partir de 2010, notamment en ce qui concerne les crédits au secteur privé. Portée par des ressources moins dépendantes du secteur des hydrocarbures et en situation de non recours à l'emprunt extérieur, cette dynamique de crédits a été appuyée par des conditions financières rendues de plus en plus favorables grâce notamment à l'effet du soutien financier apporté par l'Etat pour stimuler les crédits à moyen terme de consolidation aux PME et les crédits d'investissement aux entreprises privées. En plus de ces mesures qui ont eu leur effet plein en 2011 et 2012, l'année 2013 a enregistré des mesures additionnelles de facilitation d'accès au crédit pour le secteur privé.

Le dynamisme des crédits à l'économie au cours des trois dernières années, et particulièrement le fort rythme de progression en termes réels en 2013, comporte des risques potentiels pour la stabilité financière que les nouveaux instruments de supervision bancaire, orientation risques, ont commencé à prendre en charge à partir de l'année 2013, sur la base d'une évaluation des portefeuilles des banques. Si ces risques potentiels sont atténués à court terme par les mesures prises par les pouvoirs publics (soutien financier), une prompte et pleine application par les banques du dispositif de contrôle interne qui a connu une refonte en 2011 contribuera à asseoir une meilleure gestion des risques bancaires notamment des risques de crédit.

La résilience du système bancaire algérien face au choc externe, portée par l'amélioration des indicateurs de solidité financière des banques (ratio d'adéquation des fonds propres, rentabilité,…), et des conditions financières plus

favorables ont contribué à élever le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne accrues notamment au profit de l'investissement. Le canal crédits bancaires reste donc potentiellement important en matière de financement de l'investissement productif et du potentiel de croissance hors hydrocarbures, à en juger par le rôle accru des banques commerciales dans le développement de crédits sains à l'économie en 2013. L'absence d'éviction financière, le caractère stable et accru des ressources des banques en situation de persistance de l'excès de liquidité sur le marché monétaire militent fortement pour une intermédiation bancaire au profit de la croissance hors hydrocarbures de nature inclusive, dans l'objectif d'atteindre sur le moyen terme un ratio cible de crédits à l'investissement aux PME/PIB hors hydrocarbures. Les banques devront également diversifier leurs instruments de financement, tout en poursuivant de manière effective l'amélioration de l'analyse, de la mesure et de la maîtrise des risques de crédit.

En matière de gestion par les banques de leur ample liquidité, l'année 2013 correspond au deuxième exercice d'application en année pleine de deux dispositifs en phase avec les standards internationaux, l'un dédié à la gestion des risques de liquidité et l'autre aux risques interbancaires. Par ailleurs, si la liquidité est effectivement ample et moins dépendante du secteur des hydrocarbures, elle devient aussi largement disséminée au niveau des banques dont le cadre opérationnel d'activité a été significativement renforcé ces quatre dernières années.

Sur la base de la solidité de la position financière externe, des acquis de stabilité financière et de la portée des indicateurs de solidité financière des banques, la Banque d'Algérie inscrit son action dans la perspective de réalisation du potentiel de croissance hors hydrocarbures, tout en veillant à l'objectif de maîtrise de l'inflation.

En dépit de l'acuité de l'excès structurel de la liquidité au cours des années 2002 à 2013, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes des années 2011 et 2012 inhérentes à l'expansion budgétaire et monétaire corrélative. En outre, la nature essentiellement endogène de l'inflation des prix des produits frais a contribué au « pic » d'inflation de l'année 2012, intervenu suite aux chocs de prix intérieurs des produits de base enregistrés début 2011. Si l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire est un acquis, l'institution en 2010 de l'objectif d'inflation en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire a amené la Banque d'Algérie à mettre en place des instruments plus pertinents de prévision de l'inflation à court terme.

Le « pic » d'inflation de l'année 2012 a conduit à l'introduction par la Banque d'Algérie d'un nouvel instrument de reprises de liquidité dès début 2013 et au relèvement du taux de réserves obligatoires en mai de la même année, dans le but d'affiner la conduite de la politique monétaire avec une approche prospective. En effet, si le taux d'inflation a excédé en 2012 le taux cible sur le moyen terme, l'approche prospective de la politique monétaire conduite par la Banque d'Algérie a appuyé le retour dès 2013 du taux d'inflation vers l'objectif arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit, d'autant que la désinflation a caractérisé l'année sous revue qui a été clôturée avec un taux d'inflation de seulement 3,26 % (8,89 % en 2012). La maîtrise de l'inflation est ainsi effective et contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière.

En effet, la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. En 2013, le secteur bancaire algérien reste solide, ancré sur des ratios de solvabilité élevés, plus de 15 % par rapport aux fonds propres de base et plus de 21 % par rapport aux fonds propres réglementaires, et une rentabilité confortable. La Banque d'Algérie doit s'assurer en permanence de la sécurité et de la solidité du système bancaire, à mesure que ses missions en matière de supervision et de contrôle bancaire ont été renforcées dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de stabilité financière. Elle peut donc compter sur les progrès en matière de renforcement du dispositif de supervision sous l'angle risques. Une évaluation du secteur bancaire en 2013 a aidé à dégager les axes de consolidation additionnelle de la stabilité financière en Algérie, avec une mise en œuvre effective à partir de début 2014.

Enfin, ancré sur un cadre de stabilité renforcée, l'approfondissement de la réforme du secteur financier à partir de 2014 permettra d'asseoir une allocation efficace des ressources d'épargne nationale au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance hors hydrocarbures, à savoir une croissance inclusive créatrice d'emplois et portée par le développement des PME. Cette croissance devra être moins dépendante de la sphère budgétaire sur le moyen terme. La prise en compte de l'important volet de l'inclusion financière à partir de l'année 2013, c'est-à-dire un meilleur accès des ménages et PME aux crédits bancaires et aux services bancaires, devra être plus soutenue sur le moyen terme.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	PRODUCTION MONDIALE : EVOLUTION ANNUELLE (%)	Page..... 16
GRAPHIQUE 2	INFLATION MONDIALE (%)	Page..... 16
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)	Page..... 27
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)	Page..... 27
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL (IPC)	Page..... 38
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 38
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 43
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 43
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 49
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A MOYEN ET LONG TERMES	Page..... 49
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 52
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE PAR DEVISE	Page..... 52
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 63
GRAPHIQUE 14	INDICATEURS FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 63
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 66
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 66
GRAPHIQUE 17	STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 116
GRAPHIQUE 18	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 116
GRAPHIQUE 19	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 118
GRAPHIQUE 20	MASSE MONETAIRE	Page..... 118
GRAPHIQUE 21	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 120
GRAPHIQUE 22	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 120
GRAPHIQUE 23	IPC. GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 127
GRAPHIQUE 24	IPC. VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)	Page.....127

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants.....**p.157**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.158**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel.....**p.159**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub.....**p.160**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.161**

TABLEAU 6 : Population active, emploi et chômage.....**p.162**

TABLEAU 7 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.163**

TABLEAU 8 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.164**

TABLEAU 9 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.165**

TABLEAU 10 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.166**

TABLEAU 11 : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....**p.167**

TABLEAU 12 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.168**

TABLEAU 13 : Répartition des crédits à l'économie par maturité.....**p.169**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.170**

TABLEAU 15 : Indicateurs de solidité financière des banques ménages.....**p.171**

TABLEAU 16/1 : Balance des paiements évaluée en dollars.....**p.172**

TABLEAU 16/2 : Balance des paiements évaluée en dinars.....**p.173**

TABLEAU 17 : Composition des import.& export. par groupe de produits **p.174**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.175**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.176**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**9 968,0**	**11 991,6**	**14 526,6**	**16 115,4**	**16 569,3**
Dépense Intérieure Brute	**10 025,9**	**11 149,4**	**13 040,9**	**14 747,7**	**16 091,7**
Consommation	5 353,3	6 181,3	7 563,4	8 504,4	8 923,5
Publique	1 609,4	2 065,7	3 015,2	3 293,4	3 153,7
Privée	3 743,9	4 115,6	4 548,2	5 211,0	5 769,8
Investissement brut	4 672,6	4 968,1	5 477,5	6 243,3	7 168,2
Formation brute de capital fixe	3 811,4	4 350,9	4 620,3	4 992,4	5 638,4
Variations de stocks	861,2	617,2	857,2	1 250,9	1 529,8
Épargne intérieure brute	4 614,7	5 810,3	6 963,2	7 611,0	7 645,8
		(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	100,6	93,0	89,8	91,5	97,1
Consommation	53,7	51,5	52,1	52,8	53,9
Publique	16,1	17,2	20,8	20,4	19,0
Privée	37,6	34,3	31,3	32,3	34,8
Investissement brut	46,9	41,4	37,7	38,7	43,3
Formation brute de capital fixe	38,2	36,3	31,8	31,0	34,0
Variations des stocks	8,6	5,1	5,9	7,8	9,2
Épargne intérieure brute	46,3	48,5	47,9	47,2	46,1

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2009	2010	2011	2012	2013
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	3 109,1	4 180,4	5 242,5	5 536,4	4 968,0
Autres secteurs (valeurs ajoutées)	6 143,1	7 063,5	8 429,5	9 501,5	10 365,4
Agriculture	931,3	1 015,3	1 183,2	1 421,7	1 627,8
Industries hors hydrocarbures	570,7	617,4	663,8	728,6	765,5
Bâtiments et travaux publics + sces petrolier:	1 094,8	1 257,4	1 333,3	1 491,2	1 620,2
Services hors administrations publiques	2 349,1	2 586,3	2 862,6	3 205,6	3 827,4
Services des administrations publiques	1 197,2	1 587,1	2 386,6	2 654,4	2 524,5
Droits et taxes à l'importation	715,8	747,7	854,6	1 077,5	1 235,9
Produit Intérieur Brut	**9 968,0**	**11 991,6**	**14 526,6**	**16 115,4**	**16 569,3**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	31,2	34,9	36,1	34,4	30,0
Autres secteurs	61,6	58,9	58,0	59,0	62,6
Agriculture	9,3	8,5	8,1	8,8	9,8
Industries hors hydrocarbures	5,7	5,1	4,6	4,5	4,6
Bâtiment et travaux publics	11,0	10,5	9,2	9,3	9,8
Services hors administrations publiques	23,6	21,6	19,7	19,9	23,1
Services des administrations publiques	12,0	13,2	16,4	16,5	15,2
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	-37,8	34,5	25,4	5,6	-10,3
Autres secteurs	13,9	15,0	19,3	12,7	9,1
dont : Agriculture	28,0	9,0	16,5	20,2	14,5
Industries hors hydrocarbures	9,8	8,2	7,5	9,8	5,1
Bâtiment et travaux publics + sp	14,4	14,9	6,0	11,8	8,7
Services hors administrations publique	11,1	10,1	10,7	12,0	19,4
Services des administrations publiques	11,4	32,6	50,4	11,2	-4,9
Produit Intérieur Brut	**-9,7**	**20,3**	**21,1**	**10,9**	**2,8**

Source : Office National des Statistiques ; Ministère des Finances

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En pourcentage)			
Hydrocarbures	-8,0	-2,2	-3,3	-3,4	-5,5
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	9,6	6,3	6,1	7,1	7,1
Agriculture	21,1	4,9	11,6	7,2	8,8
Industrie hors hydrocarbures	8,5	3,4	3,9	5,1	4,1
Mines et carrières	-18,0	15,0	-5,7	0,9	1,8
Énergie et eau	9,7	5,4	7,4	10,2	4,3
Industries agro-alimentaires	7,6	4,5	5,4	5,6	7,0
Sidérurgie, construction mécanique et électr	23,0	2,4	4,2	7,4	5,5
Chimie, plastiques, caoutchouc	8,8	3,7	8,0	5,8	5,0
Textiles, confection, bonneterie	0,6	-2,4	-2,0	1,5	0,3
Cuirs et chaussures	-2,3	0,0	-0,6	2,8	-0,5
Matériaux de construction	5,6	-0,8	2,0	1,3	0,6
Bois, papiers et lièges	1,1	3,3	0,8	2,3	3,6
Industries diverses	7,7	1,3	-4,9	-3,8	-7,8
Bâtiments et travaux publics + services pértolier	8,5	8,9	5,2	8,2	6,6
Services hors administrations publiques	7,7	7,3	7,1	6,4	7,8
Services des administrations publiques	7,4	5,7	5,4	4,2	4,0
Droits et taxes à l'importation	8,9	3,8	0,0	19,7	12,9
Produit Intérieur Brut	**1,6**	**3,6**	**2,8**	**3,3**	**2,8**
Absorption intérieure brute	12,6	5,2	2,6	9,7	8,4
Consommation	6,8	5,6	7,2	4,1	3,4
Publique	8,5	5,8	9,8	2,8	0,8
Privée	6,1	5,6	6,0	5,0	5,0
Formation brute du capital fixe	8,8	7,0	2,9	7,2	8,6
Exportations de biens et services non facteurs	-10,1	0,0	-2,7	-3,8	-5,8
Importations de biens et services non facteurs	12,8	4,5	-4,6	13,9	9,8

Source : Office National des Statistiques ; Ministère des Finances

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	(%)	2009	2010	2011	2012	2013
			(1989 = 100)			
Eau et Énergie	6,9	293,4	309,8	335,1	375,8	383,8
Hydrocarbures	17,8	139,2	136,3	131,4	122,8	120,0
Industries extractives	2,7	137,3	132,8	120,2	113,5	120,3
Constructions mécanique et électrique	26,3	62,9	55,0	53,1	57,1	60,3
Matériaux de construction	8,8	113,1	107,4	104,0	101,4	101,7
Industries chimiques	7,0	70,5	63,0	59,6	60,5	59,0
Industries alimentaires	14,5	31,3	30,3	36,6	35,7	35,5
Textiles	9,2	18,4	16,4	14,0	12,2	12,7
Cuirs et peaux	2,2	6,6	6,2	5,6	6,1	5,9
Bois et papier	4,6	16,1	18,4	16,3	14,4	14,7
Industries diverses		10,3	8,1	8,5	8,5	8,5
Indice général :	**100,0**	**92,2**	**89,9**	**90,2**	**91,7**	**92,6**
Indice général hors hydrocarbures		78,9	76,7	78,7	82,9	92,6
Indice général des produits manufacturés		53,6	50,6	50,1	50,1	51,0
			(Variation annuelle en pourcentage)			
Eau et Énergie		7,2	5,6	8,2	12,1	2,1
Hydrocarbures		-5,4	-2,1	-3,6	-6,6	-2,3
Industries extractives		3,4	-3,3	-9,5	-5,6	6,0
Constructions mécanique et électrique		9,1	-12,6	-3,4	7,5	5,6
Matériaux de construction		-1,0	-5,0	-3,2	-2,5	0,3
Industries chimiques		2,0	-10,6	-5,5	1,5	-2,4
Industries alimentaires		-9,1	-3,3	21,0	-2,6	-0,6
Textiles		1,0	-10,8	-14,8	-12,7	4,3
Cuirs et peaux		-10,2	-6,3	-9,4	8,1	-2,3
Bois et papier		-21,4	14,8	-11,8	-11,5	1,9
Industries diverses		-0,2	-21,3	5,0	0,0	0,0
Indice général :		**0,4**	**-2,5**	**-0,4**	**1,6**	**0,9**
Indice général hors hydrocarbures		3,5	-2,7	2,4	5,4	2,3
Indice général des produits manufacturés		1,5	-5,4	-1,2	-0,1	1,8

*Le changement de l'échantillon d'entreprises pour la construction de l'indice est intervenu à partir de 2007

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION (Grand Alger)

	(%)	2009	2010	2011	2012	2013
			(2001 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	43,1	138,96	144,85	150,96	169,41	174,80
Habillement - Chaussures	7,5	104,60	107,46	111,41	117,84	126,98
Logement - Charges	9,3	129,31	131,71	133,52	139,56	141,79
Meubles et articles d'ameublement	5,0	109,70	113,56	117,54	122,11	125,38
Santé, Hygiène corporelle	6,2	114,22	117,45	122,61	127,90	133,19
Transports et communication	15,9	141,81	145,34	149,68	156,43	165,19
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	119,06	118,89	119,55	123,00	119,46
Divers	8,6	127,75	141,78	162,96	184,83	186,22
Indice général	**100,0**	**131,10**	**136,23**	**142,39**	**155,05**	**160,10**
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		8,2	4,2	4,2	12,2	3,2
Habillement - Chaussures		0,4	2,7	3,7	5,8	7,8
Logement - Charges		2,7	1,9	1,4	4,5	1,6
Meubles et articles d'ameublement		1,8	3,5	3,5	3,9	2,7
Santé, Hygiène corporelle		3,4	2,8	4,4	4,3	4,1
Transports et Communication		3,6	2,5	3,0	4,5	5,6
Éducation, Culture, Loisirs		6,0	-0,1	0,6	2,9	-2,9
Divers		7,9	11,0	14,9	13,4	0,8
Indice général		**5,74**	**3,91**	**4,52**	**8,89**	**3,26**

1/ Cet indice comprend 261 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 6 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**10 544**	**10 812**	**10 661**	**11 423**	**11 964**
Agriculture	1 242	1 136	1 034	912	1 141
Autres secteurs	9 302	9 676	9 627	10 511	10 823
Population effectivement occupée	**9 472**	**9 736**	**9 599**	**10 170**	**10 788**
Agriculture	1 242	1 136	1 034	912	1 141
Autres secteurs	8 230	8 600	8 565	9 258	9 647
Industrie	1 194	1 337	1 367	1 335	1 407
Bâtiment et travaux publics	1 718	1 886	1 595	1 663	1 791
Transport et communication, Commerce et Services	5 318	5 377	5 603	6 260	6 449
Chômeurs	1 072	1 076	1 063	1 253	1 175
(En pourcentage de la population active)	**10,2**	**10,0**	**10,0**	**11,0**	**9,8**

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 7 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 339,3**	**5 940,9**
Recettes des hydrocarbures*	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,3	3 678,1
Fonds de Régulation des Recettes flux bru	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,3	2 062,2
Fonds de Régulation des Recettes net	36,4	526,4	538,9	252,0	-70,2
Recettes hors hydrocarbures	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 155,0	2 262,8
Recettes fiscales	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 908,6	2 018,5
Impôts sur les revenus et les bénéfices	462,1	561,7	684,7	862,3	817,0
Impôts sur les biens et services	478,5	514,7	572,6	652,0	737,5
Produits des douanes	170,2	181,9	222,4	338,2	402,3
Enregistrement et timbres	35,8	39,7	47,4	56,1	61,7
Recettes non fiscales	116,7	189,8	283,3	246,4	244,3
Produits des domaines et autres	67,6	64,3	78,9	77,9	79,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,2	121,1	137,2	115,3	112,1
Autres entreprises publiques	0,9	4,4	67,2	53,2	52,5
Dons	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total dépenses budgétaires	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 058,1**	**6 092,1**
Dépenses courantes	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 782,6	4 204,3
Dépenses de personnel **	910,9	1 212,6	1 774,7	1 988,4	1 833,0
Pensions des Moudjahidine	130,7	151,3	163,2	185,3	226,5
Matériels et fournitures	112,5	121,7	129,7	135,2	116,1
Transferts courants	1 108,5	1 140,2	1 773,9	2 431,7	1 984,5
dont: Services de l'Administration	412,5	513,3	786,1	786,7	699,1
Intérêts sur la dette publique	37,4	33,2	37,7	42,0	44,2
Dépenses en capital	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 275,5	1 887,8
Solde budgétaire	**-570,3**	**-74,0**	**-63,5**	**-718,8**	**-151,2**
Solde des comptes spéciaux	-4,3	34,7	24,1	74,6	33,5
Prêts nets du Trésor	138,5	138,9	129,2	66,7	130,5
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisse	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-710,9**	**-248,2**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	-675,7	-145,0	-130,9	-668,9	-204,0
Solde global	**-713,1**	**-178,2**	**-168,6**	**-710,9**	**-248,2**
Financement	**713,1**	**178,2**	**168,6**	**710,9**	**248,3**
Bancaire	57,1	-430,5	-558,7	-254,6	-235,7
Non bancaire	655,3	608,0	728,1	967,9	486,3
Extérieur	0,7	0,7	-0,8	-2,4	-2,3

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende versée par la compagnie nationale des hydrocarbures

** Rémunérations, pensions, allocations, rentes d'accident de travail et cotisations y afférentes

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 8 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars)				
Total : Recettes budgétaires et dons	**3 676,0**	**4 392,9**	**5 790,1**	**6 339,3**	**5 940,9**
Recettes des hydrocarbures	2 412,7	2 905,0	3 979,7	4 184,3	3 678,1
dont : Fonds de Régul. des Recettes (flux)	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,0	-70,2
Recettes hors hydrocarbures	1 263,3	1 487,8	1 810,4	2 155,0	2 262,8
Recettes fiscales	1 146,6	1 298,0	1 527,1	1 908,6	2 018,5
Impôts sur le revenus et les bénéfices	462,1	561,7	684,7	862,3	817,0
Impôts sur les salaires	183,6	244,8	382,6	552,5	489,1
Autres	278,5	316,9	302,1	309,8	327,9
Impôts sur les biens et services	478,5	514,7	572,6	652,0	737,5
TVA et prélèvements sur importations	234,5	252,6	291,7	377,7	439,2
TVA et prélèvements sur activité intérie	233,6	232,9	251,1	256,4	274,8
TVA-TC-TSA sur transactions intérieu	199,7	199,7	211,5	215,2	233,1
Tabacs (TIC)	33,9	33,2	39,6	41,2	41,7
TVA sur produits pétroliers	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Prélèvement sur produits pétroliers	0,7	0,3	0,4	0,6	0,9
Autres impôts	1,5	8,4	11,2	18,6	15,4
Autres recettes non reparties	6,7	18,9	16,4	-3,3	3,7
Autres contributions indirects	1,3	1,4	1,6	2,0	3,5
Droits de douane	170,2	181,9	222,4	338,2	402,3
Enregistrement et timbres	35,8	39,7	47,4	56,1	61,7
Recettes non fiscales	116,7	189,8	283,3	246,4	244,3
Produits des domaines et divers	67,6	64,3	78,9	77,9	79,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	48,2	121,1	137,2	115,3	112,1
Autres	0,9	4,4	67,2	53,2	52,5
Dons	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	(En pourcentage du total des recettes)				
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	65,6	66,1	68,7	66,0	61,9
Recettes hors hydrocarbures	34,4	33,9	31,3	34,0	38,1
Recettes fiscales	31,2	29,5	26,4	30,1	34,0
Impôts sur les revenus et les bénéfices	12,6	12,8	11,8	13,6	13,8
Impôts sur les biens et services	13,0	11,7	9,9	10,3	12,4
Droits de douane	4,6	4,1	3,8	5,3	6,8
Enregistrement et timbres	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0
Recettes non fiscales	3,2	4,3	4,9	3,9	4,1
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 9 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dinars)			
Dépenses budgétaires	**4 246,3**	**4 466,9**	**5 853,6**	**7 058,1**	**6 092,1**
Dépenses courantes	2 300,0	2 659,0	3 879,2	4 782,6	4 204,3
Dépenses de personnel *	910,9	1 212,6	1 774,7	1 988,4	1 850,0
Traitements, salaires et allocations	746,6	1 005,3	1 468,7	1 638,6	1 499,8
Cotisations sur salaires	164,3	207,3	306,0	349,8	350,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	130,7	151,3	163,2	185,3	226,5
Matériels et fournitures	112,5	121,7	129,7	135,2	116,1
Services de l'administration	412,5	513,2	786,1	786,7	699,1
Hôpitaux	176,0	197,2	363,9	360,3	308,4
Autres (Établ. publics à caract. Administ.)	236,5	316,0	422,2	426,4	390,7
Transferts courants hors services Administ	696,0	627,0	987,8	1 645,0	1 268,4
Actions éducatives et culturelles	24,5	30,0	24,2	25,9	30,5
Fonds de calamité naturelle	1,0	0,6	0,1	0,0	0,0
Subventions sur produits alimentaires	14,3	6,3	4,8	3,5	2,2
Fonds spécial de solidarité nationale*	8,3	9,5	9,2	10,0	7,5
Bonification d'intérêts	2,6	6,2	5,1	29,6	46,5
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	16,6	13,8	43,2	76,5	43,3
Autres transferts	628,7	560,6	901,2	1 499,5	1 138,4
Intérêts sur la dette publique	37,4	33,2	37,7	42,0	44,2
Dépenses en capital	1 946,3	1 807,9	1 974,4	2 275,5	1 887,8
Prêts nets du Trésor	138,5	138,9	129,2	66,7	130,5
Solde des comptes d'affectation	4,3	-34,7	-24,1	-74,6	-33,5
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total de dépenses:	**4 389,1**	**4 571,1**	**5 958,7**	**7 050,2**	**6 189,1**
		(En pourcentage du total des dépenses)			
Dépenses budgétaires	96,7	97,7	98,2	100,1	98,4
Dépenses courantes	52,4	58,2	65,1	67,8	67,9
Dépenses de personnel	20,8	26,5	29,8	28,2	29,9
Traitements et salaires	17,0	22,0	24,6	23,2	24,2
Matériels et fournitures	2,6	2,7	2,2	1,9	1,9
Services de l'administration	9,4	11,2	13,2	11,2	11,3
Intérêts sur la dette publique	0,9	0,7	0,6	0,6	0,7
Dépenses en capital	44,3	39,6	33,1	32,3	30,5
Prêts nets du Trésor	3,2	3,0	2,2	0,9	2,1
Solde des comptes d'affectation	0,1	-0,8	-0,4	-1,1	-0,5
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total de dépenses	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Solidarité nationale + Fonds de compensation
Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
Total dette intérieure	**816,3**	**1 107,4**	**1 214,8**	**1 312,1**	**1 301,4**
Dette courante	580,8	579,7	570,5	602,8	592,1
Bons du trésor et titres assimilés	527,7	548,9	554,8	600,9	590,2
Autres	53,1	30,8	15,7	1,9	1,9
Dette d'assainissement	235,5	527,7	644,3	709,3	709,3
Crédits à long terme de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algérie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances rachetées *	179,3	471,5	546,1	611,1	611,1
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banques	56,2	56,2	98,2	98,2	98,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	8,2	9,2	8,4	8,1	7,9
PIB	9 968,0	11 991,6	14 526,6	16 115,4	16 569,3

* Situation provisoire

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : SITUATION MONETAIRE
(y compris caisse d'épargne)

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 885,7**	**11 996,5**	**13 922,4**	**14 940,0**	**15 225,2**
Banque centrale	10 865,9	12 005,6	13 880,6	14 932,7	15 267,2
Banques commerciales	19,8	-9,1	41,8	7,3	-42,0
Avoirs intérieurs nets	**-3 712,6**	**-3 715,8**	**-3 993,2**	**-3 924,8**	**-3 283,6**
Crédits intérieurs	-402,4	-124,8	319,9	953,6	1 920,9
Crédits à l'État (nets)	-3 488,9	-3 392,9	-3 406,6	-3 334,0	-3 235,4
Banque centrale	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2	-5 646,7
Banques commerciales	340,2	790,9	1 017,8	1 029,2	930,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0	1481,3
Crédits à l'économie *	3 086,5	3 268,1	3 726,5	4 287,6	5156,3
Fonds de prêts de l'État	-14,8	-14,5	-17,3	-24,4	-25,2
Engagements extér. à moyen et long terr	-8,2	-6,2	-5,2	-3,8	-3,6
Autres postes (nets)	-3 287,2	-3 570,3	-4 290,6	-4 850,2	-5 175,7
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**7 173,1**	**8 280,7**	**9 929,2**	**11 015,1**	**11 941,5**
Monnaie	4 944,2	5 756,4	7 141,7	7 681,5	8 249,8
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 829,4	2 098,6	2 571,5	2 952,3	3 204,0
Dépôts à vue dans les banques	2 541,9	2 922,3	3 536,2	3 380,2	3 564,5
Dépôts au Trésor et CCP	572,9	735,5	1 034,0	1 349,0	1 481,3
Quasi-monnaie	2 228,9	2 524,3	2 787,5	3 333,6	3 691,7
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**3,1**	**15,4**	**19,9**	**10,9**	**8,4**
Monnaie	-0,4	16,4	24,1	7,6	7,4
Quasi-monnaie	11,9	13,3	10,4	19,6	10,7
Avoirs intérieurs nets	**12,8**	**0,1**	**7,5**	**-1,7**	**-16,3**
Crédits intérieurs	-60,2	-69,0	-356,2	198,1	101,4
Crédits à l'État (nets)	-3,8	-2,8	0,4	-2,1	-3,0
Crédits à l'économie *	18,0	5,9	14,0	15,1	20,3
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	72,0	69,1	68,4	68,4	72,1
Monnaie/PIB	49,6	48,0	49,2	47,7	49,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	18,4	17,5	17,7	18,3	19,3
Crédits à l'économie/PIB	31,0	27,3	25,7	26,6	31,1
Monnaie/M2	68,9	69,5	71,9	69,7	69,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	25,5	25,3	25,9	26,8	26,8
Multiplicateur monétaire	3,2	3,2	3,2	3,0	2,9

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 12 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**10 865,9**	**12 005,6**	**13 880,6**	**14 932,7**	**15 267,2**
Avoirs intérieurs nets	**-8 651,7**	**-9 388,7**	**-10 742,6**	**-11 223,5**	**-11 129,4**
Crédits à l'État	-4 402,0	-4 919,3	-5 458,4	-5 712,2	-5 646,7
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	1,4	1,4	1,8	2,0	1,8
Autres postes nets	-4 251,1	-4 470,8	-5 286,0	-5 513,3	-5 484,5
Base monétaire	**2 214,2**	**2 616,9**	**3 138,0**	**3 709,2**	**4 137,8**
Circulation fiduciaire	1 849,9	2 132,2	2 610,5	2 997,2	3 247,6
Dépôts : banques, étab.fin, autres inst.	364,3	484,7	527,5	712,0	890,2
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**638,4**	**1 139,7**	**1 875,0**	**1 052,1**	**334,5**
Avoirs intérieurs nets	**-349,7**	**-737,0**	**-1 353,9**	**-480,9**	**94,1**
Crédits à l'État	-36,3	-517,3	-539,1	-253,8	65,5
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	-0,1	0,0	0,4	0,2	-0,2
Autres postes nets	-313,3	-219,7	-815,2	-227,3	28,8
Base monétaire	**288,7**	**402,7**	**521,1**	**571,2**	**428,6**
Circulation fiduciaire	288,2	282,3	478,3	386,7	250,4
Dépôts : banques, étab. fin, autres inst.	0,5	120,4	42,8	184,5	178,2
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**6,2**	**10,5**	**15,6**	**7,6**	**2,2**
Avoirs intérieurs nets	**4,2**	**8,5**	**14,4**	**4,5**	**-0,8**
Crédits à l'État	0,8	11,8	11,0	4,6	-1,1
Crédits aux banques	-	-	-	-	-
Base monétaire	**15,0**	**18,2**	**19,9**	**18,2**	**11,6**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	18,5	15,3	22,4	14,8	8,4
Dépôts des banques, étab. fin, autres inst	0,1	33,0	8,8	35,0	25,0

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 13 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	1 320,5	1 311,0	1 363,0	1 361,6	1 423,4
Moyen terme	904,0	831,0	847,9	978,1	1 227,9
Long terme	862,0	1 126,1	1 515,6	1 947,9	2 505,0
Total :	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**	**4 287,6**	**5 156,3**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	11,0	-0,7	4,0	-0,1	4,5
Moyen terme	-0,7	-8,1	2,0	15,4	25,5
Long terme	67,0	30,6	34,6	28,5	28,6
Total :	**18,0**	**5,9**	**14,0**	**15,1**	**20,3**
	(En pourcentage du total)				
Court terme	42,8	40,1	36,6	31,8	27,6
Moyen terme	29,3	25,4	22,8	22,8	23,8
Long terme	27,9	34,5	40,7	45,4	48,6
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2009	2010	2011	2012	2013
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	1 485,1	1 460,6	1 741,6	2 040,2	2 434,0
Secteur privé	1 600,6	1 806,7	1 984,2	2 247,0	2 721,9
Administration locale	0,8	0,8	0,7	0,4	0,4
Total :	**3 086,5**	**3 268,1**	**3 726,5**	**4 287,6**	**5 156,3**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	23,6	-1,6	19,2	17,1	19,3
Secteur privé	13,3	12,9	9,8	13,2	21,1
Administration locale	166,7	0,0	-12,5	-42,9	0,0
Total :	**18,0**	**5,9**	**14,0**	**15,1**	**20,3**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	48,1	44,7	46,7	47,6	47,2
Secteur privé	51,9	55,3	53,2	52,4	52,8
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Banque d'Algérie

TABLEAU 15 : INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES BANQUES

Indicateurs consolidés	2009	2010	2011	2012	2013
1. Ratio de solvabilité global	26,15%	23,64%	23,77%	23,62%	21,50%
2. Ratio de solvabilité sur Tiers I	19,09%	17,67%	17,00%	17,48%	15,51%
3. Créances improductives / FPR*	33,88%	21,06%	17,89%	16,11%	17,12%
4. Taux de créances classées **	21,14%	18,31%	14,45%	11,73%	10,56%
4a. Taux de créances classées nettes	7,31%	4,86%	4,02%	3,54%	3,36%
5. Taux de provisions des créances classée	65,41%	73,48%	72,15%	69,79%	68,19%
6. Rendement des fonds propres	26,01%	26,70%	24,58%	22,67%	18,97%
7. Rendement des actifs	1,75%	2,16%	2,10%	1,93%	1,67%
8. Marge d'intérêt/Revenu brut	58,37%	63,76%	54,89%	64,23%	68,17%
9. Charges hors intérêt/Revenu brut	32,22%	31,43%	35,07%	35,64%	33,48%
10. Actifs liquides/Total des actifs	51,82%	52,98%	50,16%	45,87%	40,46%
11. Actifs liquides/Passifs à court terme	114,52%	114,29%	103,73%	107,51%	93,52%

* FPR = Fonds propres réglementaires

TABLEAU 16/1 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN U.S. DOLLARS

	2009	2010	2011	2012	2013 *
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**0,402**	**12,149**	**17,766**	**12,418**	**0,831**
Balance commerciale	7,784	18,205	25,961	20,167	9,384
Exportations (f.o.b.)	45,186	57,090	72,888	71,736	64,377
Hydrocarbures	44,415	56,121	71,661	70,583	63,327
Autres (hors hydrocarbures)	0,771	0,969	1,227	1,153	1,050
Importations (f.o.b.)	-37,402	-38,885	-46,927	-51,569	-54,993
Services, hors revenus des facteurs, nets	-8,696	-8,340	-8,805	-7,006	-6,825
Crédits	2,986	3,567	3,745	3,822	3,914
Débits	-11,682	-11,907	-12,550	-10,828	-10,739
Revenus des facteurs nets	-1,318	-0,366	-2,039	-3,906	-4,514
Crédits	4,746	4,598	4,453	3,733	3,548
Débits	-6,064	-4,964	-6,492	-7,639	-8,062
Paiements des intérêts	-0,173	-0,110	-0,241	-0,134	-0,067
Autres	-5,891	-4,854	-6,251	-7,505	-7,995
dont: part des associés (hydrocarb.)	-3,920	-3,930	-4,970	-6,342	-5,911
Transferts nets	2,632	2,650	2,649	3,163	2,786
Solde du compte de capital	**3,457**	**3,177**	**2,375**	**-0,361**	**-0,697**
Compte de capital				-0,009	
Investissements directs nets	2,546	3,478	2,045	1,541	1,961
Capitaux officiels nets	**1,515**	**0,136**	**-1,081**	**-0,587**	**-0,384**
Tirages	2,198	0,575	0,067	0,266	0,062
Amortissements	-0,683	-0,439	-1,148	-0,853	-0,446
Erreurs et omissions (en net)	-0,604	-0,437	1,411	-1,306	-2,274
Solde global	**3,859**	**15,326**	**20,141**	**12,057**	**0,134**
Financement	**-3,859**	**-15,326**	**-20,141**	**-12,057**	**-0,134**
Augmentation des réserves brutes (-)	-2,278	-14,996	-20,035	-12,216	-0,239
Rachats au FMI					
Autres créances, produits de placement dé	0,089	-0,078	0,102	0,195	0,167
Allocations de DTS	-1,670				
Position de réserves au FMI	0,000	-0,252	-0,208	-0,036	-0,062
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	148,910	162,221	182,224	190,661	194,012
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**36,405**	**38,326**	**36,765**	**36,667**	**35,419**
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	62,250	80,150	112,943	111,045	109,550

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 16/2 : BALANCE DES PAIEMENTS EVALUEE EN DINARS

	2009	2010	2011	2012	2013
		En millards de dinars			
Solde extérieur courant	**30,26**	**906,41**	**1 290,24**	**945,01**	**68,79**
Balance commerciale	564,84	1 354,40	1 890,06	1 549,97	744,52
Exportations, (f.o.b.)	3 281,82	4 247,33	5 308,40	5 548,33	5 105,80
Hydrocarbures	3 225,81	4 175,22	5 218,97	5 458,90	5 022,61
Autres	56,01	72,11	89,42	89,43	83,19
Importations (f.o.b.)	-2 716,98	-2 892,93	-3 418,34	-3 998,37	-4 361,28
Services, hors revenus des facteurs, nets	-631,10	-618,70	-638,68	-549,97	-537,86
Crédits	216,91	265,57	272,60	307,55	310,28
Débits	-848,01	-884,27	-911,27	-857,52	-848,14
Revenus des facteurs nets	-94,78	-26,41	-154,17	-300,34	-358,90
Crédits	345,18	341,91	324,08	302,79	281,40
Débits	-439,96	-368,32	-478,25	-603,13	-640,30
Paiements des intérêts	-12,59	-8,19	-17,76	-25,26	-5,28
Autres	-427,37	-360,13	-460,49	-577,87	-635,02
dont: part des associés (hydrocarb.)	-284,84	-292,96	-362,34	-491,82	
Transferts nets	191,30	197,12	193,02	245,35	221,03
Solde du compte de capital	**250,38**	**243,47**	**182,59**	**-11,20**	**-60,23**
Compte de capital	-0,01	0,28	-0,09	-0,69	0,02
Investissement en portefeuille	0,00	106,35	0,60	0,00	0,00
Investissements directs nets	184,42	151,70	147,88	118,29	155,85
Capitaux officiels nets	**96,65**	**32,92**	**-78,76**	**-46,01**	**-83,72**
Tirages	159,74	40,93	6,57	20,61	4,78
Amortissements	-63,09	-8,01	-85,33	-66,61	-88,50
Erreurs et omissions (en net)	-30,68	-47,78	112,97	-82,80	-132,38
Solde global :	**280,64**	**1 149,88**	**1 472,83**	**933,81**	**8,56**
Financement	**-280,64**	**-1 149,88**	**-1 472,83**	**-933,81**	**-8,56**
Augmentation des réserves brutes (-)	-165,53	-1 125,76	-1 465,02	-945,79	-16,63
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	6,72	-5,49	7,51	15,098	13,05
Allocation de DTS	-121,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Position de réserve au FMI		-18,63	-15,32	-3,12	-4,98

* Situation provisoire

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentation	5 512	5 696	9 261	8 483	9 013
Energie	516	898	1 094	4 659	4 139
Matières premières	1 128	1 325	1 676	1 729	1 732
Produits semi-finis	9 557	9 494	10 047	9 994	10 642
Equipements agricoles	219	321	364	310	477
Equipements industriels	14 141	14 690	15 091	12 793	15 233
Biens de consommation non alimentaire	5 868	5 629	6 890	9 400	10 539
Autres			1 986	3 682	2 693
Sous Total :	**36 941**	**38 053**	**46 409**	**51 050**	**54 468**
Importat. s/paiements + reparat. mater	461	832	518	519	525
Total :	**37 402**	**38 885**	**46 927**	**51 569**	**54 993**
Exportations (f.o.b.)					
Alimentation	113	315	355	315	404
Energie	44 415	56 121	71 661	70 584	63 327
Matières premières	169	94	161	168	109
Produits semi-finis	393	498	660	618	492
Equipements agricoles	0	1	0	0	0
Equipements industriels	42	30	35	32	29
Biens de consommation non alimentaire	49	30	16	19	16
Sous Total :	**45 181**	**57 089**	**72 888**	**71 736**	**64 377**
Autres	5	2	0	0	0
Total :	**45 186**	**57 091**	**72 888**	**71 736**	**64 377**
dont : exportations hors hydrocarbures	766	967	1 227	1 153	1 050
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparat. matériels)					
Alimentation	14,9	15,0	20,0	16,6	16,5
Equipements industriels	38,3	38,6	32,5	25,1	28,0
Biens de consommation non alimentaire	15,9	14,8	14,8	18,4	19,3
En proportion du total des exportations :					
Exportations hors hydrocarbures	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6

Source : Banque d'Algérie ; Direction Générale des Douanes

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2009	2010	2011	2012	2013
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	16 855,6	20 724,9	28 744,8	27 750,4	24 326,5
dont : Rapatriement des bénéfices	2 963,1	3 116,7	3 914,5	5 608,0	5 170,4
Volume (millions de barils)	272,8	258,7	254,6	250,4	222,2
(millions de tonnes métriques)	34,7	33,0	32,4	31,9	28,4
Prix d'unité (US $ par baril)	62,2	80,2	112,9	111,0	109,5
Condensât					
Valeur (millions US $)	5 146,2	4 268,7	5 495,9	4 698,2	4 838,6
dont : Rapatriement des bénéfices	231,6	196,4	229,5	173,2	198,3
Volume (millions de barils)	93,3	54,3	53,1	45,6	48,4
(millions de tonnes métriques)	10,5	6,1	5,9	5,1	5,4
Prix d'unité (US $ par baril)	55,2	78,7	103,6	103,3	99,9
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	5 373,4	9 219,5	11 971,8	11 044,7	10 906,3
Volume (millions de barils)	85,4	111,6	106,7	97,7	101,4
(millions de tonnes métriques)	10,8	14,1	13,5	12,4	12,8
Prix d'unité (US $ par baril)	62,9	82,6	112,2	113,1	107,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	3 216,8	4 086,9	5 202,8	4 775,8	4 389,6
dont : Rapatriement des bénéfices	468,7	373,1	426,6	251,4	202,8
Volume (millions de barils)	74,1	64,3	65,4	59,8	58,0
(millions de tonnes métriques)	6,8	5,9	6,0	5,5	5,3
Prix d'unité (US $ par baril)	43,4	63,5	79,5	79,9	75,6
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	5 598,0	5 879,2	6 670,9	6 500,0	6 041,5
Volume (millions de m3)	34,7	31,2	27,3	24,2	23,0
Volume (billions de BTU)	791,8	714,1	636,8	565,2	538,7
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	7,1	8,3	10,5	11,5	11,2
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	8 225,1	11 942,4	13 575,6	15 814,6	12 823,7
dont : Rapatriement des bénéfices	257,5	251,3	402,9	309,3	339,6
Volume (milliards de m3)	33,6	37,8	35,7	37,3	32,7
Volume (billions de BTU)	1 250,6	1 416,0	1 339,7	1 399,5	1 224,6
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	6,6	8,4	10,1	11,3	10,5
Recettes totales des hydrocarb.(million:	**44 415,1**	**56 121,6**	**71 661,8**	**70 583,7**	**63 326,2**
dont : Part des associés (hydrocarbures	3 920,9	3 937,5	4 973,5	6 341,9	5 911,1
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	38,0	36,9	40,1	39,3	38,4
Autres	62,0	63,1	59,9	60,7	61,6
Condensât	11,6	7,6	7,7	6,7	7,6
Produits pétroliers raffinés	12,1	16,4	16,7	15,6	17,2
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	7,2	7,3	7,3	6,8	6,9
Gaz naturel liquéfié (GNL)	12,6	10,5	9,3	9,2	9,5
Gaz naturel (GN)	18,5	21,3	18,9	22,4	20,3

Source : Ministère de l'Énergie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2009	2010	2011	2012	2013
		(En milliards de dollars EU)			
Crédits multilatéraux	0,010	0,009	0,008	0,007	0,002
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,169	2,830	2,442	1,780	1,498
Crédits gouvernementaux directs	2,157	2,017	1,800	1,288	1,189
Crédits acheteurs & fourn. assurés	1,012	0,813	0,642	0,492	0,309
Crédits financiers	0,473	0,315	0,283	0,234	0,128
Crédits financiers & Crédits-bails	0,473	0,315	0,283	0,234	0,128
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	-
Financement d'acomptes	-	-	-	-	-
Crédits commerciaux non assurés	0,035	0,009	0,003	0,003	0,000
Crédits fournisseurs	0,035	0,009	0,003	0,003	0,000
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous-Total :	**3,787**	**3,263**	**2,836**	**2,124**	**1,728**
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,569	0,495	0,432	0,365	0,340
Total dette à moyen et long termes	**4,356**	**3,758**	**3,268**	**2,489**	**2,068**
Dette à court terme **	1,331	1,778	1,142	1,205	1,328
Total de la dette extérieure	**5,687**	**5,536**	**4,410**	**3,694**	**3,396**

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins

Source : Banque d'Algérie